

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENT D'UN AN

France 25.00
Pour les Ligeurs . . . 20.00
Etranger 30.00
Pour les Ligeurs . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 26-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux:
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LE 6 FÉVRIER

(Après l'enquête)

par

Victor BASCH, Maurice PAZ, Emile KAHN

Rapport et conclusions de la Commission spéciale
de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

VIENT DE PARAITRE :

LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE QUILLET

6 volumes reliés dos cuir, 5.000 pages de texte. Milliers de dessins, Hors-texte et Cartes Géographiques en couleurs. Tableaux Synoptiques et Synchroniques. — Format pratique 21 x 29

Publié sous la Direction de M. Raoul MORTIER
avec de nombreux Collaborateurs

LE DICTIONNAIRE DES TEMPS NOUVEAUX CONCEPTION NOUVELLE RÉALISATION MODERNE

Le magnifique, le substantiel, l'incomparable **DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE QUILLET** apporte son tribut définitif à l'Art d'étudier, à l'Art d'enseigner.

Cet ouvrage dont la presse célèbre les mérites innombrables fait sensation dans tous les milieux intellectuels, artistiques et politiques ; industriels, commerciaux et professionnels.

C'est qu'en effet aucun ouvrage ne peut lui être comparé par les qualités et la concision de son texte, l'étendue et la variété de ses renseignements puisés aux sources les plus sûres et les plus autorisées ; la beauté de ses illustrations et la splendeur de ses hors-textes, cartes géographiques et documents historiques ; et plus particulièrement sur l'heureuse **INNOVATION** des développements encyclopédiques par tableaux synoptiques, synchroniques et chronologiques qui en rendent la compréhension facile aux esprits les moins préparés aux matières de l'enseignement. C'est un ouvrage d'analyse et de synthèse.

Il contient de véritables traités : Grammaire, Histoire de France et du Monde, Botanique, Chimie, Physique, etc...

Les matières dans lesquelles il se surpasse véritablement sont les chapitres consacrés aux Sciences telles que l'Electricité 40 pages dont 17 planches explicatives illustrées ; la T.S.F. 15 planches magnifiques avec texte explicatif ; la Physique, 26 pages illustrées ; la Chimie, 20 pages ; la Botanique, 76 pages de texte illustrées de 1.500 dessins, etc., etc.

Le texte et les illustrations sont d'une clarté et d'une puissance d'enseignement absolument saisissantes. Le **DICTIONNAIRE ENCYCLOPEDIQUE QUILLET** se recommande par sa beauté, par sa nouveauté, par son **BON MARCHÉ** exceptionnel et par les grandes facilités de paiement : **40 FRANCS** par mois, le rendant accessible à toutes les bourses, **25 MOIS DE CREDIT**.

Les 3 premiers volumes sont livrables immédiatement et les 3 suivants ensemble à partir du 1^{er} Janvier 1935, aux conditions stipulées dans le bulletin de souscription ci-dessous.

BON DE DOCUMENTATION GRATUITE

Veuillez m'adresser, sans engagement de ma part, la documentation complète sur le **Dictionnaire Encyclopédique QUILLET**, y compris la plaquette « Preuves ».

Nom Prénoms
Profession
Adresse
Ville
Département

Détacher ce Bon et l'adresser à la

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE FAVEUR AU PRIX ACTUEL DE LANCEMENT

Je soussigné, déclare souscrire à un **Dictionnaire Encyclopédique QUILLET** en 6 volumes reliés, au prix de 95 fr. que je paierai au comptant avec 6 % d'escompte, soit net 88 fr. 50 ; ou en trois versements mensuels (avec 3 % d'escompte) de 315 fr. 25 ; ou en 10 versements mensuels de 97 fr. 50 ; ou par versements mensuels de 40 fr. dès réception des 3 premiers volumes.

Nom Ecrire très lisiblement.
Prénoms Biffer les modalités non acceptées.
Profession
Adresse de l'emploi
Adresse personnelle
Ville Dépt
Les frais d'encaissement sont fixés à 1 fr. par quittance.

SIGNATURE :

Détacher ce Bulletin et l'adresser à la

LIBRAIRIE ARISTIDE QUILLET Ste Amé au capital de 20 millions
278, Boulevard Saint-Germain, PARIS-VII^e

LE 6 FÉVRIER

(APRES L'ENQUÊTE)

AVANT-PROPOS

Par Victor BASCH

La direction des *Cahiers* me demande quelques lignes d'introduction au magistral rapport de M^e Maurice Paz. Bien que celui-ci se suffise amplement à lui-même, je me rends au désir qui m'a été exprimé.

Le Comité Central, préoccupé de faire toute la lumière sur les événements du 6 février, décida, dans sa séance du 1^{er} mars, d'instituer une Commission d'information.

La Ligue avait, sans doute, publié déjà un *Cahier* plein de faits et de documents sur l'émeute du 6 et le redressement des 11 et 12 février. Mais, à ce moment, bien des incidents, depuis révélés, nous échappaient, bien des précisions étaient impossibles à donner. Et surtout, la Commission parlementaire n'était pas nommée ni, par conséquent, le grand travail auquel elle s'est livrée, à notre disposition. Il nous a donc semblé utile de reprendre la question à pied d'œuvre et d'essayer d'arriver, autant qu'il est possible d'atteindre à celle-ci, à cette vérité vraie que nous ambitionnons de capter dans tous les domaines où se porte notre activité.

Sans doute encore, on pourrait objecter à notre initiative que l'existence même de la Commission Bonnevey avait rendu celle-ci inutile. Combien, en effet, plus restreints étaient nos moyens d'investigation et, partant, combien plus pauvre serait nécessairement notre récolte. Mais, d'une part, nous avons cru que, n'étant pas des hommes politiques, notre enquête avait plus de chance d'être à l'abri de tout soupçon de partialité. Nous avons estimé, d'autre part, que puisque le rapport géné-

ral de la Commission Bonnevey se faisait attendre, que les comptes rendus n'étaient pas à la disposition du public et que, même s'ils l'avaient été, celui-ci n'aurait pas eu le loisir de consulter les milliers de pages qui les constituent, il serait infiniment utile que quelqu'un d'entre nous, habitué à manier les dossiers, s'attelât à la tâche, longue et ingrate, d'étudier cette énorme matière, d'en faire la synthèse et d'en tirer la moelle substantielle. Nous avons supposé enfin que certains témoins, qui avaient été à même « de voir et de savoir des choses importantes », pourraient être effrayés par le majestueux appareil d'une Commission d'enquête parlementaire et par le retentissement qu'y aurait leur témoignage, et préféreraient s'épancher dans le cadre plus simple et plus familier de notre Commission d'information.

Et nous ne nous sommes pas trompés. La Commission — composée de MM. Georges Buisson et André Delmas, de la G.C.T., de M. Charles Dulot, directeur de l'*Information Sociale*, de M^e Maurice Paz, avocat à la Cour d'appel, de MM. Victor Basch, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Michon, Moutet et Viollette, membres du Comité Central — a, après avoir désigné comme président le Dr Sicard de Plauzoles et comme secrétaire M^e Maurice Paz, dans les 14 séances qu'elle a tenues du 6 mars au 11 juillet, reçu 60 témoignages verbaux ou écrits, qui tous nous ont apporté des renseignements intéressants et dont quelques-uns ont révélé des faits mal ou non connus. Elle a communiqué les lettres essentielles et la sténographie des témoignages à M. Marc Rucart, rapporteur général de la Commission Bonnevey. C'est à la suite des travaux de la Commission de la Ligue que celle de la Chambre a convoqué M. Mansiaux,

M. Lemire et plusieurs conseillers municipaux. C'est la Ligue également qui a fait connaître et transmis à la Commission le tract « Déchéance ». Et les renseignements relatifs à l'incendie du ministère de la Marine et aux télégrammes lancés par le colonel de la Rocque ont été recueillis par la Ligue, avant que les reçoive la Commission de la Chambre. Nous pouvons donc dire qu'au seul point de vue de la connaissance des faits, l'effort de notre Commission n'a pas été inutile.

Ses premières séances furent consacrées à l'audition des témoins. Puis, au moment d'étudier les témoignages, de les confronter avec ceux de la Commission d'enquête, de les rattacher à l'ensemble des événements et à l'atmosphère parmi laquelle ceux-ci s'étaient déroulés, elle a organisé et divisé son travail. Elle a nommé rapporteur général M^e Maurice Paz et elle a demandé, pour rendre la lourde tâche de celui-ci possible, à quelques-uns de ses membres des rapports sur un certain nombre de questions capitales : à M. Dulot, un rapport sur le rôle de la presse ; à M. Michon, une étude sur la féodalité économique et l'émeute du 6 février ; à M. Moutet, un exposé de l'attitude du gouvernement ; à son rapporteur général, un tableau de l'activité des organisations de droite, et à son président, enfin, des précisions sur le rôle des organisations de gauche.

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge de ces rapports. Nul n'ignore l'exceptionnelle compétence de M. Charles Dulot en matière de presse. Un grand nombre de lecteurs des *Cahiers* ont pu apprécier la nouveauté et la capitale importance du rapport de M. Michon, puisque celui-ci a paru en brochure. Et tous les ligueurs connaissent suffisamment le Dr Sicard de Plauzoles et Marius Moutet pour deviner combien leur collaboration a été utile à la Commission. Mais je ne puis pas ne pas remercier publiquement M^e Maurice Paz de l'écrasant labeur auquel il s'est, cinq mois durant, astreint pour nous. Non seulement il a démêlé dans tous les témoignages à nous apportés le trait saillant, la parole révélatrice. Non seulement il a su, grâce au plus persévérant et plus clairvoyant effort, dominer l'énorme et indigeste matière des Comptes rendus de la Commission Bonnevey et en tirer tout le suc. Mais encore il a fait un tableau magistral de la situation générale, il est remonté des faits aux causes et des causes prochaines aux causes lointaines et profondes. Il a fait, sans haine, mais avec force, la part des responsabilités. Et il a su donner à son exposé une forme claire et élégante, et n'a pas permis à une ardeur toujours maîtrisée de dégénérer en passion partisane. Son rapport est une page d'histoire dont tous ceux qui auront à étudier les événements du 6 février devront tenir compte.

* * *

Quels ont été les résultats de l'enquête menée par la Commission de la Ligue ? Ils n'infirmen-

en rien les conclusions auxquelles nous étions arrivés dans l'étude que nous avons consacrée au Coup de main fasciste et à la Riposte républicaine. Mais elle les précise et les enrichit.

Avant tout, le rapport Paz fixe, grâce aux recherches de M. Michon, les responsabilités des congrégations économiques qui, dans leurs organes, ont si bien prédit les événements qui allaient se dérouler qu'il est difficile de ne pas conjecturer qu'elles y ont participé, tout au moins indirectement. Puis, il montre, d'après les preuves accumulées par M. Charles Dulot, que la grande presse, stipendiée par ces congrégations, a incessamment encouragé, soutenu, encensé les émeutiers. Il démontre irréfutablement que, s'il n'y a pas eu complot proprement dit, il y a eu concert entre toutes les organisations royalistes, fascistes et réactionnaires. Il révèle les complaisances de M. Chiappe et les défaillances des gouvernements et des administrations. Il met en pleine lumière le rôle des conseillers municipaux nationalistes. Il prouve que l'objectif que visaient ceux-ci et les Ligues factieuses, était non seulement un changement de ministère, mais un changement de régime, et que si l'émeute ne s'était pas brisée aux portes de la Chambre, ce ne sont pas seulement de « solides repréailles » qui auraient été exercées contre « les élus d'un suffrage universel, menant la France à la guerre et à la ruine », mais une « République nationale », un « Comité de Salut public », un « gouvernement provisoire », qui auraient été instaurés. Il dénonce enfin la tartuferie grâce à laquelle les factieux et les organes qui les ont épaulés ont tenté d'imputer aux partis d'extrême gauche leurs propres crimes.

Ces faits, solidement établis, il faut que la démocratie française les connaisse et qu'elle en mesure la portée. Il faut qu'elle sache le péril qu'a couru la République. Il faut qu'elle réfléchisse aux fautes qui ont permis le furieux assaut donné à nos institutions. Il faut qu'elle se dise que si elle ne se corrige pas de ces fautes, que si elle ne s'amende pas sérieusement et profondément, l'assaut sera donné à nouveau et que, cette fois, il n'est pas certain que les suprêmes barrages ne s'écrouleront pas. La « première vague » — comme disent les *Croix de Feu* — a emporté un cabinet voulu par le suffrage universel et donné le pouvoir à un cabinet d'Union nationale. La « seconde vague » est prête.

Je reste toujours convaincu que le fascisme ne passera pas. Mais à une condition. C'est que le pays républicain reste alerté et que veillent, sinon les Consuls — puisque tant d'entre eux ont passé à l'ennemi ou s'épuisent en de stériles querelles — mais les citoyens, dont l'énorme majorité ne saurait se résigner à l'esclavage fasciste ou à l'oppression réactionnaire et se refuserait à vivre sans la liberté.

VICTOR BASCH.

LE 6 FÉVRIER

Rapport Général

Par Maurice PAZ

« ...Je voudrais bien que tout le monde ait gardé le souvenir de ces événements... »

DOUMERGUE.

(Discours radiodiffusé, 17 juillet 1934.)

Paris, le six février

Le 6 février, Paris s'éveilla dans l'attente d'événements graves. Après un mois de nerfs tendus, la Capitale sentait se lever une journée décisive.

Dès avant le mouvement administratif du 3, on savait — même le gros du public savait — que le jour de la présentation du nouveau Ministère devant les Chambres serait une rude journée, et que les manifestations qui s'étaient déroulées pendant tout le courant de janvier n'avaient fait que mener vers un point culminant qu'on atteindrait le 6 février.

Or, ce jour était arrivé.

Les organisations de droite ne cachaient plus leurs espoirs, elles avaient abattu leurs cartes, elles se targuaient d'avoir conquis l'initiative et de mener le jeu.

L'opinion, travaillée par une presse singulièrement bienveillante aux menées de la droite, attendait... Quoi? Elle n'aurait su le dire. Elle était mécontente, elle sentait que « quelque chose » se préparait. Elle espérait vaguement que ce « quelque chose » ouvrirait une issue. Tant il est vrai que son mécontentement s'hypnotisait sur ces deux mots : *en sortir*.

A la Chambre, les pronostics allaient leur train : les parlementaires supputaient le nombre de voix que pouvait escompter le Cabinet.

De scandale tout court, l'Affaire Stavisky était devenue, depuis un mois, un scandale politique auquel la réaction s'était furieusement accrochée. L'affaire permettait de cristalliser toutes les décep-

tions, toutes les misères de la crise autour d'un sentiment de probité blessée. Les mécontents de la Capitale, où les charges fiscales restaient lourdes malgré le ralentissement marécageux des affaires, étaient, à juste titre, scandalisés des profits si aisément réalisés par quelques aigrefins, au moment même où l'ensemble de la population subissait une crise sans précédent. Le sentiment s'affirmait que, seule, la complaisance d'une partie du personnel politique avait permis à l'escroquerie de prendre son ampleur.

« A bas les voleurs! » Le cri lancé par les royalistes avait fait fortune. Et comment n'eût-il pas rallié la grande masse des mécontents? Il semblait dédaigner les calculs de la politique, il évoquait, par antithèse, l'intégrité de ceux qui le proféraient : entre honnêtes gens, on peut s'entendre.

C'est ainsi, qu'au cours des semaines, à la faveur de l'aveuglement et du laisser-aller des hommes politiques (des défaillances, aussi, de quelques-uns), la vindicte des Parisiens avait été dirigée vers le Palais-Bourbon, et, plus particulièrement, bien entendu, vers le secteur gauche de cette Assemblée. Avec habileté, avec ténacité, l'*Action Française* avait exploité le scandale : du procès Stavisky, elle avait su faire le procès du Parlement. Les « voleurs », ce n'étaient plus Stavisky et ses complices, c'étaient les députés en bloc. Qui-conque n'accablait pas le Parlement défendait par là même les voleurs. Le dégoût croissait avec le scepticisme : « ...On n'a plus confiance en rien. » Suivi du corollaire : « Comment « en sortir? » »

Préliminaires

Comment en est-on là ?

Cette campagne antiparlementaire ne datait pas seulement de quelques semaines. Depuis un an au moins, on la sentait cheminer sourdement. Elle venait de haut : les puissances d'argent orchestraient le concert ; ne se résignant pas à leur défaite électorale de 1932, ne supportant plus le contrôle du Parlement, elles regardaient avec envie les progrès de la dictature en Europe. Leur presse — presque toute la presse — avait proclamé — d'abord en sourdine — la décadence du Parlement, puis, le

murmure était devenu rumeur ; en janvier 1934, on entendit monter une véritable clameur.

Ces étapes, le remarquable Rapport que Georges MICHON a écrit pour notre Commission d'Information (1) va nous permettre de les évoquer :

Au début de 1933, MM. Ernest Mercier, magnat de l'Electricité et du Pétrole, président d'honneur du Redressement français, de Peyerimhoff, président du

(1) *Les puissances d'argent et l'émeute du 6 février*, par Georges Michon. (Imprimerie Centrale de la Bourse.)

Comité des Houillères, d'autres encore, appellent de leurs vœux un régime de dictature, dénoncent la Chambre et le régime parlementaire (2). Des groupements de combat : Fédération des contribuables, Comité de Salut économique, en complet accord avec les grands comités patronaux et les Chambres de commerce pratiquent l'action directe. Ils déclenchent dans tout le pays contre les députés, représentés avec les fonctionnaires civils, comme les seuls responsables du déficit, une campagne d'agitation (manifestations dans la rue, fermeture de magasins et d'ateliers, grève de l'impôt, descente chez le rapporteur général du budget, etc.). Le 29 janvier 1933, à Magic-City, M. Large, délégué général de la Fédération nationale des Contribuables, annonce des manifestations de masse : « Nous entreprendrons, dit-il, une marche convergente vers cet antre qui s'appelle le Palais-Bourbon et, s'il le faut, nous prendrons des fouets et des bâtons pour balayer cette Chambre d'incapables. » (3).

La grande presse favorise ce mouvement qui s'amplifie avec la crise. Il s'agit de canaliser contre la Chambre, contre les fonctionnaires et les institutions démocratiques le mécontentement qui s'accroît et, par une pression de plus en plus forte, d'obliger tout ministère de gauche à faire place à un gouvernement d'union nationale.

Dès le mois de juin 1933, à l'assemblée du Redressement français, M. Mercier annonce pour octobre des « heures décisives ». A ce moment, s'opère un rapprochement entre les chefs des grands comités économiques, la Fédération des Contribuables, le Comité de Salut économique (M. Nicolle), des groupements d'anciens combattants, et des ligues nationalistes en vue d'une action commune. Dans la *Revue hebdomadaire* (où MM. Mathon, président du Comité de la Laine, et Nicolle proposent comme remède à la situation le retour à l'organisation corporative sur les ruines du syndicalisme) M. François Le Grix annonce, bien avant le scandale Stavisky, le coup de force inévitable : « Cela se fera dans doute très simplement, très vite : la Chambre mise en congé *sine die*, Paris en état de siège ou en simili état de siège, après quelques démonstrations de contribuables ou de chômeurs. Nous avons vu déjà de ces répétitions générales, où collaboraient les gardes municipaux et la police... » Le coup se fera au moyen d'une équipe de chefs. « Peut-être, s'il faut que cette équipe soit prête d'ici quelques semaines, vaut-il mieux qu'elle ne soit pas nommée encore. Mais je puis vous assurer qu'elle se rassemble. Puisse la *Revue* n'être pas étrangère ni même inutile à ce rassemblement. » (25 novembre 1933.)

Le *Capital*, dans un important article, constate avec satisfaction que « les meilleurs esprits envisagent l'expérience d'un gouvernement autoritaire à l'image de ceux d'Italie ou d'Allemagne. » (28 novembre.) (4)

Le 11 décembre, dans une importante réunion du Redressement français, M. Ernest Mercier qui prend de plus en plus figure de délégué de l'industrie française aux relations politiques (5) (et qui déjà en 1929 menaçait le Parlement de la « colère de la masse »), après

(2) Enquête du *Petit Journal* (mars 1933).

(3) Cf. *Réveil du Contribuable*. Février 1933.

(4) « C'est un fait que, dans deux pays voisins, le redressement des forces nationales ne s'est opéré que grâce à la discipline imposée par les chefs qui ont su manier le bâton de commandement et s'affranchir de la tyrannie des clubs. » Voir aussi le *Bulletin quotidien* de la Société d'Etudes et d'Informations économiques (4 janv. 1934).

(5) M. Ernest Mercier, au dire de G. Valois, est

avoir longuement dénoncé le danger allemand, prévoit des « commotions violentes », des désordres dans la rue d'où pourrait sortir le bolchevisme ou au contraire un mouvement de réaction qui amènerait pour un temps un gouvernement de personnalités extérieures au Parlement. Il s'agit de ne pas se laisser dépasser par les forces révolutionnaires. « Il faut, dit-il, que vous soyez prêts à agir comme il convient. » Et il préconise la constitution le plus tôt possible d'un « gouvernement de salut public à larges assises, muni de pouvoirs forts pendant un temps prolongé. Il faudra, ajoute-t-il, que se dégage une personnalité et elle surgira lorsque la notion des dangers sera bien ancrée dans la tête de chacun ».

Après lui, M. Marcel Champin, magnat de l'industrie métallurgique et minière (6) et président du Redressement français, annonce que le mécontentement provoquera « un de ces jours une bagarre dont les parlementaires seront les premières victimes ». (*Bulletin du Redressement français*, décembre 1933.)

Avec une servilité minutieuse, la grande presse suivait les directives qui lui étaient données. Presse technique, presse partisane, presse d'information. Derrière le *Bulletin quotidien*, le *Redressement français*, l'*Action Française*, l'*Ami du peuple* et l'*Echo de Paris*, la grosse artillerie du Consortium effectuait jour après jour des tirs de préparation. Les coups de théâtre succédaient aux coups de théâtre, les révélations aux révélations, chaque feuille agissant sur son secteur d'opinion avec des moyens appropriés et, en fin de compte, tous les journaux mettant en cause le Parlement, les institutions, le régime lui-même.

C'est à partir de janvier que la fureur critique atteint son paroxysme. L'*Action française*, qui avance en éclaireur, ne s'y méprend pas : sentant approcher le grand jour, elle met en œuvre les grands moyens.

Janvier

Dès le 6, après la publication par l'*Action française* des lettres de Dalimier, les royalistes aperçoivent tout le parti que l'on peut tirer d'une opinion chauffée à blanc. Dès ce samedi, l'état-major d'*Action française* tient une réunion où il se concerta avec M. Sainclair, secrétaire de M. Large, sur le caractère à donner aux futures manifestations : il s'agit de canaliser le mécontentement vers le Palais-Bourbon, d'amener aux abords de la Chambre, et même, si possible... à l'intérieur,

l'un des principaux distributeurs des subventions du grand capitalisme, il rassemble des dizaines de millions des industriels et financiers pour les répartir entre les organisations « politiques et sociales ». Une de ses principales spécialités est le travail parmi les anciens combattants (Cf. *Chantiers*, numéros 10, 11 et 12.)

(6) M. Champin est président des Acieries et Usines à tubes de la Sarre, de la Société Métallurgique de Montbard-Aulnoy, de la Société Louvroil et Recquignies (Tubes et Emboutis), de la Société Française des Carburants ; vice-président de la Société Anonyme de Crédit à l'Industrie, de la Compagnie Française des Pétroles, de l'Union des Consommateurs de Produits Métallurgiques, de la Steaua française ; administrateur des Acieries de Longwy, de la Société Rateau, des Charbonnages de Faulquemont, des Mines de Bor, des Mines d'Ouasta et Mesloul, des Phosphates de Gafsa, de l'Omnium international des Pétroles.

tous les mécontents, et notamment, les chômeurs et les contribuables. M. Sainclair est invité à alerter les contribuables de l'organisation Large, la « Fédération nationale » (7), l'*Action française* mobilise ses troupes.

Le 7 janvier, l'*Action française* publie un premier appel invitant le public à protester dans la rue au moment de la rentrée des Chambres.

Le 9 janvier, première escarmouche. Il n'y a guère que des royalistes ; quelques « Jeunesses patriotes » sont venues individuellement. Cela ne dépasse pas le cadre d'un gros chahut d'étudiants : quelques grilles d'arbres arrachées, quelques bourrades, quelques arrestations non maintenues.

Le 11 janvier, nouvelle manifestation. Le mouvement prend corps. Cette fois, l'*Action française* entraîne derrière elle pas mal de Jeunesses patriotes et de membres de la Solidarité française (organisation Coty).

La manifestation gagne en ampleur et en audace : les manifestants se font plus violents, ils arrachent des arbres, renversent des kiosques, édifient des commencentements de barricades, rossent les agents. Pourquoi se gênaient-ils ? L'attitude de la police n'est-elle pas un encouragement ? Elle semble avoir reçu l'ordre de laisser faire. Et, de fait, une fois sur le terrain, on a recommandé aux agents : « Ne bougez pas ! » Ils ne bougent pas, même sous les douches d'eau froide qui leur tombent des fenêtrés du boulevard Saint-Germain. Ce n'est qu'occasionnellement que les agents prennent leur revanche : le journaliste Vertex subit le choc en retour de leur trop longue patience. Les chefs de la police se contentent d'inviter les chefs royalistes à « modérer l'ardeur de leurs partisans ou tout au moins à obtenir d'eux qu'ils n'emploient pas de procédés dangereux ». Mais cette préten- tion — si modeste — est encore mal accueillie : M. Pujo ne se fait pas faute d'envoyer promener le service d'ordre : « Adressiez-vous aux assassins et aux voleurs du bout du pont »... (Rapport de M. Marchand, directeur de la police municipale). Et M. Guichard d'alléguer, pour expliquer son impuissance : « Tout Paris était contre nous ». (Note du 2 février 1934). D'avance, il se tenait pour battu : les factieux avaient beau jeu.

Le 12 janvier, une pluie opportune permet de resserrer — sur la base de l'estime réciproque — des relations déjà fort empreintes de confiance. C'est la démarche de M. Pujo auprès de Chiappe qui va permettre aux uns et aux autres de subir paisiblement l'épreuve du mauvais temps. Citons, d'après le rapport de Chiappe, les paroles de M. Pujo : « ... Nous nous proposons de manifester à nouveau ce soir, mais, en raison de la pluie, nous sommes convaincus que la population ne pourra pas y prendre part, et nous avons tenu à vous en informer, pour que les gardes républicains

et vos agents ne stationnent pas inutilement sous la pluie, et aussi pour vous demander l'autorisation d'aller dire à nos amis, sans risques d'être appréhendés comme hier, qu'ils doivent se disperser et rentrer chez eux... » Dispensations touchantes de cet armistice de la pluie ! (8)

Puis, pendant les dix jours qui suivent, on note une sorte d'entr'acte. Plus aucune manifestation qui vaille la peine d'être relatée.

Le délai est mis à profit par les adversaires du régime : ils s'efforcent d'étendre la mobilisation de leurs troupes, de cimenter l'union des « forces nationales ». Le 15 janvier, une grande réunion publique a lieu salle Wagram, sous l'égide de la Solidarité française. Jeunesses patriotes, cotystes et royalistes s'y coudoient fraternellement. Un des chefs de la Solidarité, Jean Renaud, rend hommage aux Jeunesses patriotes et aux Camelots du roi qui ont déjà « tenu la rue » devant la Chambre. Un orateur cotyste, Fromentin, dont l'*Ami du peuple* (16 janvier 1934) vante « l'éloquence directe, presque brutale », s'écrie : « Face à l'ennemi de l'intérieur, face à la tranchée du Palais-Bourbon qu'il faut nettoyer ! »

Un instant ralenti, le mouvement va rebondir avec une force accrue. Il cherche à s'élargir, à dépasser le cadre des partisans, à entraîner la masse des contribuables et celle des chômeurs — il recrute même ses mercenaires. C'est ce qui résulte de témoignages entendus par notre Commission d'Information : dans la seconde moitié de janvier, la Solidarité française enrôle des chômeurs moyennant 35 francs par jour ; ses sergents-recruteurs opèrent jusque dans certain centre de pointage. D'autre part, le 20 janvier, place Gambetta, des Jeunesses patriotes, porteurs de l'insigne, tiennent des conciliabules avec des nord-africains : ils leur remettent, avec de l'argent, des paquets assez peu volumineux qu'ils ont été prendre dans une voiture. Le sens de ces mystérieuses rencontres apparaîtra le 6 février de façon éclatante ; elles permettent notamment d'expliquer à M. de Moustier, député du Doubs, la présence, le 6 février, place de la Concorde, d'un homme qui ne parlait pas le français, mais qui n'en brandissait pas moins ardemment un drapeau tricolore flambant neuf, dont la hampe avait bien deux mètres de haut (9).

Il convient de noter ici le nombre important d'étrangers arrêtés au cours des manifestations réactionnaires de janvier : on n'en compte pas moins de 93 ! (10)

(8) « J'ai fait cette démarche par courtoisie pour la police parisienne, pour bien montrer que nous n'étions pas ses ennemis... » dira M. Pujo devant la Commission d'enquête parlementaire. Par sa scandaleuse note de service du 16 juin 1934, M. Guichard répondra à ces avances en consacrant la qualité de « gendarmes supplémentaires » des Camelots du roi. Ce qui n'empêche pas M. Guichard d'être encore à la tête de la Police municipale.

(9) *Commission parlementaire du 6 février*. — Sténographie, page 2148. Nous aurons à nous référer souvent à cette sténographie, que nous indiquerons désormais par les initiales C. P. (Commission parlementaire).

(10) C. P., p. 30.

(7) Sur les différents groupements de contribuables, Cf. dans l'*Information Sociale* du 23 février 1933, l'article si documenté de Marcelle Sancey : « Que dissimule l'agitation des trois groupements de contribuables ? »

Les troupes ainsi mobilisées ne vont pas tarder à entrer en lice : les attermolements et les subtiles maladresses du cabinet Chautemps lui en fournissent l'occasion. Il faut bien reconnaître que les prétextes ne manquent pas : ils sont admirablement exploités par les agitateurs de la rue et leurs alliés du Parlement.

Après le départ de Dalimier, ce sont les interpellations à grand fracas de Philippe Henriot les 18 et 23 janvier ; c'est Reynaldy, garde des Sceaux, mis en cause dans l'affaire Sacazan ; c'est Chautemps, reculant devant l'enquête parlementaire parce qu'il craint de donner un aliment nouveau à l'exploitation politique du scandale...

La rue va devenir plus houleuse.

Par une série de grandes manœuvres, le public va se trouver entraîné, habitué à manifester. Ce sont de véritables répétitions en vue de l'émeute qui se dérouleront dans Paris les 22 et 23 janvier, aux abords de la Chambre des députés. Les manifestants (ce ne sont plus seulement des militants royalistes flanqués de quelques comparses) s'aguerissent et s'enhardissent de leurs succès, leurs déprédations se systématisent et s'accroissent. Le président du Conseil se déclare « impressionné » par la tactique nouvelle des manifestants, par leur « volonté de déprédation » (11).

En ces journées, c'est indéniablement l'Action française qui reste l'élément le plus actif, et, « techniquement », le plus capable. Devant la Commission parlementaire, M. Pujol revendiquera pour ses équipes ce rôle d'animatrices : « Je me vante que, durant le mois de janvier, c'est l'Action française qui a mené l'opération. » Plus loin, il accepte même la responsabilité des déprédations (faisant une exception pudique pour les incendies) qu'il appelle les « déprédations de nos amis » (12).

L'organisation, prétendument apolitique, des contribuables de M. Large, dont la liaison avec l'Action française est assurée par M. Sainclair, apporte le renfort de ses effectifs à ces rassemblements d'une nature si violente, que M. Meyer, commissaire divisionnaire, et M. Marchand, directeur de la police municipale, parlent déjà de « scènes d'émeute » à leur sujet.

Le 27 janvier, la répétition générale de l'émeute se déroule. Le théâtre de la « manifestation » sera cette fois les grands boulevards.

Pour cette occasion, M. Guichard est obligé de reconnaître qu'il y a eu entente probable entre les diverses organisations : Action française, Jeunes-patriotes, Solidarité française, contribuables. Et le même M. Guichard, résumant ses impressions de la soirée, constate : « ... Nous n'avions pas eu pareilles violences depuis plusieurs années. »

De fait, après avoir enfoncé les barrages — « emportés dans un véritable tourbillon », dira le commissaire divisionnaire Boulanger —, les manifestants, bénéficiant de la force acquise dans l'impunité tout au long du mois de janvier, dévastèrent les terrasses de café, allumèrent des incen-

des kiosques, donnèrent, en un mot, l'impression d'être maîtres du boulevard, et cela sans avoir besoin de la disputer sérieusement à la police.

Jusqu'ici, en évoquant les bagarres de janvier, nous n'avons pas eu l'occasion de prononcer le nom des Croix de Feu, que le 6 février va cependant mettre en vedette. Ce n'est point que leur rôle ait été nul en janvier, ni qu'ils se soient abstenus. Mais ils ne sont pas venus en corps, ils se sont contentés d'y participer à titre individuel. Rapportons-nous en à ce sujet au colonel de La Rocque, qui déclare que cette participation a été *plus importante qu'on ne l'imagine*. Fidèle au principe de son chef (*Nous ne voulons agir que par surprise*) (13), le groupement des Croix de Feu attendait le moment décisif pour révéler la force et le caractère militaire de son organisation. Dans cette attente, tous les soirs, par une propagande active à la sortie des ateliers (14) et selon une technique exposée par le colonel de La Rocque lui-même, les militants des Croix de Feu préparaient méthodiquement la suite des opérations. Et la police est seule à ne point s'en aviser.

La presse en janvier

Pendant tout le cours de ce mois de janvier, la presse prête sa voix aux agitateurs de la rue ; elle « trouble l'eau » pour leur permettre d'y pêcher et de grossir leur butin de mécontents. C'est elle qui convie le public aux manifestations, elle qui les encourage et les consacre de sa puissance et de sa sympathie, elle qui crée, en un mot, les conditions psychologiques de l'émeute. D'ailleurs, n'a-t-elle pas intérêt à chercher un dérivatif politique au scandale Stavisky dont elle a été (la déposition Astruc l'a montré) l'un des bénéficiaires importants ?

Quelques citations, extraites du Rapport si complet que Charles Dulot a écrit, sur le rôle de la presse, pour notre Commission d'Information, permettront de juger du diapason qu'elle a atteint, et de peser ses responsabilités dans l'émeute du 6 février.

Dès le 10 janvier, Hervé fait appel, dans *La Victoire*, à une « grande vague populaire » :

Qu'on change l'équipe Chautemps pour la remplacer par l'équipe Herriot, puis par l'équipe Doumergue, puis par une équipe d'Union nationale, on ne relèvera pas le pays.

Ce n'est pas avec le petit balai que les mieux intentionnés de nos parlementaires pourraient prendre pour nettoyer les écuries de Marianne qu'on les rendrait propres, après les saletés que le régime parlementaire y a déposées pendant cinquante ans ; il n'y a plus qu'une grande vague populaire qui sera assez forte pour les laver et les nettoyer.

On entend les gens geindre de tous côtés : « Comment se débarrasser de ce régime d'impuissance et de pourriture ? Quel est le chef qui émergera en France, comme il a émergé en Italie et en Allemagne ? »

Les gens s'imaginent donc que le chef providentiel va ainsi leur tomber du ciel et qu'ils n'auront plus qu'à ouvrir la bouche pour l'acclamer ?

Les chefs ne tombent jamais du ciel.

(11) C. P., p. 209.

(12) C. P., p. 1764 et 1766.

(13) *Action Française*, 1^{er} février 1934.

(14) C. P., p. 1571.

Il recommence le 12 janvier :

Cette fois, c'en est trop !

Ses maîtres parlementaires radicaux ou modérés peuvent lui chanter tout ce qu'ils veulent : il n'écoute plus rien.

Il n'a plus qu'une préoccupation :

Comment se débarrasser de ce régime de honte, plus dégoûtant et plus mortel que tous les régimes les plus abhorrés du passé ?

Il n'a plus qu'une idée fixe : « Où est le chef qui le sortira de cette pourriture ? »

Elle s'approche, l'heure du châtement !

Pour la manifestation du 23 janvier, ce sont le *Matin*, le *Petit Journal*, l'*Echo de Paris*, et l'*Ordre* qui — noir sur blanc — y convient les contribuables.

Le 27 janvier, *Paris-Midi* exalte, dans l'éditorial de Marcel Lucain, l'attaque de la Chambre par la « Solidarité Française ».

M. Chautemps réunit ses collègues dans un salon voisin de l'hémicycle, cependant qu'un murmure d'émeute parvenait soudain du dehors et ajoutait à l'émotion intérieure. Une vague de manifestants avait réussi à percer les barrages du service d'ordre. Arrivé jusqu'au Palais-Bourbon, le groupe des assaillants s'était heurté aux grilles précipitamment fermées et cadenassées. Trois d'entre eux, arrêtés à bout portant par les sentinelles, s'étaient écriés : « Nous attaquons au nom de la Solidarité française... » Le quai d'Orsay et le pont dégagés, la Chambre fut sauvée. Mais on avait eu chaud... On en est là. D'ici mardi, des choses peuvent encore se passer... *La fièvre monte.*

Le lendemain, 28 janvier, pour l'*Action Française*, « les patriotes sont maîtres du pavé parisien ». Elle dresse ce tableau de la soirée de la veille :

Mais a retenti soudain une clameur d'une terrible puissance. Depuis les temps déjà lointains du boulangisme, un aussi grand rassemblement de Français exaspérés n'avait fait éclater une fureur aussi unanime et aussi motivée... 100.000 hommes crient maintenant, avec une vigueur accrue : « A la Chambre, Chautemps en prison... Au poteau... Au poteau... Et la clameur admirable s'enflait pour proferer : « A bas la République ! »... Les forces de police qu'on leur opposait fondaient comme des bâtons de cire jetés dans un ruisseau de flammes, les agents roulaient sous les pieds de la foule ardente... (page 2, col. 5).

Citons Charles Dulot :

Que les troupes royalistes aient crié : « A bas la République ! » et invoquent le boulangisme, voilà qui n'est pas fait pour rebuter les autres journaux dont se dévoilaient ainsi les tendances fascistes et antirépublicaines :

L'*Echo de Paris* (28-1) n'hésite pas à écrire que « les manifestations de la population parisienne ont pris une ampleur impressionnante ». A l'en croire, la foule criant « A bas la République ! » était la *population parisienne tout entière*. Et M. de Kerillis lance le coup de pied de l'âne à cette République abhorrée :

« Décidément, la crise est profonde. *C'est bien une crise de régime.* » (Page 1, col. 2.)

Le lendemain, M. de Kerillis enfonce le même clou, et c'est une menace sinistre :

« Le pays est écoeuré, dégoûté, prêt à la *colère et aux violences*... (*Echo de Paris*, page 1, col. 2.)

Pour *Figaro* (29-1), à l'heure actuelle, on commettrait « une suprême imprudence dont les conséquences

seraient tragiques » si... « la France ne cessait pas d'être une colonie conquise par les radicaux et exploitée par le Cartel ». Après les bagarres menées dans la rue par les royalistes aux cris de « A bas la République », *Figaro* avec M. Henriot salue dans ces émeutes « le réveil de la vraie France » (page 2, col. 2).

Quant aux puissances économiques, elles continuent, par leur agent principal, M. Mercier, leur travail de sape du régime parlementaire.

Cédons, ici, la parole à Georges Michon :

Le 24 janvier, à l'assemblée générale du Redressement français, M. Mercier déclare que la Chambre ne se corrigera pas elle-même et que cette « correction ne peut provenir que d'une autorité qui lui sera imposée par la volonté populaire. La seule solution que les circonstances imposeront bientôt est celle d'un gouvernement d'autorité, appuyé par une force morale populaire irrésistible... C'est l'œuvre à laquelle nous sommes attachés. Et personne d'entre nous ne s'arrêtera avant qu'elle soit accomplie ». Puis, après avoir de nouveau longuement dénoncé le péril allemand — qui est pour l'oligarchie industrielle l'argument suprême et la diversion en cas de grave péril social — le potentat de l'Electricité montre la nécessité de « mettre fin aux abus du contrôle parlementaire et d'établir un gouvernement national ». Il prévient les parlementaires que s'ils « continuent encore dans la voie où ils se trouvent, alors, qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes » s'il ressentent — un jour — *les contre-coups de la colère populaire.*

Enfin, M. Marcel Champin avertit les gouvernants que, « s'ils ne montrent pas à temps l'énergie et la décision nécessaires, ils seront menacés d'être emportés à bref délai... Si vous laissez passer l'heure, si des troubles publics surviennent, vous en serez responsables. Vous êtes avisés... » Puis, après avoir établi que « tout le monde appelle des actes d'autorité, que nous, Français, aimons à être commandés », il déclare qu'il faut former une *équipe* recrutée sans tenir compte des exigences des partis, et qui, en se donnant un chef capable, pourrait constituer un gouvernement d'autorité ». (Bulletin du *Redressement français*, janvier 1934) (15).

L'accord apparaît complet entre les forces de réaction et les grands comités économiques. Les différentes organisations, comme à la voix d'un chef invisible, se sont unies. Les programmes se sont rapprochés comme les dirigeants ; seuls subsistent les objectifs essentiels contre l'ennemi commun. Les appels et mots d'ordre sont identiques. L'entente est scellée avec les anciens combattants. Il ne reste plus qu'à choisir le moment favorable pour l'action. On demeure déconcerté devant la passivité des gouvernants de gauche qui, malgré ces avertissements répétés, n'ont rien su et rien prévu. Le scandale Stavisky, les attermolements du ministère Chautemps, la crise fournissent l'atmosphère favorable.

Le 29 janvier, la Fédération Nationale des Contribuables lance un manifeste où elle dénonce le personnel politique, « qui se dispute le pouvoir suivant un jeu antinational... Il faut que cela cesse. Telle est la volonté des contribuables, et, de gré ou de force, ils sont décidés à se faire obéir. » Elle réclame, pour « réformer l'Etat, des hommes d'action, libres de toute compromission parlementaire ». Quelques jours après, le délégué général, Louis Large, commentant ce manifeste,

(15) La Haute Banque a joué aussi un rôle décisif. G. Valois, dans *Chantiers* (n° 10, du 10 février), accuse nettement la Chambre de Paris et des Pays-Bas et son directeur Horace Finaly, avec le Comité des Forges et l'Agence Havas, d'avoir organisé l'émeute du 6 février. (Voir également *Regards*, avril-juin.)

écrit : « Il n'est plus d'espoir que dans un sursaut populaire qui brisera le jeu puéril et sanglant de la politique parlementaire. » (16)

Enfin, l'événement est si bien prévu et attendu comme proche qu'il est annoncé par une certaine presse jusqu'aux extrémités de la terre. Avant même que le télégraphe n'ait apporté la nouvelle du 6 février, dans plusieurs colonies françaises — en Indochine, aux Antilles, en Nouvelle-Calédonie — des journaux préparent l'opinion à l'inéluctable et imminent coup de force.

La police en janvier

S'il est assez aisé de comprendre le rôle joué par les ligues réactionnaires, au cours des événements de janvier, si l'on ne s'étonne plus que la presse, qui, à de rares exceptions près, est entre les mains de l'Agence Havas et du Comité des Forges, soit l'instrument docile des puissances d'argent, il est peut-être moins facile de saisir le jeu de la police en janvier.

Est-ce par incapacité, est-ce par calcul, qu'elle laisse ainsi les manifestations se dérouler sans leur opposer autre chose qu'une résistance de pure forme? Pourquoi laisse-t-elle les manifestants s'enhardir et les hésitants se rallier autour d'eux, en proportion de leurs succès? — Ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, parce que le corps de la police parisienne sympathise avec les fascistes et les royalistes : la lecture de ses résolutions corporatives et de ses journaux professionnels est édifiancée à cet égard. (17)

Mais c'est que la police a reçu une consigne : la consigne de la passivité et de l'immobilité.

Des témoignages précis, recueillis sur ce point par notre Commission d'Information, viennent recouper les dépositions faites devant la Commis-

(16) *Réveil du Contribuable*. Février 1934. On lit dans le même journal que le régime de la Sarre doit rester sous le *statu quo*. La Fédération Nationale recommande d'adhérer à l'Association Française de la Sarre, présidée par J. Bardoux (du *Temps*) et Rossignol, de l'U. N. C., et dont Doumergue est président d'honneur du Comité de propagande.

(17) Dans son Assemblée générale du 26 février 1934, le Syndicat général du Personnel de la Préfecture de Police (S.G.P.) a voté un ordre du jour, dans lequel les membres de cette organisation, après avoir affirmé « leur attachement au régime et aux institutions républicaines... proclament leur ferme et inébranlable volonté de défendre, même au prix de leur vie, les libertés républicaines ».

Le Progrès de la Gendarmerie, organe de la Fédération nationale des retraités de la Gendarmerie et de la Garde républicaine, n'exprime pas un sentiment moins net dans son numéro du 25 février. Même irritation contre les mensonges de la grande presse, même volonté de s'opposer aux menées dirigées contre la République, même jugement sur le 6 février : « ...La préparation de cette soirée tragique est indéniable. La préméditation est établie par des manifestations préalables, quinze jours avant, et par les provocations au meurtre de leurs journaux. S'il y a un reproche à adresser aux pouvoirs publics c'est leur lontanimité, leurs atteroiements pour la répression... »

Cf. *L'Information Sociale* du 15 mars 1934, p. 2.

sion parlementaire par les représentants du Syndicat de la Police, Rigail, Riou et Sellié; tous rapportent les protestations de leurs camarades démoralisés : « ...Il fallait laisser faire les manifestants... cela ne pouvait pas durer... bienveillance à l'égard des Camelots du roi... ordre de ne rien faire, absolument rien... tels étaient les objets de ces doléances. (18)

Ainsi, l'inertie de la police s'explique par des ordres reçus, qui imposaient la complaisance. C'est là une des raisons de l'accélération et de l'ampleur dont les manifestations de janvier bénéficièrent.

Ces ordres émanent d'un homme, du chef même de la police parisienne : Chiappe. On peut juger ici de la valeur de l'argument qui consiste à prétendre que, Chiappe maintenu à la Préfecture, le 6 février se fût déroulé paisiblement. C'est, tout au contraire, *sous son règne* que les manœuvres de janvier ont pu se développer librement et préparer — dans l'impuissance et la démoralisation de la police — la journée du 6 février.

Chiappe

Il est Préfet de Police depuis sept ans. Il s'est identifié avec sa fonction au point de croire que la Préfecture lui appartient : qui l'y remplacerait prendrait figure d'« usurpateur ». (19)

Il a patiemment recherché la popularité auprès de ses agents; il a augmenté leur nombre, amélioré leur statut, créé la Maison de Santé des Gardiens de la Paix (Fondation Chiappe); grâce à lui, le budget de la police s'arrondit d'année en année.

Pour gagner la faveur du public, il ne néglige aucun des « gestes » qui frappent ou séduisent. Fait-il arrêter arbitrairement 4.000 personnes? On ne saurait décemment en vouloir à un Préfet de Police qui fait distribuer un « petit repas » à ses 4.000 prisonniers, geste dont la presse s'empare incontinent pour vanter son humanité. Car la presse l'encense : les « grands patrons » de la

(18) *M. Rigail*, secrétaire général du Syndicat du Personnel de la Préfecture de police, relate qu'au moment des manifestations de janvier, boulevard Saint-Germain, les gardiens sont venus le trouver pour lui dire que « cela ne pouvait pas durer ».

M. Riou, secrétaire de la même organisation, rapporte ainsi devant la Commission Bonnefoy le sentiment des gardiens de la paix : « Quelques-uns, bon nombre d'entre eux, se sont étonnés qu'on laissât faire... les manifestants... C'était l'impression de tous les camarades que j'ai pu voir rue Tisserand au cours du mois de janvier. »

M. Cellié, secrétaire de la Fédération nationale des polices de France : « Au sujet des manifestations de janvier, je dirai que nous avons été conduits boulevard Saint-Germain et, naturellement, j'ai vu les déprédations qui se produisaient du fait des camelots du roi sur ce boulevard. Nous aurions certainement pu sévir autrement que nous ne l'avons fait si nous n'avions eu des ordres contraires... Il fallait laisser faire... »

Le brigadier-chef Calandre : « Nous étions dégoûtés d'en arrêter parce qu'on ne les punissait pas, et c'est tout juste si les agents n'avaient pas eu tort de les avoir arrêtés. C'étaient nous qui étions les imbéciles... »

C. P., p. 382, 392, 393, 406, 497, 2532.

(19) C. P., p. 1522.

presse ont flairé en lui un instrument possible; ils favorisent tout ce qui peut établir ou accroître sa popularité.

Les hommes politiques? Comment n'apprécieraient-ils pas un préfet aussi prévenant, aussi cordial, aussi empressé à leur rendre tous les services et à leur éviter petits chantages et grands soucis? Et sans distinction d'opinion! (20).

Très répandu dans une certaine société parisienne, il est, enfin, l'une des personnalités irremplaçables du Tout-Paris.

Tel quel, Chiappe a cessé d'être un fonctionnaire: il est peu à peu devenu un homme politique. La Préfecture de Police est une puissance que les Présidents du Conseil subissent avec inquiétude — avec toujours un peu plus d'inquiétude: Chiappe a créé un Etat dans l'Etat.

Cet homme politique a naturellement SA politique en matière de police. S'il est encore tenu à une certaine réserve apparente, ses tendances n'en sont pas moins nettes. Il est l'homme qui a instauré la méthode des arrestations préventives — dont il a largement usé contre les organisations d'extrême gauche; en règle générale, sous son règne, la police est rigoureuse à gauche et bienveillante à droite. «Lorsqu'il s'agissait des manifestants du boulevard Saint-Germain, on agissait avec moins de rigueur qu'à l'égard des manifestants de la place de la République.» (21) En septembre 1928, à Saint-Denis, on arrête 1.000 personnes qui ne manifestaient pas (22), mais en janvier 1934, on laisse les Camelots du roi saccager les boulevards.

Ces tendances du chef de la police ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion sur les services de la Préfecture, et, en premier lieu, sur les «Renseignements généraux». Les «Renseignements généraux», où Chiappe a placé des hommes qui ont sa confiance, s'inspirent de l'état d'esprit du patron: pas d'ennemis à droite! Le service ferme les yeux sur les menées des organisations de droite, il s'abstient de toute surveillance sérieuse à l'encontre des Jeunesses Patriotes et de la Solidarité Française, alléguant sans rire que ce sont des organisations qui restent «dans le cadre de la République». Quiconque ne se déclare pas agressivement monarchiste «républicain» — comme Hitler peut l'être, sans doute. C'est, en tout cas, la théorie de Chiappe qui vante le «loyalisme républicain» (23) du Colonel de la Rocque, lequel lui rend la politesse en lui décernant un brevet de «préfet de police parfait». Nous sommes, ici, en pleine farce: on ne peut s'empêcher de penser à certaines scènes de «l'Opéra de Quat'Sous», où

(20) Chiappe, rappelant avec amertume ces petits services, s'exprimait ainsi le 8 mars 1934 devant la Commission parlementaire Bonnevey: «Quand il s'est agi de protéger des conseillers municipaux, des députés, des personnalités, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, ils ont toujours trouvé mon concours le plus complet.» (C. P., p. 182.)

Qu'ils en rougissent, les ingrats!

(21) C. P., p. 392.

(22) C. P., p. 1869.

(23) C. P., p. 187.

l'on voit le chef de la police vivre en joyeuse intelligence avec ceux qu'il a mission de surveiller. Et M. Coty, aussi, à ce prix, est républicain, «républicain-bonapartiste», ainsi qu'il s'intitule. (24) Le Croix de Feu Pozzo di Borgo admet lui-même que le terme tend à devenir un peu «élastique»...

Il faut, d'ailleurs, rendre à Chiappe cette justice qu'il ne limite pas ses bonnes grâces aux *républicains* — même dans l'acception très particulière qu'il donne à ce mot — il est en coquetterie flagrante avec les pires adversaires du régime. Ce n'est pas par hasard que l'*Action française* traite avec une aménité peu coutumière ce fonctionnaire de la République. Il semble qu'il y eut entre le Préfet de Police et les royalistes des liens qu'un incident récent vient encore de souligner. Devant la Commission parlementaire du 6 février, Chiappe a révélé que le 31 janvier 1934, dès après la constitution du ministère Daladier, il avait averti le nouveau Président du Conseil des tentatives faites auprès de M. Patenôtre pour subventionner l'armement des organisations d'extrême-gauche. Avertissement donné — naturellement — dans le plus grand secret, seul à seul, dans le cabinet du Président du Conseil. Le 31 janvier, qu'on retienne la date!

Pourquoi faut-il qu'en feuilletant la collection de l'*Action française*, on retrouve précisément l'écho de cette confiance dans le journal publié le lendemain même du jour où elle fut faite? Dans l'*Action française* du 1^{er} février, Maurras met en cause Patenôtre, l'accusant, en termes à peine voilés, d'avoir financé l'armement du Parti Socialiste. Lequel des deux, de Chiappe ou de Maurras, avait été l'informateur de l'autre, ou encore, comment se sont-ils trouvés d'accord l'un et l'autre pour propager au même moment une nouvelle qu'ils savaient fautive? Voilà-t-il pas un fait qui projette sa lueur sur les liaisons dangereuses de ce singulier Préfet de Police?

L'insigne complaisance de Chiappe pour la droite n'explique cependant pas à elle seule sa tolérance inconcevable à l'égard des manifestations de Janvier. Il y a autre chose: il se savait menacé dans sa fonction par les intentions de Chautemps, il est donc vraisemblable qu'il ait envisagé sans déplaisir de voir Chautemps renversé sous la pression de la rue.

Avec le ministère Daladier, il crut d'abord avoir trouvé un gouvernement plus docile, il lui fit quelque temps crédit: le fait est que, jusqu'au mouvement administratif, Paris retrouva sa tranquillité.

Le Ministère Daladier

Le ministère qui arrivait au pouvoir le 30 janvier affrontait une situation grave. Outre les sévères difficultés inhérentes à la crise économique, il trouvait rassemblées dans l'héritage ministériel toutes celles qu'avaient suscitées les attermoissements de Chautemps.

Il n'avait été constitué qu'après une tentative d'appel à Doumergue — qui s'était déclaré trop vieux pour assumer le pouvoir. Sous la néfaste

(24) C. P., p. 1737.

inspiration de Malvy, Daladier avait tenté une opération de concentration, en s'étendant vers le centre républicain par l'annexion de Pietri et de Fabry. Tentative avortée, Fabry ayant été exclu de son groupe. Constitué sans programme, au gré des cooptations et des camaraderies, le ministère semblait destiné à une existence éphémère. Il ne contentait personne, ni dans sa composition, ni dans son orientation : c'était un ministère de compromis, et le compromis ne paraissait pas viable, le ministère ne pouvant compter, ni sur l'opinion populaire, ni sur l'opinion parlementaire.

Dès l'abord, les ligues réactionnaires, dont la coalition a été cimentée au cours des actions de rue de Janvier, ont l'impression d'un flottement qui pourrait leur permettre de tenter leur chance. Cette chance — les droites le savent — se décidera le jour de la présentation du ministère devant les Chambres. On prépare alors la grande offensive, on bouscule àprement les hésitants : le 31 janvier, les Camelots du Roi viennent interpellier dans leur réunion les Croix de Feu qui, au gré de l'*Action française*, sont trop lents à se mettre en mouvement (25). Enfin, Maurras rassure ceux qui craignent que l'occasion du coup de force ne soit passée avec les journées de Janvier : le 3 février, il affirme que l'occasion « n'est pas d'un jour ».

Quand donc, en effet, la « Révolution nationale » trouverait-elle occasion meilleure ? Tout Paris n'est-il pas prêt à l'accepter ? On escompte même, peut-être, certaines défaillances au sein du nouveau gouvernement. En tout cas, on est assuré que le Préfet de police ne marchera pas contre les « patriotes ».

Pour assurer la réussite du mouvement, il faut l'appoint des anciens combattants — ou tout au moins d'une portion importante de ceux-ci. C'est M. Mercier en personne (ancien combattant et Croix de Feu) qui est l'ambassadeur des puissances d'argent auprès des anciens combattants.

L'U.N.C., groupe de Paris, envisage de faire une démonstration le dimanche 4. De justesse, et à regret, ses dirigeants y renoncent, soucieux de ne point désobliger Chiappe qui a objecté qu'une telle manifestation pourrait susciter des troubles...

Quant aux Croix de Feu, dès le 3, *avant même*

(25) Au cours de cette « rencontre mémorable » (Maurras), les royalistes reprochent au Colonel de la Rocque d'avoir empêché ses troupes de prendre part aux manifestations de janvier. L'explication, assez houleuse, dégénère par moment en tumulte indescriptible, s'il faut en croire l'*Action française* (n° du 1^{er} février, page 2). Le colonel allègue bien que les Croix de Feu « ont participé aux bagarres récentes », mais il ne veut pas s'engager davantage : il « enfile de longues phrases creuses, écrit l'A. F., comme celles des commis-voyageurs de la politique électorale » ; ses interrupteurs mènent un beau tapage.

En conclusion du compte rendu de la réunion, les royalistes forment le vœu de voir leur amitié avec les Croix de Feu se fortifier « dans les combats prochains », tandis qu'en première page Maurras somme M. de la Rocque d'éclairer sa lanterne politique.

que le mouvement administratif ne soit connu, elles sont mises en état d'alerte (26).

Le mouvement administratif

C'est dans cette atmosphère que M. Daladier, à la recherche d'une majorité, décide un mouvement administratif qui envoie le Préfet de police à la Résidence du Maroc.

Un tel mouvement ne pouvait satisfaire personne, il reflétait uniquement l'indécision, la faiblesse du ministère. Promotion ou sanction ? Personne ne comprenait, et personne ne pouvait comprendre. Certes, Chiappe était devenu dangereux à la tête de la Préfecture, faisant pression sur les hommes publics ; il avait favorisé la vieille rivalité qui opposait la Préfecture à la Sûreté générale (voir les attaques contre la Sûreté générale dans l'hebdomadaire de son gendre, *Gringoire* du 2 février) (27) ; cela expliquait, dans une large mesure, le mauvais fonctionnement des services dont l'affaire Stavisky fournissait l'aveuglante démonstration. Cela étant, comment admettre l'éclatant avancement qui lui était offert avec la Résidence du Maroc ?

Au reste, que signifiait, dans une période de haute tension politique, cette extraordinaire mutation du Directeur de la Sûreté Générale, M. Thomé, à la Comédie Française ? Il semble bien que Daladier ne se soit aucunement rendu compte des répercussions qu'allait avoir le mouvement, ni du tumulte qu'il allait soulever. Il prit seul sa résolution, pensant se concilier tout le monde : les amis du nouveau Résident général, et les détracteurs de l'ancien Préfet.

Il s'agissait bien de cela !

D'un seul geste, d'une seule riposte, Chiappe se chargea de démontrer que son départ de la Préfecture était une nécessité.

(26) Lors de son audition du 13 avril 1934 par la Commission Bonnefoy, le Colonel de la Rocque s'est exprimé ainsi :

« ...Voici l'instruction que j'ai fait adresser, le 3 février, aux présidents de section, *avant dix heures du matin* : Mon cher ami, je vous demande de vouloir bien : 1° placer votre section en état d'alerte avec toute la discrétion désirable à partir de lundi 5 février à 12 heures... etc. »

Cette lettre comportait un long post-scriptum, dans lequel on lit : « ... Il est possible d'autre part que notre intervention, si elle a lieu, ne soit pas suivie d'actes décisifs. Elle sera néanmoins indispensable à leur préparation. »

Plus loin, M. de la Rocque poursuit : « ... Je suis rentré de Dunkerque le dimanche 4 février, ayant, entre temps, pris connaissance du décret qui avait été signé : le départ de M. Chiappe et de M. Renard, la mutation de M. Thomé, etc... »

C. P., p. 1572 et 1573.

(27) *Gringoire* du 2 février consacre la plus grande partie de sa première page à une charge à fond contre la Sûreté générale, pour la plus grande gloire de la Préfecture de Police : « La Sûreté générale apparaît comme un organe gangrené, corrompu, divisé, disposant d'un pouvoir sans limites et l'utilisant pour des fins politiques... »

Par contre : « Aucune défaillance n'a pu être relevée à la Préfecture de Police... »

Sa réponse au téléphone : « *Je refuse. Vous me trouvez dans la rue* », prouvait que le mal était plus grave qu'on ne le pouvait supposer.

Que le propos ait été tenu, cela ne saurait faire de doute. Il suffit d'observer que Chiappe en a donné ensuite deux autres versions, aussi invraisemblables l'une que l'autre (28). La violence de Chiappe a d'ailleurs été constatée par M. Martinaud-Déplat, qui, deux ou trois heures après le fameux coup de téléphone, trouve encore l'expérimenté « fort en colère tantôt rouge, tantôt pâle », lançant des imprécations (29). Cette surexcitation explique sans les justifier les paroles de défi lancées par le préfet à son président du Conseil.

(28) La première de ces deux autres versions est celle du *Matin* (17 février 1934) : « *Je serai ce soir en veston dans la rue.* »

La seconde résulte de la déposition de Chiappe à la Commission Bonnefoy, le 7 mars 1934 : « ...J'entends bien, vous allez probablement me chasser de la Préfecture de police, je le sens, où Mme Chiappe et moi avons donné sept années de notre vie. Soit ! j'y suis entré riche, j'en sortirai pauvre, *je serai à la rue*, malheureux peut-être, mais honnête homme toujours... »

(29) D'après M. Fabry, arrivé après MM. Pietri et Martinaud-Déplat, Chiappe était presque calme : « ...Nous n'avons pas trouvé un homme irrité, du moins au point que l'on disait, mais un homme profondément chagriné par la mesure dont il était l'objet. » (C. P., p. 686.)

Cette appréciation ne cadre guère avec la relation de M. Martinaud-Déplat.

En arrivant à la Préfecture de Police, MM. Pietri et Martinaud-Déplat s'entendent dire par MM. Guichard et Sommer : « Si vous venez pour lui demander d'accepter le poste de résident général au Maroc, ce n'est pas la peine de le voir. Il est dans un très grand état de colère et tout à l'heure disait encore que, même sa mère, il la mettrait à la porte si elle venait lui demander d'accepter ce poste. »

Sur ces entrefaites, M. Pietri demande à entrer le premier dans la chambre de Chiappe.

Puis, M. Pietri revient chercher M. Martinaud-Déplat, qui relate ainsi l'allure de l'entrevue : « ...M. Chiappe, rouge en colère, tantôt rouge, tantôt pâle, a exprimé ses sentiments, que vous supposez. Je ne précise pas dans quels termes. L'entretien a duré à peu près un quart d'heure. *Il a eu une très grande allure de violence.* »

« Toutes les fois que nous avions la possibilité de placer un mot, soit M. Fabry, soit M. Pietri, soit moi-même, nous l'invitions au calme. Il repartait de plus belle... »

« Je me suis levé, j'ai pris congé de M. Chiappe, M. Fabry est resté quelques minutes après et j'ai entendu les échos d'une conversation très violente. M. Chiappe criait « Assez » à M. Fabry. » (C.P., p. 701 et 702.)

M. Martinaud-Déplat, qui, dans la suite de son récit, revient encore sur l'« état de surexcitation » et les « imprécations » du préfet, ajoute quelques précisions sur les propos tenus : « ...M. Chiappe s'est écrié, parlant à M. Fabry : « Enfin, Jean, tu ne me demanderas tout de même pas d'accepter le Maroc ». A quoi M. Fabry répondit : « Tu sais bien que je ne peux te demander une chose pareille et que je partirais plutôt ». »

Touchant échange de propos de deux hommes d'ordre !

Quoi qu'il en soit, le départ de Chiappe, sa rupture avec le gouvernement, sont méthodiquement exploités dans Paris; le fait apporte à l'émeute qui se fomentait un prétexte supplémentaire. Voici la presse portant aux nues le préfet factieux, glorifiant sa lettre publiée partout en bonne place comme un document officiel; voici l'Hôtel de Ville faisant cause commune avec lui, voici même trois ministres qui, à la solidarité ministérielle, préférèrent la solidarité avec le Préfet de police et démissionnèrent en son honneur.

Bonnefoy-Sibour, nommé préfet à sa place, est traité en « usurpateur » par ses propres services, il fait le vide autour de lui.

Chiappe devient la personnification de l'honnêteté outragée par le régime; en lui s'incarne la conscience publique révoltée par les compromissions et dégoûtée de la boue remuée par l'affaire Stavisky.

Il faut avouer que cela ne manque pas d'imprévu. Car le Préfet de police qui s'en va est lié d'amitié avec les hommes qui représentent le plus exactement les tares que l'on dénonce : Malvy et Dubarry; pendant sept ans, il a fait régner à la Préfecture de Police le régime de la camaraderie et des petits services, il est lié avec des financiers de tripot et des bookmakers comme Zografos (30). Lui faire porter le drapeau de l'assainissement moral de Paris est d'une ironie savoureuse.

Mais qu'importe aux agitateurs. S'ils ont perdu un Préfet de police complaisant, ils peuvent au moins utiliser son départ pour vaincre les dernières hésitations des anciens combattants.

L'U.N.C. n'hésite plus, en effet : sous l'impulsion de son Président, Lebecq, Conseiller municipal de Paris, elle manifestera le 6 avec les ligues politiques.

Appels à l'émeute

La presse ne connaît plus de frein, Paris s'enflamme.

Une atmosphère de panique — voulue, et savamment organisée — se dégage de toute la grande presse.

Citons encore le Rapport de Charles Dulot :

Voici *l'Ami du Peuple*, qui essaye de créer l'affolement : « *Le Gouvernement prisonnier des révolutionnaires* » : telle est la manchette en énormes caractères de son numéro du 4 février.

Henri de Kerillis, dans *l'Echo de Paris* du même jour, déclare au public que M. Daladier vient de faire « un coup d'Etat » en révoquant M. Chiappe.

« Coup de force du Cartel », écrit *Figaro* du même jour, qui appelle purement et simplement les citoyens à l'émeute contre « le ministère titubant » :

« M. Daladier doit se préparer un succès pour mardi.

(30) *Le Populaire* du 20 mars, *la Lumière* du 24 mars, *l'Information Sociale* du 29 mars ont publié à cet égard des articles documentés. On y retrouvera notamment une lettre de Zografos, datée du 10 janvier 1924, établissant que Chiappe, protecteur de Zografos, avait permis à celui-ci d'être domicilié dans sa propre demeure.

Sur la personnalité de Zografos, *la Lumière* du 24 mars publie une étude sous ce titre « Qui est Zografos, l'ami de Chiappe ? ».

Peut-être. Ce n'est pas certain. Mais à coup sûr, quelle chute ensuite après avoir provoqué les pires désordres et donné sur le plan gouvernemental l'exemple d'une sorte d'émeute. »

Naturellement, *l'Action Française* ne demeure pas en reste, Maurras y écrit ce 4 février :

« Nos amis ont pu voir, tous ces jours-ci, que crier : *A bas les voleurs !* était compris comme un : *A bas la République !* »

« L'action de *défense républicaine* de M. Daladier signifie clairement : *Vivent les voleurs* et les protecteurs des voleurs ! »

A partir de ce moment, le feu est aux poudres fascistes. C'est l'appel à l'émeute, même plus déguisé, étalé en caractères gras, en « manchettes » sensationnelles dans tous les journaux de la « grande presse » du 5 février.

Aujourd'hui (5-2), sous le titre « Le feu est à la maison » (page 5), lance un « appel aux passants » :

« Nous sommes à la veille d'événements graves. Les passions sont en mouvement et rien ne saurait prévoir ni prédire jusqu'où s'exercera leur violence. »

« A BAS LE RÉGIME ABJECT » écrit, sur un titre de six colonnes, *l'Action Française*, qui lance l'ordre de mobilisation des camelots du roi intitulés : « Les Parisiens ». Cet appel est lancé la veille de l'émeute. On n'a pas encore, au gouvernement Daladier, donné l'ordre de tirer sur les Français ; et pourtant déjà *l'Action Française*, devant les événements, lance l'appel à la vengeance. Ce n'est pas la « vengeance poursuivant le crime » mais « précédant » le crime !

« Pour une mauvaise cause, pour une cause injuste, pour la défense des escrocs et de ceux qui se sont vendus à l'escroc, MM. Marchand et Paul Guichard verseront le beau sang français ? Mais qu'arrivera-t-il ? Ceci : MM. Paul Guichard et Marchand seront à leur tour tués, tués sans pitié et Eugène Frot subira la même fortune. Des gens qui n'ont pas froid aux yeux vengeront leurs frères et, devant le triste cadavre du pauvre petit pète-sec qui aura cru faire merveille en élaborant la consigne : *Pas de manifestation ou je vous révoque*, oui, à qui passera devant l'épave funèbre de l'immonde bêtise et du plus effroyable esprit de parti, sera forcé de dire : — Tu l'as voulu, Frot de Dandin, c'est ta faute. Bien fait. »

Dans *l'Echo de Paris* du lendemain, M. de Kerillis s'en prend aux institutions :

« Les vrais coupables, Bonnaure en tête, courent toujours, et le mystère plane encore sur les 600 chéquards comme sur les invités de Mme Stavisky. »

« Par contre, les émotions violentes auxquelles sont soumis les nerfs du pays, les répugnances qu'il a éprouvées encore une fois pour les mœurs politiciennes, la révolte des consciences devant l'arbitraire et la veulerie ont ajouté au trouble général et au discrédit des institutions. »

En première page de leurs numéros du 5.2 et 6.2, les journaux de la grande presse font une énorme publicité à l'ordre de mobilisation de l'Union nationale des combattants, à celui des Jeunesses patriotes, et relatent la réunion agitée de l'Hôtel de Ville, sous des titres et avec des commentaires qui en disent long. Certaines phrases soulignent « imprudemment » que les manifestants feraient bien de s'armer. Ainsi le *Petit Parisien* du 6.2 publie dans un encadrement et en première page, en caractères italiques et gras qui ne s'emploient jamais, même pour une déclaration ministérielle, l'indication précise des lieux de réunion des manifestants du soir, et l'heure de convocation à une minute près. L'heure H, n'est-ce pas ? Il prend soin de noter que police et armée

ont reçu des ordres, ce qui signifie sans doute pour les manifestants qui liront cet avertissement : Armez-vous !

Les lecteurs de tous les journaux d'information : *Le Journal*, *Le Jour*, *Excelsior*, *L'Intransigeant*, sentent venir le grand événement : ce sera pour mardi ! (31)

Les bruits les plus alarmistes circulent : il est question de mitrailleuses, de tanks, de canons. L'agence Havas diffuse, le 4, un télégramme relatant, d'après le *Jour*, l'acheminement de tanks vers Paris. (32)

Dans la presse parisienne, la campagne contre la maçonnerie prend une violence inouïe : le prétendu complot des loges est à l'ordre du jour.

L'Hôtel de Ville est en effervescence. C'est le Conseil municipal, appuyé par la grande presse, qui prend la tête du mouvement contre la corruption.

Singulier paradoxe ! La croisade de la probité groupe les chevaliers les plus inattendus. « A bas les voleurs ! ». Le cri se répercute des salles de rédaction aux couloirs de l'Hôtel de Ville. Sous la bannière de la Pureté et de l'Indépendance, c'est la grande presse qui manifeste ce beau zèle, la presse, plus asservie que jamais aux puissances d'argent, la presse, nourrie des fonds secrets et des libéralités de Stavisky ; c'est la caverne du Conseil municipal qui, en un tournemain, devient le foyer de l'indignation vertueuse : « A bas les voleurs ! »

Le 5 février, un appel est affiché dans Paris, il est signé de conseillers de la majorité qu'on retrouvera le lendemain dans la rue. Cet appel est gros de sous-entendus menaçants :

Parisiens,

Au mépris des intérêts de l'ordre et de la paix de Paris, la politique a brutalement sacrifié vos deux préfets.

Ni les services rendus, ni l'estime acquise n'ont trouvé grâce devant les calculs et les combinaisons des partis.

Le préfet Renard, lui-même, représentant autorisé des gouvernements depuis cinq ans, déclare dans sa courageuse lettre de démission :

« Je ne puis demeurer en fonctions en présence d'une mesure qui ne me paraît d'ailleurs pas répondre à l'intérêt de la Ville de Paris, à laquelle je suis profondément attaché. »

Ainsi, les politiciens, qui vivent de la politique et risquent de nous en faire mourir, viennent d'inscrire à leur passif une lâcheté nouvelle.

Répondant à la confiance dont vous nous avez investis, nous condamnons avec vous l'atteinte portée à l'indépendance et à la dignité de Paris.

Que sera demain ?

Demain sera ce que vous déciderez : ou bien la consécration de la tyrannie, du sectarisme et de l'immoralité, ou bien le triomphe de la liberté et de la probité.

Parisiens,

Vos représentants n'oublient pas que le drapeau tricolore et la République sont nés à l'Hôtel de Ville ;

L'heure est grave : La France, attentive, écoute la voix de sa capitale ; elle saura l'exprimer avec force dans le calme et dans la dignité.

(31) C. P., p. 739.

(32) C. P., p. 1403.

Vive Paris ! Vive la République ! Vive la France !
Victor Constant, Georges Contenton, Pierre Dailly, Frédéric Dupont, Jean Ferrandi, Florent Matter, Maurice de Fontenay, René Gillouin, Charles des Isnards, Georges Lebecq, Félix Lobligeois, Armand Massard, Paul Piel, Noël Pinelli et de Puymaigre.

Nul ne peut s'y méprendre : Daladier ne se trompait pas, lorsque, devant la Commission parlementaire, il affirmait que, le 6 février, « on voulait faire la Révolution nationale » (33).

C'est si vrai que, le même jour, 5 février, les « Jeunesses patriotes », dont les liens avec l'Hôtel de Ville sont évidents, affichent et distribuent dans Paris un texte analogue mais plus précis, sous le titre : « La Patrie en danger. Appel au peuple de Paris ».

Il y est dit que, « devant la décomposition parlementaire, il (le peuple) imposera silence aux factions et donnera à la Nation des chefs dignes d'elle ».

Le document se termine ainsi :

Peuple de Paris,

Tu viendras affirmer avec nous, en Place de Grève, face à l'Hôtel de Ville, berceau de tes libertés communales, que la Patrie est en danger.

Conduit par tes élus, tu iras ensuite crier au Parlement « ta manière de voir ».

La France a les yeux fixés sur Paris. Paris répondra à l'appel de la France.

Rendez-vous : mardi 6 février, à 19 heures, Place de l'Hôtel de Ville.

Le lendemain, nouvelle affiche des Jeunesses Patriotes : « ...Voici l'heure attendue depuis si longtemps ! *L'heure de la Révolution nationale !* »

C'est aussi clair que possible. D'ailleurs, devant la Commission d'enquête parlementaire, le Conseil municipal des Isnards n'en a pas fait mystère : il s'agissait bien, le 6 février, de la « Révolution nationale » (34).

La Révolution nationale ? Que cache cette formule vague, sinon une aspiration vers le renversement de l'ordre établi ? La Révolution nationale, c'est, sous le couvert d'une prétendue lutte contre la corruption, la guerre déclarée au régime parlementaire et aux institutions démocratiques. Après ? Après, on ne sait pas... on verra bien. Les mots de « Révolution nationale » courent parmi les ligues de droite, ils exaltent les passions et les espérances, galvanisent les forces. La Révolution nationale ! Le jour en est venu.

Les politiques de la droite le laissent entendre sans ambages.

C'est Taittinger, Député, dans le *National*

(33) C. P., p. 2234.

(34) Séance du 12 avril 1934 de la Commission Bonnevey :

M. des Isnards. — « Les mots de « révolution nationale » figurent souvent dans nos programmes.

M. Vincent Auriol. — C'était une des causes de la manifestation ?

M. des Isnards. — Oui, puisque nous nous révolons contre ce qui existait à ce moment-là.

C. P., p. 1404.

(3 février) (35). C'est Massard, Conseiller Municipal, qui, lors du compte rendu de mandat de son collègue Ferrandi, déclare : « ...Mardi, nous serons tous devant la Chambre. Que se passera-t-il alors ? Il serait difficile d'en préjuger. »

C'est enfin Philippe Henriot qui, aux Ambassadeurs, appelle à la violence contre le Parlement. Qu'on se reporte au compte rendu sympathique que donne de cette conférence « *Je suis partout* » : « Ce n'est pas directement un appel à l'insurrection armée, mais presque... Le remède ne peut venir du Palais-Bourbon, mais il doit être appliqué promptement. *Libre à chacun de conclure.* » Les assistants concluent par les explosions d'un enthousiasme qui atteint au délire (*sic*). Le 4 février, à Bordeaux, M. Henriot récidive : il comprend, déclare-t-il, le sentiment de ceux qui sont disposés à « marcher sur le Palais-Bourbon ».

Rien n'a été négligé. Le grand jour est bien préparé.

La « reconnaissance » des Croix de Feu

C'est dans ces conditions que, la veille de la bataille, les Croix de Feu procèdent à une reconnaissance : un combat d'avant-garde.

Le 5 au soir, ils viennent manifester devant le Ministère de l'Intérieur.

Il n'est pas dans nos intentions (le cadre restreint de cette étude ne nous le permettrait d'ailleurs pas) de retracer dans ses détails cette manifestation, pas plus que nous n'entendons faire la narration épisodique des événements du 6. Nous noterons seulement certains faits significatifs.

Fidèles à la tactique consistant à ménager l'effet de surprise, les Croix de Feu ont été alertés en secret. Aucun communiqué dans la presse, aucun tract, aucune affiche ; des convocations individuelles.

C'est leur première descente massive dans la rue. Une telle descente prend par elle-même un caractère de gravité : c'est le Colonel de La Rocque lui-même qui, dans *Le Flambeau* du 1^{er} mars 1934, déclare qu'un tel événement devait être « justifié par des circonstances exceptionnelles ».

Les Croix de Feu se défendent d'avoir des tendances fascistes. Le fait est, cependant, qu'on retrouve parmi eux les anciens fascistes de Georges Valois, les « chemises bleues » de 1925 (36). Hasard ? Qui pourrait le penser ? En vérité, ils ont retrouvé chez les Croix de Feu l'état d'esprit du « *Nouveau Sicle* ».

(35) Dans le leader du *National* du 3 février 1934, M. Pierre Taittinger s'exprime ainsi :

« ...*Jeunesses Patriotes*, l'heure de la moisson approche.

« Sept années d'efforts, le sang versé par nos martyrs, sont les sûrs garants d'une récolte éblouissante.

« La première brèche est ouverte dans la défense de ceux que nous considérons comme les ennemis intérieurs de la France.

« Encore un coup de reins, encore une bataille, encore une offensive et ce sera le triomphe total, l'heure de la délivrance... »

N'est-ce pas l'appel avant l'assaut décisif ?

(36) C. P., p. 1446.

Cette première manifestation — déjà — est perçue sous le signe de la force. M. Marchand, directeur de la police municipale, en dira que la police a eu affaire ce soir-là à des « partisans très violents ».

Il convient de noter ici l'écart sensible qui se manifeste entre la légende des Croix de Feu et leur histoire.

La légende : une troupe d'hommes admirablement disciplinée et digne, agissant par le seul effet du prestige que lui confèrent ses actions d'éclat accomplies sur le champ de bataille.

L'histoire : une troupe de partisans à tendances fascistes, obéissant militairement à des chefs militaires, tendant à s'imposer par des méthodes de violence et d'intimidation.

Un exemple, fourni précisément par la manifestation du 5 février.

Au cours de la manifestation, un garde du service d'ordre, accusé d'avoir lacéré le drapeau d'une section, est jeté à terre et contraint de s'agenouiller pour demander pardon. Il est même — bien que le Colonel de la Rocque ne soit pas affirmatif sur ce point — déculotté. On sait l'importance que les Croix de Feu ont donné à cet incident dans leur propagande : dans sa lettre du 5 février adressée au président de la République, le Colonel de la Rocque écrivait en termes pompeux :

« ...Et à l'instant même, pendant que la population de Paris acclamait les quelques milliers de Croix de Feu détachés par mes sections locales pour leur démonstration, parfaite de tenue et de succès, à travers les Champs-Élysées, la place Beauvau, la place de la Madeleine, la Concorde, un cavalier de la garde municipale, trop fidèle sans doute aux instructions reçues, tentait vainement de lacérer le drapeau tricolore porté par mes admirables camarades : synthèse lamentable des consignes imposées par les étranges dirigeants à qui vous avez voulu remettre nos destins. »

L'effet n'était que trop certain : le chef des Croix de Feu de Cherbourg, M. Panzini, ne dit-il pas devant la Commission parlementaire : « Le fait

qu'un drapeau avait été lacéré le 5 par la garde mobile nous avait indignés » (37) ?

Cela, c'est la légende, mais le fait ?

Le fait, c'est un Croix de Feu qui le dira devant la Commission parlementaire — pas un chef, un simple Croix de Feu du rang. Et, en disant tout uniment *ce qu'il a vu*, il infligera un démenti cinglant à son Colonel et à sa propagande romancée :

« ...Le 5 février, on a chargé au trot, et j'ai vu un manifestant dont je ne connais pas le nom, grand blessé de guerre, atteint aux reins et marchant très difficilement.

« Il a été bousculé par les chevaux, il est tombé et a roulé sous leurs pieds. Nous l'avons relevé, et, à ce moment, les gardes se sont retirés en arrière. La foule les a alors rejoints, elle s'est précipitée à la tête des chevaux, a désarçonné une garde. Des camarades très exaltés criaient : « Tuez-le ! Tuez-le ! » Nous avons tous dit : « Non, non, n'y touchez pas, ne lui faites pas de mal ». Nous l'avons protégé et défendu.

« On s'est ensuite emparé du cheval, on l'a dessellé pour que le garde ne puisse pas remonter dessus, on a posé la selle le long du mur et on s'est occupé de l'homme. J'ai entendu dire que d'un coup de sabre, il avait frappé notre drapeau et brisé sa hampe. Je ne peux pas dire que je l'ai vu. On a dit qu'on l'avait fait mettre à genoux, je ne l'ai pas vu non plus.

« Je dois dire que cet homme était tout seul au milieu de 200 ou 300 manifestants, qu'il était devenu blême et était plutôt tombé sur les genoux de frayeur qu'autrement. »

Où sont, dans tout cela, le drapeau lacéré, la dignité et le sang-froid ? « Tuez-le ! » A 200 contre un ! Pauvre légende...

Quoi qu'il en soit, le 5, les « Croix de Feu » sont satisfaits de la reconnaissance qu'ils ont effectuée et qui a constitué pour eux un exercice de mobilisation, une épreuve de leur force.

Ils sont prêts.

LE SIX FÉVRIER

Mobilisation

Depuis deux jours, Paris entendait les appels les plus exaltés : la presse, les tracts, les affiches semblaient rivaliser de zèle. Mardi ! Mardi ! Les ligues de droite étaient en pleine effervescence : Camelots du Roi, Jeunesses patriotes, militants de la Solidarité, Croix de Feu, les troupes de choc étaient sur le pied de guerre.

La mobilisation n'avait pas été limitée à la capitale, la province devait aussi fournir son contingent.

Non seulement les Croix de Feu devaient organiser en province des manifestations semblables à celles de Paris : « En cas de manifestations officielles des Croix de Feu, faites sur place une manifestation de votre section orientée dans le même sens que les nôtres. » (Lettre d'instructions du

Lieutenant-Colonel de la Rocque en date du 5 février) ;

Non seulement la Solidarité avait lancé l'ordre suivant : « Dans toutes les villes, dans tous les villages, ceux de la Solidarité, manifestez aujourd'hui mardi, à partir de 19 heures, contre le régime caricature, dont vous ne voulez pas plus entendre parler que des parlementaires de profitariat » ;

Mais des détachements sont acheminés de province vers Paris pour y prêter main forte aux manifestations prévues. C'est le Commissaire spécial de Toulouse qui signale que « Sections Action Française grandes villes enverront ce soir à Paris camelots du roi pour prendre part à manifestations ».

(37) C. P., p. 1564.

Ce sont de tous côtés les adhérents de toutes les organisations de droite qui viennent prendre leur part à la grande journée. Notre Commission d'Information a recueilli un certain nombre de renseignements significatifs :

De Rouen et de Reims, des groupes importants ont pris le train pour venir manifester à Paris. De la Meuse et des Vosges, du Calvados, du Loiret et de l'Allier, des partisans sont venus. De l'Yonne, des ligueurs d'Action Française et des Jeunesses Patriotes ont été transportés vers Paris...

Cette énumération, nullement limitative, montre déjà qu'il ne pouvait s'agir d'accident ni de hasard. La consigne était donnée ; dans tous les coins de la France, elle trouvait des exécutants : les ligues de droite organisaient leur effort sur Paris.

A qui ferait-on croire qu'une telle mobilisation n'avait qu'un but défensif, et qu'elle visait tout simplement à défendre la République menacée par des factieux de gauche ?

C'est cependant l'alibi que s'étaient forgé les partisans de droite — avant même que M. Chiappe ne tentât devant la Commission parlementaire sa diversion sur le « Complot Frot ».

Dans leurs libelles du 6 février, les droites cherchent à amener l'opinion contre les gauches, elles dénoncent à grands cris les « ministres de coup d'Etat », le « véritable complot », la « dictature du sectarisme », et, pour tout dire, la « dictature de la franc-maçonnerie »...

Tactique classique en vérité ; nos gens n'ignorent pas qu'on mobilise plus aisément les masses pour répondre à une agression que pour prendre l'initiative de l'attaque. Mais si le procédé est éprouvé, s'il est appliqué avec un ensemble qui mérite d'être retenu, s'il donne l'occasion aux uns et aux autres de quelques phrases virulentes sur un thème facile, il faut reconnaître que la conviction n'y est pas. Les dénonciateurs du complot de gauche n'y croient pas eux-mêmes. Violences de langage et rien de plus : c'est en vain qu'après le 6 février, on essaiera pour se justifier de donner corps à la légende.

Lorsqu'au lendemain du 6 février, M. Tardieu écrira en tête de son journal que, « dès 18 heures, les communistes et les socialistes étaient en tête des assaillants », pour laisser croire que le 6 février avait été le fait de l'extrême gauche, personne n'a imaginé que ce politicien cynique croyait ce qu'il écrivait.

Quand l'hebdomadaire de la famille Chiappe écrivait le 9 février que Frot « avait préparé un soviet », et que *Gringoire* se posait en défenseur des « libertés publiques » à l'encontre d'une « bande de concussionnaires, de gangsters et d'assassins », personne ne peut prendre au sérieux la feuille qui, dans son numéro précédent, s'évertuait à flagorner M. Frot, ministre de l'Intérieur. (D'ailleurs, le même périodique, fertile en inventions, n'écrivait-il pas le 23 février, que Jouhaux avait été vu le 12 février à la manifestation socia-

liste, en tête d'une foule criant « A l'Élysée ». (?)

Quand M. Bailby, quelques jours plus tard, évoque la « dictature de gauche dont tous les plans étaient prêts », il est difficile d'oublier que le journal dudit M. Bailby avait déjà à son actif la fausse nouvelle du 4 février sur les tanks.

Non, il n'y a pas eu de complot de gauche, ni de « complot Frot » : tout se réduisait à un camouflage, au vrai, rudimentaire et grossier, sous lequel les factieux de droite avaient tenté d'abriter leurs projets.

Quelle avait été d'ailleurs l'attitude des formations de gauche et d'extrême gauche pendant ces journées décisives ?

Malgré quelques articles clairvoyants de G. Cudenet dans la *République*, les radicaux n'avaient pas bougé.

Les socialistes avaient été alertés, mais uniquement pour assurer la défense des locaux du Parti et du *Populaire* contre une attaque possible : personne ne peut prétendre sérieusement qu'ils aient participé aux agitations de la rue le 6 février.

Même observation pour les syndicalistes de la C. G. T.

Quant aux communistes, si un certain nombre d'entre eux se sont trouvés mêlés aux bagarres de la place de la Concorde, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, c'est qu'ils n'ont pas voulu manquer une occasion de manifester « dans la rue » et de montrer leur combativité, mais rien ne permet de prétendre qu'ils se soient proposé d'atteindre un autre objectif.

Ainsi, pas l'apparence d'un complot à gauche : on peut, de l'examen des faits, conclure tout au contraire que, dans l'ensemble, les gauches, surprises par la soudaineté et l'ampleur du mouvement réactionnaire, ont surtout manifesté leur impréparation et l'insuffisante coordination de leurs forces.

Paris, le matin

Tout invitait le Parisien à descendre dans la rue ; ne résistait que celui qui avait la tête bien froide ou des convictions arrêtées.

Le manifestant, le mécontent, le curieux, que la presse tenait déjà en haleine depuis plusieurs jours, était littéralement saisi en ouvrant son journal du matin.

Les manchettes et les placards resplendissaient. Tous les journaux donnaient la première place aux manifestations projetées, aux démonstrations tapageuses de l'Hôtel de Ville, à la sortie opérée la veille par les Croix de Feu.

Sur toute la largeur de sa première page, l'*Action Française* sonne le ralliement :

« Contre les voleurs, contre le régime abject, tous, ce soir, devant la Chambre ! »

L'Ami du Peuple, dans un sous-titre sur cinq colonnes, prédit au ministre des débuts « mouvementés... dans la rue ».

L'Echo de Paris annonce dans son titre que « Les Anciens Combattants entrent en scène », et publie la photographie de mitrailleuses qui

auraient été amenées dans une mairie de Paris, en vue des manifestations.

L'Humanité, en caractères d'affiches, clame : « Manifestez ! ».

Figaro : « La situation politique est grave ! ».

Le Matin publié au milieu de la première page, sous le titre : « A la population parisienne », le manifeste de protestation des conseillers municipaux.

Le Petit Parisien, dans un encadrement de première page, indique avec précision, en italiques grasses, les heures et lieux de rassemblement pour les manifestations de la soirée.

Les appels et adresses des groupements sont plus fulgurants encore que les manchettes.

L'Action Française, en conviant ses troupes devant la Chambre, précise qu'il s'agit pour les Français de « signifier au Ministère et à ses soutiens parlementaires qu'ils en ont assez du régime abject ».

Sous ce titre : « La Patrie est en danger ! Alerte, les adhérents et les Jeunesses ! », la « Solidarité Française » exaspère les passions ; l'appel conclut : « Pour ceux de Paris et de la région parisienne, rendez-vous aujourd'hui mardi, à 19 heures, sur les boulevards, entre Richelieu-Drouot et l'Opéra. Départ de là à 19 h. 15 précises. Il faut que le gouvernement se rende compte que le peuple est réveillé, et qu'il avance, décidé à en finir avec les internationaux révolutionnaires et les politiciens pourris ».

Même inspiration dans l'Appel des Jeunesses Patriotes. Citons à nouveau les dernières lignes :

Peuple de Paris,

Tu viendras affirmer avec nous en Place de Grève, face à l'Hôtel de Ville, berceau des libertés communales, que la Patrie est en danger.

Conduit par tes élus, tu iras ensuite crier au Parlement « ta manière de voir ».

La France a les yeux fixés sur Paris. Paris répondra à l'appel de la France.

Rendez-vous : Mardi 6 février, à 19 heures, place de l'Hôtel de Ville.

Dans un second appel, plus spécialement destiné aux étudiants, les Jeunesses Patriotes se déroulent encore davantage.

...Voici l'heure attendue depuis si longtemps !

L'Heure de la Révolution Nationale !

A nous !

Tous, boulevard Saint-Michel, mardi, 18 heures.

Les Croix de Feu prescrivent : « ... Suivez nos drapeaux ». Divers groupements emboîtent le pas. Parmi eux : le « Front Universitaire » : « ... Nous vous demandons de descendre dans la rue avec nous, mardi soir, pour crier votre volonté d'arracher notre pays aux forbans de la politique, aux pleutres, aux lâches, aux traîtres, aux escrocs ».

La « Fédération des Contribuables » demande à ses adhérents de se joindre à tous les mouvements qui auront lieu dans Paris le mardi 6 courant...

L'atmosphère est créée, Paris est plongé dans la fièvre, les nouvelles les plus inquiétantes et les plus absurdes, colportées de bouche à oreille, ne

cesseront d'y circuler toute la journée. Tout est prêt, c'est bientôt l'heure H.

Mesures prises par le Gouvernement

En face de ces préparatifs, que fait le Gouvernement ?

Certes, il a pris certaines précautions, arrêté le plan de son service d'ordre, mais il ne semble pas avoir compris qu'il s'agissait de tout autre chose que de manifestations, et que, par le fait des organisations de droite, la journée du 6 février devait avoir une importance exceptionnelle.

Le nouveau Préfet sent bien que c'est « une grave affaire » qui se prépare, mais ses services ne partagent pas son opinion, ils attendent une « manifestation rude » sans plus, et n'en font qu'à leur tête : malgré les recommandations du Préfet, la Police municipale ne fait venir qu'un nombre restreint de pelotons de gardes mobiles et elle procède tardivement aux réquisitions.

Les Renseignements Généraux prévoient 7 à 8.000 manifestants et ne jugent même pas utile de faire surveiller le siège des Croix de Feu (38) que leur équipée de la veille a cependant mis en vedette. Bien plus, la police ne semble même pas savoir ce qu'aucun Parisien n'ignore plus : que les manifestants porteront leur effort capital sur la Chambre, vers la Concorde (39). Le seul rapport des Renseignements Généraux qui manifeste quelque clairvoyance, celui du 5 février, qui indique la convergence possible des manifestants vers la Concorde, ne parvient pas à M. Marchand, directeur de la Police municipale et chef du service d'ordre (40).

D'ailleurs, il faut bien le dire, à la Préfecture, des défécations se sont produites, qui nuisent à la bonne marche des services.

C'est M. Guichard, souffrant d'une appendicite chronique, qui se fait opérer le 6 février.

C'est M. Liard, secrétaire général de la Préfecture, qui reste atteint pendant ces jours d'une grippe tenace.

C'est M. Rebut, le Commissaire divisionnaire qui devait commander le 6 le secteur de la Concorde : il entre le 6 février dans une clinique privée pour s'y faire opérer d'une hernie...

Service d'ordre disproportionné en nombre à l'ampleur de la manifestation, mise en place tardive de ce service d'ordre, commandement mal organisé (le Colonel Simon le qualifiera de « grotesque », parlera de « fouillis », de « pagaie »), est-ce là tout ? D'autres questions mériteraient d'être posées, que nous ne pouvons qu'indiquer :

1° Pourquoi n'a-t-on pas interdit la manifestation (alors qu'on devait trois jours plus tard interdire la manifestation communiste de la place de la République) ? Cela eut cependant permis de souligner la responsabilité des associations qui auraient passé outre, et d'écartier les curieux ?

2° Pourquoi a-t-on livré la place de la Concorde

(38) C. P., p. 1582.

(39) C. P., p. 1989.

(40) C. P., p. 2019.

aux manifestants, sans même essayer d'en limiter l'afflux, puisque les Tuileries n'ont pas été fermées et que la station du Métro est restée ouverte jusqu'à 20 heures ?

3° Pourquoi a-t-on accepté passivement de subir l'initiative des manifestants sur la place de la Concorde, sans tenter, jusqu'après minuit, d'opération de déblaiement ?

Ces questions restent posées. Aucune réponse satisfaisante n'a pu leur être faite.

Ce qui est acquis, par une rigoureuse enquête de l'autorité militaire et de la Commission parlementaire, c'est que le service d'ordre n'a pas été pourvu de mitrailleuses ni de fusils mitrailleurs (41), en dépit des affirmations répétées et mensongères d'une presse intéressée.

Les mitrailleuses que le député d'Aramon et quelques autres ont vues cette nuit-là sur leur trépied n'étaient que des appareils photographiques, ce qui n'empêche pas *Le Jour* de reprendre la fable dans son numéro du 9 mars, et M. Large d'en faire à nouveau état dans une conférence du 22 avril. Il n'est de pires sourds...

Quoi qu'il en soit, le service d'ordre a donné lieu à bien des critiques.

Les choses se seraient-elles mieux passées si Chiappe avait été là, ainsi que disent ses admirateurs ?

Laissons de côté (bien que ce ne soit pas négligeable) la fameuse menace téléphonique, et le risque qu'un préfet animé d'un tel esprit peut faire courir aux institutions.

La réponse est inscrite dans les faits.

Chiappe était Préfet de police en janvier.

Il a laissé faire.

Il a laissé s'accomplir les déprédations, laissé surgir les barricades, laissé s'enfler le mouvement de rue.

Le 6 février, en face d'une émeute, s'il eut continué de pratiquer sa politique du laisser-faire, les manifestants seraient passés.

Et, sans parler des autres conséquences, les morts auraient été bien plus nombreux.

Mais reprenons les faits de cette journée du 6 février. Suivons-en le développement en nous portant vers les principaux foyers de ce qui sera une émeute. D'abord, place de la Concorde.

Place de la Concorde

C'est à la Concorde que l'émeute flamba sa plus haute flamme. Nous l'avons vu, la place avait été laissée à la discrétion des manifestants.

Les événements qui se déroulent place de la Concorde ont donné lieu à bien des interprétations, à bien des narrations de sens opposé. Certaines confusions ont pu se produire du fait qu'un très grand nombre de curieux se trouvaient sur la place et qu'ils ont en quelque sorte servi d'amalgame entre les groupes des partisans. Or ces curieux, pris par l'ambiance, affolés par les rumeurs qui circulaient, n'ont pas tardé à devenir

des manifestants. Cependant, négligeant le détail pour ne voir que les ensembles, il est possible de rétablir les faits essentiels et de dégager les principales phases de l'émeute.

Dès 4 heures de l'après-midi, des groupes se formèrent devant l'Hôtel Crillon, et des agitateurs procédèrent à des exercices de rassemblement, cherchant à diriger des groupes vers la Chambre.

A 16 h. 45, le service d'ordre de la Concorde est mis en place, et un barrage est établi pour interdire l'accès du pont.

A 17 heures, l'agitation commence, et la Garde à cheval doit dégager les abords du pont. Le pont lui-même est barré avec des cars. Un témoin entendu par notre Commission d'Information raconte comment un groupe de 150 à 200 jeunes gens s'étaient rassemblés à la tombée de la nuit entre la balustrade de la place et la terrasse des Tuileries, et comment ils ont commencé à édifier une barricade; le témoin a entendu l'un d'eux s'écrier : « Nous serons bien, d'ici, pour tirer. » Parmi ces gens, il a remarqué des membres de la « Solidarité ».

La foule devient de plus en plus violente, elle se compose de plusieurs milliers de personnes poussant des cris divers ou dominant : « A bas les voleurs ! Démission ! Vive Chiappe ! Les agents avec nous ! » Les membres du service d'ordre ne cessent plus d'être lapidés. Ils reçoivent des pierres, mais aussi et surtout les morceaux des arceaux de fonte du Cours-la-Reine et des Tuileries qui leur font de terribles blessures. Le peloton 224, engagé dès 17 heures, a 20 hommes atteints (dont 6 évacués) sur un effectif de 28, et cela en trois quarts d'heure.

Des charges d'agents et de gardes ne servent qu'à exaspérer les manifestants qui continuent à affluer sur la place (l'accès en reste libre, la station du Métro ne fermera pas avant 20 heures) ; une sorte de carrousel s'établit, les manifestants reculant devant les charges, puis les poursuivant et les accablant de projectiles lorsqu'elles regagnent le pont.

Des ébauches de barricades sont édifiées çà et là ; des autobus flambent. Les manifestants se montrent particulièrement agressifs, ils usent de cannes, de barres de fer, de matraques. Les effectifs du service d'ordre fondent : à 19 heures, 50 % des agents ont déjà été évacués.

A 19 h. 10, le garde Richard est blessé par une balle. Il semble bien que les premiers coups de feu sont partis des rangs des manifestants (42).

A 19 h. 30, c'est le premier assaut important.

La colonne de la Solidarité Française vient d'arriver sur la place, ayant forcé les barrages des boulevards. Elle est forte de 1.500 à 2.000 personnes, en majorité des jeunes gens de 18 à 25 ans. Elle agrège autour d'elle tous les manifestants disponibles, elle est conduite par un militant, M. de Gueydon, dit Vinceguido.

Elle monte à l'assaut du barrage. Les lances des pompiers, qui viennent d'être mises en batterie, sont retournées contre le service d'ordre. Les ma-

(41) Sur ce point, la Commission parlementaire s'est prononcée à l'unanimité.

(42) C. P., p. 605, 718, 889.

nifestants s'élançant en criant : « En avant ! » « Les gardes à l'eau ! » « A la Chambre ! » Ils débordent la ligne des cars, provoquant une panique du service d'ordre. Spontanément, les gardiens et les gardes tirent ; ces premiers coups de feu sont tirés sans ordre, sous le coup de l'affolement : c'est le frère d'une des victimes qui viendra en témoigner (43) ; il y a, hélas ! 6 tués et 40 blessés ; le barrage est rétabli.

Que l'attaque de 19 h. 30 ait été menée par la « Solidarité Française » et des éléments divers appartenant aux ligues de droite, ce n'est pas contesté. Certains groupes organisés marchaient au sifflet (capitaine Fabre). M. Vinceguide déclare qu'il était à la tête de la colonne, qu'il entendait passer le pont et arriver devant la Chambre. Parmi ceux qui l'ont suivi et qui ont été blessés en tête de la colonne d'assaut, un membre de la Solidarité, M. Gouville, reconnaît s'être emparé des lances avec une dizaine de camarades parmi lesquels il y avait un Croix de Feu, M. J. Rossignol ; des militants d'Action française ou sympathisants comme MM. Sirven, Gérard et Bograt, ont été identifiés parmi ceux qui se sont précipités vers le pont avec quelques étudiants sans étiquette politique précise, mais de tendance nationaliste.

Après les travaux de la Commission Parlementaire, il est acquis également que la position du service d'ordre a été gravement menacée, que le barrage a failli être enfoncé (44), qu'une panique s'est produite, au cours de laquelle le service d'ordre a été refoulé bien au delà des cars, jusqu'au milieu du pont, bien près de la Chambre (45).

Les membres du service d'ordre ont tous le sentiment que la position à défendre a été gravement menacée, et que cette menace était assez sévère pour justifier l'emploi des armes.

Des témoins nullement intéressés attestent la réalité du danger.

Un journaliste français, M. Montaron, a témoigné qu'au moment du mouvement de reflux et de panique qui a emporté le service d'ordre vers la Chambre, l'impression était que les assaillants l'emportaient ; quelques-uns criaient : « Attention ! Ils emportent le pont ! » L'impression de M. Montaron était que la Chambre fut directement menacée. (46)

Un journaliste étranger, M. Zeltins, constata également que le service d'ordre avait dû refluer jusqu'à la moitié du pont sous la pression de ses agresseurs : « ...on a entendu un grand hurlement en face, et on a vu des vagues, des ombres de gens qui couraient, qui se chassaient, et tout cela a reflué vers nous. » (47)

Enfin, un témoin entendu par notre Commission d'Information et présentant toutes garanties d'impartialité, a affirmé que les manifestants étaient parvenus aux deux-tiers du pont, à moins

(43) C. P., p. 881.

(44) C. P., p. 505, 527, 593, 600.

(45) C. P., p. 597, 606.

(46) C. P., p. 858.

(47) C. P., p. 868.

de 60 mètres des grilles de la Chambre, et que les gardes avaient été « emportés, balayés » par les manifestants déchainés ; c'est devant le péril pressant que le service d'ordre avait tiré.

Ces circonstances enlèvent beaucoup d'intérêt à la question des sommations, puisqu'on se trouve dans un des cas où la loi ne les exige pas : cependant, il semble bien qu'elles aient été faites à diverses reprises, mais que les manifestants n'aient pas compris le sens des sonneries ni entendu les paroles, couvertes par le vacarme.

Ainsi, le service d'ordre a tiré, il a tiré dans les conditions que nous venons de résumer avec fidélité.

Après le 6 février, une grande partie de la presse a développé le thème suivant : aucun coup de feu n'a été tiré par les manifestants. et, si le service d'ordre a reçu quelques projectiles improvisés (pierres, morceaux de fonte), cela ne justifiait pas l'usage des armes...

Tel que, le raisonnement est faux : les violences caractérisées par le jet de projectiles divers n'étaient pas anodines : le gardien Flandre est mort d'avoir reçu un de ces blocs de fonte, d'autres ont été gravement blessés, certaines de ces blessures au visage étaient terribles à voir, et il faut tenir compte de ce que le service d'ordre n'a tiré pour la première fois qu'après avoir subi un tel bombardement pendant deux heures et demie. Mais il faut surtout insister sur ce fait : *il est faux de prétendre que les manifestants n'ont pas tiré.* Certes, tous n'étaient pas pourvus d'armes à feu, mais, laissant de côté les témoignages trop passionnés ou trop intéressés, on peut dire que des manifestants ont tiré sur le service d'ordre presque constamment, durant toute la soirée. C'est ce qui résulte des dépositions circonstanciées, devant la Commission Parlementaire, du commandant Deprez, du commissaire Poirson, du trompette Veniel, etc. (48).

Au cours d'une charge, les gardes furent reçus

(48) Voici un passage de l'audition du Commandant Deprez, le 15 mars 1934, par la Commission Bonne-vay :

M. Campinchi. — Du côté des manifestants, on tirait ?

M. Deprez. — Presque constamment, durant toute la soirée. A un moment, nous avions, un de mes capitaines et moi, l'impression d'être pris entre deux feux.

M. Campinchi. — Oui, vous étiez en avant de vos hommes. Entre 19 h. 30 et minuit, le tir des manifestants n'a jamais cessé ? C'est votre impression ?

M. Deprez. — Oui. (C. P., p. 534.)

Entendu le 13 mars 1934 par la Commission Bonne-vay, M. Poirson, Commissaire du XIV^e Arrondissement, s'exprime ainsi : « ...Mais à cette heure-là (23 heures 30), nous avons des manifestants. Je vous assure qu'ils sont ardents ; je vous assure que, par tous les moyens, ils talonnent le service d'ordre. Ils sont très près, Je les charge constamment. Je vais à peu près jusqu'au kiosque à gauche, en direction du Cours-la-Reine, du restaurant Ledoyen. La distance approximative est de 20 à 25 mètres. C'est toujours de là que partent les coups de feu. Car ce sont des coups de feu épars, mais il y en a toute la soirée. On entend

à coups de pistolets : le trompette Jeâine « a entendu nettement les balles qui passaient au-dessus de sa tête ». (49)

D'ailleurs, un certain nombre de précisions données par des témoins écartent toute incertitude au sujet de l'usage systématique d'armes à feu par des manifestants au cours des différentes phases de cette soirée. A 19 h. 10, *avant tout tir du service d'ordre*, le garde Richard est frappé d'une balle. Fait certain et contrôlé. Vers 19 h. 30, le gardien Cellié note que deux coups de feu sont tirés des Tuileries et plusieurs autres du Cours-la-Reine : la potence de son guidon de bicyclette est traversée, la bicyclette se trouvait sur le pont de la Concorde.

Toujours à la même heure, au moment du mouvement en avant des manifestants pour enlever les lances de pompiers, un journaliste, M. Montaron, constate que des coups de feu sont tirés du Cours-la-Reine. (50) Presque au même instant, c'est l'assaut vers le pont, le lieutenant Meurs *à vu* plusieurs manifestants tirer des coups de feu sur le service d'ordre. Et lors du reflux qui ramène le service d'ordre jusqu'au milieu du pont, il dit : « J'ai vu, sur la droite du pont, deux individus qui tiraient sur le service d'ordre; l'un avait la main appuyée sur le parapet du pont... »

Enfin, deux témoins entendus par notre Commission d'Information ont vu la flamme des revolvers des manifestants; l'un d'eux a précisé qu'aucune confusion n'était possible, car les manifestants étaient séparés à ce moment du service d'ordre par un espace vide.

Il paraît donc hors de doute que les manifestants aient tiré, et d'une façon assez systématique.

Après le tir de 19 h. 30, et le dégagement du pont, la foule reste massée sur la place d'où monte une clameur d'orage, avec les cris mille fois répétés de : « Assassins! Assassins! », tandis que les forces de police, massées au débouché du pont,

très nettement le bruit des coups de feu... » (C. P., p. 419.)

Le trompette Veniel dépose le 16 mars 1934 :

M. le Président. — ...Avez-vous entendu tirer ?

M. Veniel. — Oui, des coups de feu du côté des manifestants, du côté du Cours-la-Reine.

M. le Président. — Il y en avait beaucoup ?

M. Veniel. — Oui ! Clairsemés ! (C. P., p. 586.)

Le *Brigadier-Chef Calandré* : « ...Nous avons été reçus à coups de morceaux de fonte et de revolver. Les coups de revolver ne paraissent pas dans le sens Cours-la-Reine proprement dit. Ils paraissent un peu plus sur la droite du côté des bosquets qui sont sur le Cours-la-Reine. On voyait à ce moment distinctement les flammes sortir des pistolets tenus par des gens qui se trouvaient mélangés derrière les arbres... » (C. P., p. 2526.)

Reproduisons encore ce passage de la déposition de M. Ducrot, journaliste :

M. Appell. — Et vous êtes certain qu'à 19 h. 20 il y a eu des coups de feu du côté du Cours-la-Reine et vous affirmez qu'il s'agissait bien de coups de revolver.

M. Ducrot. — Oui, il y a eu d'autre part des coups de feu analogues vers 23 heures... » (C. P., p. 948.)

(49) C. P., p. 579.

(50) C. P., p. 851.

continuent à recevoir des projectiles qui jonchent le sol.

Sur la place, un autobus brûle, d'autres feux s'allument, puis, à 20 h. 15, une flamme jaillit du Ministère de la Marine où le feu a été allumé presque simultanément dans six pièces différentes du rez-de-chaussée.

Quelques minutes plus tard, au milieu de ce spectacle de guerre civile, les anciens combattants de l'U.N.C. débouchent des Champs-Élysées sur la place de la Concorde, éclairés par l'incendie d'un autobus qui brûle près de l'Obélisque. Du pont, on observe avec inquiétude cette masse imposante de 5.000 hommes : que vont-ils faire? Vont-ils venir battre le barrage? Non! Après une hésitation, ils obliquent à gauche vers la rue Royale. Seulement un « paquet » de quelques centaines de manifestants semble s'en détacher, qui reflue vers le pont : c'est l'« Association des Décorés au péril de leur vie », conduite par le colonel Josse et le général Lavigne-Delville, qui suivait l'U.N.C., et s'est séparée d'elle pour venir affronter le barrage (51). Elle arrive au barrage établi entre les balustrades, à 20 h. 45, après avoir drainé sur la place nombre d'éléments divers, dont certains chantent *l'Internationale*. Sans violences, par la pression de sa masse, cette foule fait reculer le barrage aux cris de « Vive Chiappe! Les agents avec nous! Assassins! Démission! A la Chambre! A bas les voleurs! » Enfin, après pourparlers, le cortège s'éloigne par la rue Royale.

Après quoi, l'agitation reprend de plus belle : jets de projectiles, charges : au cours de l'une d'elles, le garde Flandre est tué par un morceau de fonte. (52)

La colonne des anciens combattants de l'U.N.C., qui s'est engagée par la rue Royale à 20 h. 35, est entrée en collision avec la police Faubourg Saint-Honoré; elle a parcouru les boulevards et fait demi-tour à hauteur du Faubourg-Montmartre : la voici de retour à la Concorde vers 22 heures.

Mais elle n'est plus conduite par les mêmes hommes, elle a agrégé sur son parcours de nombreux éléments mélangés appartenant aux ligues politiques.

Cette foule vient s'appuyer au barrage avancé établi entre les balustrades, l'enfonce, et arrive au pont. La colonne presse de toute sa masse le service d'ordre contre les camions. Les agents char-

(51) C. P., p. 511, 520, 598, 1080.

(52) Rapport de MM. Gardiol, Amat et de Framond sur les victimes du 6 février (page 10) :

Décès du service d'ordre : 1 décès (militaire).

M. Flandre (Marcel) garde à cheval, du 3^e escadron, blessé vers 22 heures, le 6 février :

Fracture de l'os malaire;

Fracture de la voûte orbitaire et de la base du crâne.

Vraisemblablement produites par un lourd morceau de fonte (d'après les témoignages de ses camarades, pareillement atteints, et les commémoratifs).

Cf. la déposition du Colonel Gibaux : C. P., p. 1876.

gent au bâton pour dégager, les manifestants reculent.

La pluie de projectiles reprend sur le service d'ordre, entraînant le même manège que précédemment : charges épuisantes mais inefficaces des cavaliers (53), pertes sévères du service d'ordre.

Pendant cette période qui va de 22 heures à 23 h. 30, les manifestants continuent à tirer (Commissaire Jannette). M. Ducrot signale de nouveaux coups de feu venant à 23 heures du Cours-la-Reine. Vers la même heure, le Commissaire Tiha remarque l'incident suivant : « J'ai vu deux jeunes gens, l'un d'eux avait un tas de pierres à côté de lui, l'autre a déchargé un chargeur complet sur un peloton de gardes à gauche du pont ; par miracle, il n'a touché personne ; en même temps, il traitait les gardes de lâches. »

Un autre témoin, M. Carré, a relaté devant la Commission Parlementaire une autre scène à laquelle il a assisté à peu près au même moment, alors qu'il se trouvait au Cours-la-Reine :

A une vingtaine de mètres de moi, un jeune homme de mise très soignée se précipite au long de la Seine, place sa main sur le parapet, et vise dans le milieu du pont ; il tire six balles, à la suite de quoi je suis très surpris. Naturellement, la riposte ne se fait pas attendre, au bout de deux ou trois minutes à peine, nous entendons une multitude de balles qui sifflent dans les arbres... La réplique a été presque immédiate. Deux minutes après, le Cours-la-Reine était balayé par des balles et des charges de police.

Pour M. Carré, ce sont les coups de feu du manifestant qui ont amené la riposte et le débâiement.

Singuliers incidents ! Tout se passe comme si certains cherchaient à entretenir le feu de la révolte, à ranimer l'émeute déclinante, à provoquer de nouvelles hecatombes !

A 23 h. 30, il y a moins de monde sur la place, surtout moins de curieux. Ceux qui sont là, des partisans, sont agressifs, plus déterminés que jamais, ils chargent encore une fois vers le pont (54) : « A l'eau ! » A ce moment, les manifestants ont l'impression qu'ils vont occuper le pont très facilement (55). Le service d'ordre, épuisé, excédé, recule ; nouvelle panique, nouveaux coups de feu, fuite des manifestants.

C'est alors que, sur l'initiative du colonel Simon, qui sent faiblir la résistance des gardes, la place est débâiée par un mouvement de cavaliers jusqu'à l'avenue Gabriel, jusqu'au delà des Ambassadeurs. Pendant cette opération, le garde Riou est blessé par une balle ; les gardes, eux, ne tirent pas.

Une opération parallèle débâie le Cours-la-Reine, une poursuite s'engage dans les bosquets, de nombreux coups de feu sont tirés de part et d'autre, faisant malheureusement encore des victimes. Voici les explications que donne à cet égard le maréchal-des-logis Pécheux : « On était fati-

(53) Les chevaux « sont rentrés comme un soir de bataille », dira le colonel Gibaux à la Commission d'Enquête.

(54) C. P., p. 2346.

(55) C. P., p. 1447.

gués, éreintés de recevoir des projectiles toute la soirée, insultés de tous les noms sans pouvoir riposter. Quand s'est déclenchée cette fameuse charge finale, il y avait de la frousse dans les rangs du service d'ordre, il faut en convenir. Il est possible que certains coups de pistolet soient partis par contagion, par trac. Il en est d'autres qui, par contre, ont tiré parce qu'ils se sentaient nettement pris à partie et se disaient : c'est lui ou moi qui vais être descendu. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir auprès de mes hommes, ils ont été carrément visés. »

Les manifestants, en fuyant, tirent même les uns sur les autres.

La Concorde est dégagée.

L'émeute, qui, dans son principal foyer, fut bien près de triompher de la résistance du service d'ordre, est maintenant maîtrisée.

Les communistes

L'opération de la Concorde était menée, comme on vient de le voir, par les organisations de droite. Néanmoins, un certain nombre de communistes se sont trouvés sur le terrain. La presse et les témoins sont unanimes sur ce point. Il n'est pas possible de dire, comme *le Temps*, qu'ils avaient pactisé avec leurs pires adversaires, mais il est certain qu'ils ont manifesté côte à côte avec les autres, réservant ce soir-là leur agressivité au seul service d'ordre. Cette erreur dans la détermination de l'adversaire principal du moment a été relevée, depuis, à diverses reprises, jusque dans les rangs communistes.

L'Association des Anciens Combattants communistes, l'A.R.A.C., avait convoqué ses adhérents au Rond-Point des Champs-Élysées, *l'Humanité* avait lancé le mot d'ordre : « Manifestez ! » Un certain nombre de communistes descendirent donc vers la Concorde, ils ne dominèrent pas la manifestation, mais ils firent nombre, augmentant les difficultés de la police. Il y eut bien quelques petites altercations entre communistes et manifestants de droite, mais la haine du service d'ordre les rassembla dans des assauts communs.

C'est ainsi qu'au cours de cette soirée, on entend résonner en maints endroits, curieusement mêlées, « l'Internationale » et « la Marseillaise ». (56).

Il y a des communistes au pont de la Concorde, à 19 h. 30. Il y a quelques centaines de communistes qui accompagnent la colonne de l'U.N.C. lorsqu'elle revient vers la Concorde après avoir parcouru les boulevards jusqu'au faubourg Montmartre (57). Il y a encore quelques communistes sur la place de la Concorde, à 23 h. 30, au moment de l'assaut final (58).

Mais, il faut y insister, et les témoins entendus par notre Commission d'Information en ont tous rapporté l'impression, les communistes n'étaient qu'une petite minorité au milieu des réactionnaires, et, selon le propos d'un témoin, « l'Internationale »

(56) C. P., p. 513, 928.

(57) C. P., p. 447, 1121.

(58) C. P., p. 1447.

retentissait, perdue « comme un chant de coq au milieu d'une plaine immense ».

Pour réduite qu'elle ait été, cette participation des communistes à la journée du 6 février a permis par la suite aux réactionnaires de les charger de tous les actes qui ont révolté l'opinion : incendies, coups de feu, scènes de vandalisme.

Lorsque nous parlerons des incendies et de l'armement des manifestants, lorsque nous dénombrerons les victimes, nous verrons ce qu'il faut en penser.

Le service d'ordre

Il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur le comportement du service d'ordre, place de la Concorde. Car les divers éléments qui le composaient ont eu une attitude assez différente.

Certes, les gardes mobiles semblent avoir quelque raison de revendiquer comme leur œuvre une bonne part de l'échec des émeutiers (59). Cela leur a valu la campagne de menaces que l'on connaît. Mais ils ne représentaient qu'un tiers des effectifs engagés. Les gardes républicains les ont sérieusement appuyés, ainsi que les gardiens de la paix du X^e et du XVII^e, qui se trouvaient avec eux au Pont. Toutes ces troupes ont eu des pertes sévères (60).

Mais, nous le répétons, toutes les unités du service d'ordre ne se sont point comportées de la même manière sur la place et aux alentours. Les agents qui ont laissé les manifestants se rassembler sur la place de la Concorde et y édifier paisiblement des barricades, ceux qui, sans réagir, ont assisté à l'incendie de l'autobus, à celui du ministère de la Marine et à toutes sortes de déprédations, ceux-là semblent bien avoir observé une neutralité bienveillante dont l'émeute a pu profiter. L'inactivité de certains groupes d'agents était flagrante. Même lorsqu'ils recevaient l'ordre de charger, ils le faisaient avec une mollesse tout à fait inaccoutumée — quand ils ne disaient pas aux manifestants : « Nous sommes de cœur avec vous ». Les témoignages abondent à cet égard, tant devant la Commission parlementaire que devant notre Commission d'Information : l'Amiral Darlan semble les avoir résumés en déclarant que la police lui avait paru *amorphe* (61).

Le départ de Chiappe y était bien pour quelque chose, et les manifestants s'en rendaient compte, qui essayaient d'entraîner les agents à faire cause commune avec eux aux cris mille fois répétés de « Vive Chiappe ! » et qui faisaient le départ entre les divers éléments du service d'ordre par ce double cri : « A la Seine les gardes ! Avec nous les agents ! » (62)

La soirée est émaillée de tentatives de débâchage des agents, et l'un de leurs chefs est obligé de constater qu'ils « ne résistaient pas trop » (63).

(59) C. P., p. 1887.

(60) C. P., p. 502, 1356, 1873, 1895.

(61) C. P., p. 909.

(62) C. P., p. 600.

(63) M. Tiha, Commissaire spécial. C. P., p. 1375.

Le départ de Chiappe, le préfet qui avait amélioré leur sort, pesait sur la conscience des agents, de là leur incertitude et même leur désarroi : les manifestants surent tirer parti de ces hésitations pour grossir et prolonger l'émeute de la Concorde.

L'Hôtel de Ville

Si la place de la Concorde fut le centre insurrectionnel de l'émeute, l'Hôtel de Ville fut son centre politique.

Dès l'annonce du mouvement administratif, les conseillers de la majorité avaient assumé leurs responsabilités.

Ils avaient tenté de dresser Paris contre le gouvernement de la République, ils s'étaient jetés à corps perdu dans la mêlée.

C'était à l'Hôtel de Ville, où régnait une agitation extraordinaire, que les Jeunesses patriotes avaient convié leurs partisans : quoi de plus naturel ? Plusieurs chefs des Jeunesses patriotes n'étaient-ils pas conseillers municipaux de Paris ? (64)

D'ailleurs, l'affiche des conseillers municipaux, apposée le 5 février, répondait à l'esprit de l'appel des Jeunesses patriotes du même jour. En termes volontairement vagues, cette affiche posait d'inquiétantes questions :

« Que sera demain ?

Demain sera ce que vous déciderez : ou bien la consécration de la tyrannie du sectarisme et de l'immoralité, ou bien le triomphe de la liberté et de la probité.

Ce « demain », où le choix devra être fait, c'est le 6 février ; la tyrannie, le sectarisme et l'immoralité, c'est le ministère Daladier ; comment donc le « triomphe de la liberté et de la probité » pourrait-il être acquis autrement que par un coup de force ?

Et encore :

Vos représentants n'oublient pas que le drapeau tricolore et la République sont nés à l'Hôtel de Ville.

Qu'est-ce à dire, sinon que « demain », le nouveau régime peut aussi y trouver son berceau ?

Cette communauté d'inspiration et d'action entre les Jeunesses patriotes et les conseillers municipaux est attestée, enfin, par l'appel au peuple de Paris affiché par les Jeunesses patriotes le 6 février :

« Conduit par tes élus, tu iras... »

Les Jeunesses patriotes ne mettent pas un instant en doute la présence des élus municipaux en tête de leur cortège ; ils ont de bonnes raisons pour cela : depuis plusieurs jours, l'Etat-Major des Jeunesses patriotes tient ses assises à l'Hôtel de Ville.

C'est ainsi que le 6, un peu après 7 heures, une vingtaine de conseillers municipaux sortent de l'Hôtel de Ville. Voici d'ailleurs le compte rendu du *National*, journal des Jeunesses Patriotes :

Sept heures viennent de sonner au beffroi de la Mai-

(64) MM. Taittinger et Soulier, députés de Paris ; MM. d'Andigné et des Isnards, conseillers municipaux de Paris, sont respectivement président, président d'honneur et vice-présidents des Jeunesses Patriotes.

son Commune. Sortant du porche principal, les conseillers municipaux s'avancent, ceints de leur écharpe, insigne à la boutonnière. Au premier rang, citons : MM. des Isnards, Ferrandi, Pinelli, Massard, Contenet, Provost de Launay, Lobligeois, Gillouin, d'Andigné, Michaut, Dupont, Bernard, de Pressac, Levée, Dailly, Brunesseaux, Lallement, Lefébure.

Derrière eux se place au grand complet le Comité Directeur des Jeunesses Patriotes, que conduit notre chef, Pierre Taittinger.

Ce petit groupe d'une cinquantaine de personnes franchit la placée à pas rapides.

Arrivés aux barrages, les conseillers municipaux et députés lèvent leur chapeau et franchissent le cordon d'agents aux cris de « Vive Chiappe, Vive Paris, Démission ! »

A ce moment, l'immense foule qui, depuis une heure, attendait le mot d'ordre, s'écarte pour laisser passer les élus de Paris, et en rangs profonds se groupe derrière eux dans un enthousiasme indescriptible.

Parmi les manifestants qui escortent les conseillers, il y a une majorité de Jeunesses Patriotes, mais on trouve aussi des Croix de Feu et des Camelots du roi. Les conseillers prennent la tête, et le cortège s'engage par les quais vers la Chambre...

Inutile d'insister ici sur les explications piteuses qui ont été données par les conseillers devant la Commission parlementaire. Quand M. Massard allègue que rien n'était préparé, et que les conseillers ne sont sortis que sur un coup de téléphone qui leur avait appris qu'on tirait sur la place de la Concorde et qu'il y avait déjà un tué (ceci à 18 h. 45 !), il ne peut abuser personne. Quand M. des Isnards conteste que les conseillers aient pris la tête du cortège des Jeunesses patriotes en prétendant qu'il y avait deux manifestations distinctes, celle des conseillers et celle des Jeunesses patriotes, et qu'elles n'ont eu qu'un seul point de similitude, celui de s'être trouvées sur le même parcours (65) — il faut ajouter : à la même heure ! — cela ne mérite pas plus d'être discuté que la définition du marchand par M. Jourdain.

N'insistons pas davantage sur la flagrante contradiction qui s'est produite devant la Commission parlementaire entre deux des conseillers : l'un, M. Massard, s'évertuant à établir que les élus municipaux étaient simplement sortis pour contrôler les mesures prises par la police, l'autre, M. des Isnards, moins subtil ou plus franc, ayant déclaré que les élus devaient prendre la tête d'une insurrection qu'à son sens le gouvernement avait provoquée. M. des Isnards se rencontrait d'ailleurs avec son collègue, M. Le Provost de Launay, qui, devant la Commission parlementaire, ne faisait pas mystère de vouloir renverser le gouvernement (66).

Ce qui est certain, c'est que l'arrivée des conseillers à la Chambre est si bien prévue que, dès qu'ils sont annoncés, M. Soulier s'écrie : « Les

(65) C. P., p. 1501.

(66) A la Commission Bonneval, M. Le Provost de Launay répond ainsi aux questions qui lui sont posées :

M. Monnet. — En vous engageant dans cette manifestation, vous l'auriez conduite jusqu'à son terme, le renversement du Gouvernement ? Par une méthode que

voici ! Mettons nos écharpes ! » et se précipite à leur rencontre.

Mais revenons au parcours que suit le cortège et cédon's la parole à deux témoins.

M. Roy, entendu par notre Commission d'Information, s'exprime ainsi :

... Nous remontons sur les quais. On entendit des cris et des chants, la *Marseillaise*. Nous nous demandions ce que c'était, et un peu plus loin que la Samaritaine, nous nous arrêtons et nous voyons une colonne de manifestants qui vient vers nous. Je dis : « On dirait qu'il y a des écharpes », et sur toute la largeur du quai on voyait les écharpes tricolores, et, en effet, c'étaient les Jeunesses Patriotes conduites par les élus de l'Hôtel de Ville, environ 3.000, avec une dizaine de drapeaux tricolores, et qui criaient : « Les parlementaires, il faut les tuer !... »

A ce propos, un incident : il y avait un homme derrière le palais du Louvre qui ne s'est pas découvert devant les drapeaux... Ils l'ont laissé sur le pavé, assommé. Nous l'avons relevé. Voilà de quelle façon ils traitaient un citoyen qui ne disait rien, à coups de pied, à coups de poing, littéralement assommé. Il n'avait absolument rien dit : « Je les ai simplement regardés et je ne me suis pas découvert devant les drapeaux. »

Un autre témoin, entendu à la fois par notre Commission d'Information et par la Commission parlementaire, M. Lemire, décrit ainsi le cortège :

On voyait des Jeunesses patriotes, l'Action Française, derrière les élus municipaux. La plupart des gens qui étaient là avaient la canne haute. Ceux qui étaient derrière, je n'ai pas vu nettement ce qu'ils avaient, ils n'étaient pas tellement nombreux, ils pouvaient être 3 ou 4.000. Mais ils marchaient avec une volonté évidente d'arriver au but, et j'étais impressionné, je me disais : « Ça y est, ils vont passer ! ». Et leurs cris : « Blum au poteau ! A bas les voleurs ! ». Ils s'adressaient surtout aux habitants du quartier : « A la rue ! », mais cela ne rendait pas beaucoup.

Alors, arrivés à peu près à la hauteur du pont Solferino, s'est passé un événement important. J'étais resté, pour une fois, très à l'arrière, car je ne tenais pas à recevoir des coups, j'ai vu très distinctement ce qui s'est passé. Les manifestants arrivaient avec la certitude de réussir, et on peut dire que les élus se sont trouvés en quelque sorte nez à nez avec les gardes mobiles. Et immédiatement, la colonne a reflué, et j'ai été stupéfait de voir le docteur Lobligeois, le conseiller général de Vincennes, revenir transporté par ses amis. La riposte de la garde mobile a été brutale.

A ce moment-là se produisit un événement assez curieux. Autour de moi, des jeunes gens qui étaient dans la colonne distribuaient un tract dont je vais vous donner lecture. Cela était distribué dans la colonne des élus municipaux.

Ce tract, il faut en donner connaissance intégrale, car c'est un des documents les plus importants de l'enquête. Voici son texte :

je crois inconstitutionnelle. Vous étiez résolu à poursuivre l'offensive ?

M. Le Provost de Launay. — Je ne parle que pour moi. *Certainement.*

M. Monnet. — Vous étiez prêt à vous entendre avec tous les organisateurs qui voulaient donner à la manifestation toute son amplitude ?

M. Le Provost de Launay. — *Oui.*
C. P., p. 647.

DECHEANCE

DECHEANCE

réunie en place de Grève, face à l'Hotel de Ville, la
foule a acclamée la motion suivante.

**CONSTATANT LE DIVORCE COMPLET ENTRE LE PARLEMENT
ET L'OPINION PUBLIQUE**

**LE PEUPLE DE PARIS PROCLAME DEVANT L'AUGMENTATION
DU GACHIS ET L'IMPUISSANCE DE NOS REPRESENTANT**

LA DÈCHEANCE DU PARLEMENT

**IL FAIT APPEL AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR
ASSURER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE

LA NÉCESSITÉ

S'IMPOSE D'UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE

QUI ASSURE LE REDRESSEMENT NATIONAL.

**LE CALME REVENU, ON POURRA PROCEDER A DE NOUVELLES
ELECTIONS.**

**EN ATTENDANT, TOUS LES BONS CITOYENS DOIVENT SE
CONSIDERER COMME ALERTES.**

**CONTRE LA TYRANNIE DES LOGES
INSURRECTION**

EST LE PLUS SACRÉ DES DEVOIRS

LE COMITE DE SALUT PUBLIC.

Ce qui a aussi sa valeur, c'est l'aspect bien particulier du document. Tiré hâtivement par des mains inexpertes, il présente de nombreuses fautes, il manque des lettres, l'impression est très pâle. C'est le type du factum de guerre civile, tiré en toute précipitation dans une typographie clandestine.

Quant au texte, il tend à laisser croire qu'une grande manifestation populaire a pris, place de l'Hôtel de Ville, une décision révolutionnaire («...La foule a acclamé la motion suivante... »).

La Commission parlementaire a demandé que soit recherchée l'imprimerie d'où il était sorti. La police a répondu qu'elle n'avait pu être découverte. La Commission n'a pas insisté. Cependant, c'est sans doute à cette découverte que tenait l'explication totale du 6 février. Identifier le mystérieux « Comité de Salut Public », c'était mettre au jour les dessous politiques de l'aventure.

Au fond, il ne faut pas être grand clerc pour reconnaître l'origine du tract et reconstituer la vérité. La déchéance du Parlement, n'est-ce point la première mesure de la « Révolution nationale » dont les Jeunesses patriotes ont annoncé que l'heure était venue : « Voici l'heure..., l'heure de la Révolution nationale »... ?

La dénomination de « Place de Grève » se retrouve dans l'appel des Jeunesses patriotes du 5 février, la « déchéance du Parlement » la « tyrannie des loges », ce sont là thèmes habituels des tenants de la « Révolution nationale » ; le rappel des formules de la première Révolution (l'insurrection est le plus sacré des devoirs, le Comité de Salut Public) est dans la tradition des fondateurs de l'*Ami du Peuple*. L'esprit et le texte sont si bien conformes à la propagande cotyste que l'un des chefs de la Solidarité Française, M. Vinceguide, tout en niant avoir connu le tract, déclare : « Je serais volontiers d'accord avec lui » (67). Le Comité de Salut Public, c'est à n'en pas douter, le cartel des organisations de droite.

Comme il fallait s'y attendre, ces organisations ont cependant renié leur paternité.

Interrogés sur le tract « Déchéance », les dirigeants des Jeunesses patriotes, MM. Taittinger et des Isnards, déclarent ignorer ce document.

Mais il se trouve qu'un témoin, M. Lemire, affirme que ce tract a été distribué de façon massive, « jeté à la volée devant la gare d'Orsay par les Jeunesses patriotes de l'entourage des conseillers municipaux » : comment ceux-ci auraient-ils pu ne pas en avoir connaissance ?

Revenons au heurt qui s'est produit au pont de Solférino.

La masse des manifestants arrive vers le barrage. Un commissaire tente de l'arrêter : « Arrêtez-les si vous le pouvez ! » clame un des conseillers en désignant les manifestants. L'un de ceux qui sont en tête lance d'ailleurs un ordre : « Levez les cannes, forcez le barrage ! » (68), et c'est la collision avec le service d'ordre.

(67) C. P., p. 1824.

(68) C. P., p. 1471.

Au cours de la bagarre, le colonel Ferrandi révèle sa déception de voir les agents rester fidèles à leur consigne, il les menace : « C'est nous qui vous payons. C'est nous qui avons voté votre échelle de traitements, mais l'année prochaine, nous vous diminuerons » (69). Un autre, M. Dailly, ayant réussi à traverser le barrage, tente de désorganiser le service d'ordre devant la Chambre, en adressant aux agents les appels les plus tendancieux.

En somme, au cours de cette journée du 6 février, le rôle de l'Hôtel de Ville fut de premier plan. Une lueur fulgurante a été projetée sur le dessein des conseillers par la déposition de M. Charles Joly, conseiller du XVIII^e arrondissement (70).

Un des conseillers qui va manifester rencontre M. Joly au départ de l'Hôtel de Ville. Il lui déclare que leur cortège ne sera pas arrêté par les barrages d'agents : « Ceux-ci s'ouvriront. Nous avons décidé de passer. Rien ne nous arrêtera. Vous ne savez pas à quel point ils sont organisés. Tout est prévu avec une précision d'horlogerie ».

Nous sommes loin de la paisible opération de contrôle dont parlait M. Massard, mais nous sommes tout à fait dans les cadres du tract « Déchéance ». Les conseillers doivent survenir à point nommé pour tirer les conclusions politiques de l'émeute. Tout est en effet prévu, organisé, et, au Palais-Bourbon, M. Soulier les attend. Ils doivent y arriver à la tête de quelques milliers de manifestants, si... comme on l'escompte, le barrage Solférino ne fait pas son devoir.

Le plus curieux, c'est que les propos rapportés par M. Joly ont été endossés par M. Biscarre, conseiller municipal de la Chaussée-d'Antin.

Tant il est vrai qu'ils ne faisaient que refléter la conviction courante à l'Hôtel de Ville en ce jour du 6 février.

Les Croix de Feu

De leur côté, les Croix de Feu tiennent le pavé de Paris. Leur rassemblement se fait vers 19 h. 30, en deux endroits, aux alentours des Invalides et au Petit Palais. Leur effort doit porter sur la Chambre du côté de la place du Palais-Bourbon et du quai d'Orsay. De toute évidence, les Croix de Feu tiennent à ne pas trop se mêler aux autres groupements, à se réserver, à eux seuls, le bénéfice de leur opération. Ils ont choisi leur secteur d'attaque : le Sud et l'Ouest du Palais-Bourbon.

Aux Invalides, le premier groupe se met en mouvement à l'heure dite. Fort d'environ 3.000 manifestants, il s'engage dans la rue de Bourgogne ; bientôt il aperçoit le barrage établi par un peloton de la garde mobile à l'angle de la rue Saint-Dominique. Les Croix de Feu avancent avec décision. La Chambre est là toute proche, il est 19 h. 45.

Le barrage dispose en tout et pour tout d'une quarantaine d'hommes et de deux camions. Voyant avancer cette masse compacte, noire, un homme se

(69) C. P., p. 2154.

(70) C. P., p. 2393.

détache du barrage ; il vient au-devant des Croix de Feu : c'est l'adjutant Dumora.

Il s'avance de 30 à 40 mètres pour parler aux dirigeants. Un homme d'un certain âge l'interpelle : Je suis ancien colonel. Nous voulons aller à la Chambre... Laissez-nous passer. Faites cause commune avec nous ! D'autres, autour de lui, se réclament de leur qualité d'anciens officiers et tiennent le même langage. Il y a même des officiers d'active, et qui le disent. Des mutilés clament : « Nous n'avons rien dans le ventre, mettez le feu aux camions ! »

L'adjutant Dumora a gardé son sang-froid, il répond au colonel qui a pris le premier la parole : *Si vous voulez passer, vous passerez sur nous, mais pas avant* (71). Pas à pas, sous la pression du cortège, il recule jusqu'au barrage, essayant de ramener le calme. Il y a un long arrêt pendant lequel les gardes sont bousculés contre les camions. Pression violente, mais pas d'incidents graves.

Après quelque hésitation, la colonne des Croix de Feu renonce à forcer ce barrage, elle se dirige vers l'esplanade des Invalides, pour remonter vers le quai d'Orsay.

Mais, ce colonel qui a fait au sous-officier la proposition de faire « cause commune » avec les manifestants, quel est-il ?

Ce n'est pas le colonel de la Rocque. Le colonel de la Rocque n'était pas sur les lieux, et il blâme énergiquement l'auteur d'un tel acte : « ... Si l'on est en présence d'un brave sous-officier qui risque sa carrière en voulant faire son service, on ne doit pas lui faire la proposition que lui aurait faite ce colonel. Je ne l'aurais pas fait. » (72).

Tant pis pour M. le colonel de Puymaigre !

C'est, en effet, le colonel de Puymaigre qui se trouvait en tête des Croix de Feu, rue de Bourgogne. Si M. de Puymaigre a, comme nous l'avons constaté dans l'incident Dumora, une conception assez particulière de l'obligation qui incombe à un militaire d'observer une consigne, il le doit sans doute beaucoup moins à sa qualité d'ancien colonel qu'à sa qualité d'actuel conseiller municipal.

Car M. de Puymaigre est conseiller municipal. Ce qui explique bien des choses.

Et, notamment, qu'il se comporte exactement à l'égard du service d'ordre comme se comportent à la même heure, en d'autres points, MM. Ferrandi et Dailly...

Revenons au cortège des Croix de Feu, qui remonte la rue de Constantine vers le quai d'Orsay. A l'angle du quai, il se heurte à un barrage. Une pression extrêmement vive est exercée sur le barrage par la colonne des manifestants. Quelques bagarres se produisent entre le service d'ordre et les Croix de Feu.

Mais le barrage ne sera pas rompu. « ... Nous n'avons pas réussi à passer », dira un jeune « Volontaire National », M. Joly (73).

« Nous avons essayé de briser le barrage, mais

il y avait 5 ou 6 camions disposés en biais et il était impossible de les franchir ou de les briser », dira un Croix de Feu, M. Boullay (74).

Seulement, lors de la première poussée, quelques dizaines de manifestants réussissent à passer, sur le trottoir du côté du ministère des Affaires Etrangères, le barrage se reforme derrière eux ; ceux qui ont franchi le barrage continuent d'avancer en ordre dispersé, et ils sont refoulés sans ménagements par des agents qui viennent à leur rencontre.

Entre temps, la colonne qui s'était formée au Petit Palais est arrivée en renfort. Encore quelques bousculades à l'angle du quai d'Orsay et de la rue de Constantine ; pendant quelques quarts d'heure, jusqu'à 21 h. 30, les Croix de Feu continuent à affronter le service d'ordre.

Et puis, ce sera tout (75).

L'action des Croix de Feu pour le 6 février est terminée, tout au moins leur action autonome. Car, individuellement, on les retrouvera un peu partout au cours de cette soirée. A la tête de l'U.N.C., lorsqu'elle revient vers la Concorde après avoir parcouru les boulevards (76). Sur la place de la Concorde, au Cours-la-Reine, et au pied des Tuileries.

A titre individuel : « Une fois la manifestation terminée, j'ai opéré pour mon propre compte », a dit M. Pozzo di Borgo devant la Commission d'Enquête (77). La Commission n'a pas eu la curiosité de lui demander où et comment il avait opéré.

Quoi qu'il en soit, le rôle joué par les Croix de Feu en tant que tel est terminé. L'échec que leur a infligé la décision et le cran de l'adjutant Dumora a mis un terme à leurs ambitions.

Et cependant...

Cependant, ce n'est pas pour ce défilé sans éclat, pour ces échanges de horions que le colonel de la Rocque avait mobilisé tous ses partisans, qu'il les tenait en état d'alerte depuis plusieurs jours. Ce n'est pas pour si peu de chose que les Croix de Feu avaient risqué de compromettre les officiers d'active qui s'étaient joints ouvertement à eux. Ce n'est pas pour rien qu'ils avaient joué le grand jeu, téléphonant, à 14 h. 50, au colonel du 46^e Régiment d'Infanterie : « Si le 46^e Régiment d'Infanterie est appelé à marcher contre les anciens combattants, le colonel est invité à avoir une attitude pacifique » (78).

Leur chef sent si bien que « l'effet utile » ne correspond pas à l'attente, qu'il fera afficher le lendemain que les Croix de Feu « ont cerné le Palais-Bourbon, le mardi 6 février, contraignant les députés à s'enfuir ». Enfin, dans le communiqué du 8, le colonel de la Rocque n'hésite pas à écrire, grâce au recul du temps, que ses colonnes « ont enfoncé tous les barrages ». On a vu que ce n'était pas

(74) C. P., p. 1442.

(75) Voir le récit du *Flambeau*, organe des Croix de Feu, n° du 1^{er} mars 1934.

(76) C. P., p. 1062.

(77) C. P., p. 1635.

(78) C. P., p. 2463.

(71) C. P., p. 1625.

(72) C. P., p. 1594.

(73) C. P., p. 1657.

l'avis des modestes exécutants comme MM. Joly et Boulay, qui avaient éprouvé sur place la résistance de ces barrages, mais ce sont certainement les hommes du rang qui ont tort.

La veille, d'ailleurs, le colonel de la Rocque ne s'était-il pas attribué le mérite de la démission du ministre Daladier ? Qu'on se souvienne de son fameux télégramme, et qu'on n'oublie pas de se rappeler que ce télégramme fut envoyé le même jour à cent vingt-neuf destinataires. En voici le texte : « Ministère démissionnaire. Premier objectif atteint. Suspension manœuvres jusqu'à nouvel avis. Etat alerte maintenu. Recevrez instructions. La Rocque, 76, rue Taitbout » (79).

(79) On trouve dans le rapport de M. Petrus Faure « sur la participation des Croix de Feu à la manifestation du 6 février » les précisions suivantes :

« Le même jour, le colonel de la Rocque expédiait 7 télégrammes à MM. Faucau, Alger ; Dutarn, Philippeville ; Moze, Bougie ; Armérido, Constantine ; Géorza, Sétif ; Richard, Oran ; dont voici la teneur : « 6 février : 6 télégrammes en Algérie, 13 heures. Paris. Suivant opportunité locale dont vous êtes juge, adoptez un plan attitude inspirée de la nôtre. Lettre suit. Prière accuser réception télégramme. Affection. La Rocque, 76, rue Taitbout, Paris. »

D'autre part, le même colonel de La Rocque expédia, le 7 février, 129 télégrammes de cette nature :

« N° 30.509/XV — Paris, 7/2 1934 — 16 10.

« Ministère démissionnaire. — Premier objectif atteint. — Suspension manœuvres jusqu'à nouvel avis. Etat alerte maintenu. Recevrez instructions.

« La Rocque, 76, rue Taitbout. »

MM.

Courmont, 22, rue du Lycée, à Belfort.
Joudry, 7, rue d'Ardon, à Laon.
Latournerie, 18, quai Vallière, à Narbonne.
Heintz, 5, rue de la Liberté, à Troyes.
Arnoult, villa Champfleury, Chemin de la Caye, Le Cabot-Marseille.
Rollin, 6, rue de Fleury, Fontainebleau.
Tourret, 23, rue Lafayette, Toulon.
Pasquet, 7, rue Miger, Nemours.
Lécuyer, 20, rue Jeanne-d'Arc, à Epinal.
Grimault, La Marfée, Branches, par Guerchy (Yonne).
Chalayer, domaine de l'Arbalestière, à Le Pontet.
Saadi Mohamed, instituteur, 4, rue Mohamed, maison Grosso à Philippeville.
Colonel Gros, rue de Soissons, à Constantine.
Moze, villa Pagnoni, répartiteur des contributions à Bougie.
Grenade, 7, rue Thiers, à Bône.
Schmidt, Directeur du Crédit agricole à Biskra.
Bessereau, avoué à Batna.
Amerigo, répartiteur des contributions, Ain-Beïda, Constantine.
Maintignieux, 8, avenue Bel-Air, à Cannes.
Richard, villa Jean René, avenue Alexandre-Dumas, à Oran.
Faucon, 10, boulevard Guillemin, Alger.
Dore, 25, rue Saint-Christophe, à Soissons.
Bachelier, place Jean-Jaurès, à Aubin, (Aveyron).
Houlbert, 19, rue Lucas, à Vichy.
Tournaire, rue Font-Laugière, à Grasse.
Le Président des Croix de Feu, 2, rue Gustave-De-loye, à Nice.

Le colonel de la Rocque expliquera ensuite ce qu'il voudra, il a fait d'ailleurs de son mieux devant la Commission Parlementaire qui, pour sa part, a dû y mettre beaucoup de bonne volonté pour paraître lui accorder quelque crédit. Mais il est impossible de ne pas comprendre que les Croix de Feu envisageaient une opération politique à objectifs successifs ; pour tout le monde, les « manœuvres » dont il est question ressemblent étrangement à la guerre civile !

C'est si vrai qu'à Cherbourg les Croix de Feu, ayant établi une permanence commune avec les Jeunesses patriotes, avaient dressé la liste des personnes à arrêter pour s'assurer du pouvoir ; sur ce point, les dénégations du capitaine Panzini apparaissent bien faibles, et les réticences craintives du

Thomasi, Chambre de commerce, Périgueux.
Busquet, 54, rue Bouskoura, Casablanca.
Lamorlette, route de Granville, à Coutances.
Colonel Bélouin, 9, rue Biget, à Angers.
Petit, 92, avenue d'Eprenay, à Reims.
Boussion, château de la Poterie, Les Aydes (Loiret).
Colonel de Boisfeury, 72, rue du Général-Buat, à Nantes.
Piquet, 39, J.-B. Dabid, à Saint-Etienne.
Neveu, 48, avenue de Grammont, à Tours.
Kuentz, 81, boulevard de la Duchesse-Anne, à Rennes.
Docteur Imbert, 16, rue Saint-Honoré-Euzet, à Sète.
Guille, 59 bis, avenue de la République, à Béziers.
Jullian, 2, rue Séguier, à Nîmes.
Troestler, 8, rue du Poids-de-l'Huile, à Toulouse.
Bourgeois, 6, rue Daniel-Boutet, à Chartres.
Aulet Pascal, percepteur, 16, place du Champ-de-Foire, à Nogent-le-Rotrou.
Guizieu, rue A.-de-Guernissac, à Morlaix.
De Lorgeril, 14 bis, rue des Cordeliers, à Pont-Audemer.
Galland, 3, faubourg Cappeville, à Gisors.
Beau, Burey, par Conches-en-Ouche (Eure).
Le Moing, 66, quai de l'Odet, à Quimper.
Thomassin, 12, rue du Capitole, à Besançon.
Amline, 40, boulevard Gambetta, à Brest.
Roset, 20, avenue de la Gare, à Beaune (Côte-d'Or).
Giorza, avenue Paul-Doumer, faubourg des Jardins, à Sétif.
Coindreau, 8, rue Moulay-Idriss, à Rabat.
Bouche, villa Ric, rue Hoche, à Oudjda.
Le Docteur David, à Saïf.
Saint-Martin Pierre, rue de Champagne, à Meknès.
Allaine, Office chérifien des phosphates à Kourigba (Maroc).
Letellier, 115, place Djamaa-el-Fna, à Marrakech (Maroc).
Michon Mourard, 8, rue des Clos-de-Provence, à Casablanca.
Le Général Lagarde, 15, rue Robert-Garnier, Le Mans.
Martin Fabre Clova, les Roses, à Chamalières, par Clermont-Ferrand.
De La Brosse, 3, Watterlostrass, Sarrebruck (Sarre).
Gonnet, 98, avenue d'Issoudun, à Bourges.
Geneslay, 22, avenue Milhaud, à Aurillac.
Veret, 1, rue Frémontel, à Caen.
Pietri, 8, cours Grandval, à Ajaccio.
Pierre Matte, 8 ter, rue de la Commanderie, à Nancy.
Fascinet, 4, place du Gouvernement, à Verdun.

Commissaire spécial bien sujettes à caution (80).

Nous venons d'écrire que les Croix de Feu envisageaient une opération *politique*, mais nous n'ignorons pas que ce mot fait sur eux le même effet que l'eau bénite sur le diable.

Les Croix de Feu ne font pas de politique.

C'est ainsi du moins qu'ils se présentent. Si l'on traduit en clair, cela veut dire qu'ils font une *certaine politique* et qu'ils combattent une *autre politique*.

C'est si vrai que le colonel de la Rocque proclame : « Nous nous occupons simplement de la chose publique » (81), ce qui est la définition même de la politique, et que M. Pozzo di Borgo, plus grandiloquent, s'écrie : « Nous faisons de la politique avec un grand P » (82).

Bien sûr ! Tout ceux qui font de la politique ont le droit de s'arroger le grand P.

Homme politique « sans le savoir », le colonel de la Rocque cherche à rallier tous ceux qui, dans ce pays, croient réprover la politique parce qu'ils sont dégoûtés de certaines pratiques du corps politique. Homme politique, le colonel de la Rocque cherche à entraîner ces mécontents vers sa politique dont on peut deviner ce qu'elle serait par ce qu'elle combat.

Les manifestants

Nous avons maintenant terminé l'examen des faits essentiels du 6 février, mais pour dégager le véritable caractère de cette journée, encore faut-il apporter quelques précisions.

D'abord sur l'identité et le comportement des manifestants.

Comme dans toute manifestation, il y eut des curieux ; comme dans toute manifestation, nom-

Ducos, 14, rue Saint-Mihiel, à Bar-le-Duc.
Colonel Chevassu, 26, rue Paul-Bert, à Lorient.
Blouin, 113, boulevard Maréchal-Foch, à Loos (Nord).

Haefely, 35, avenue Lafayette, à Tourcoing.
Depuyper, 6, rue de Famaras, à Valenciennes.
Drion, 43, rue du Général-Hoche, à Malo-les-Bains (Nord).

Applincourt, 19, rue Mouscron, à Wattrelos (Nord).
Henry, 36, rue d'Amiens, à Clermont (Oise).

Langevin, 9, rue Saint-Jacques, à Gace (Orne).
Ficheux, 7 bis, rue Coquelin, à Boulogne-sur-Mer.
Blottier, 35, rue Faidherbe, à Arras.

Wacogne, 17, rue du Pont-Hamel, Le Portel (Pas-de-Calais).

Panzani, chez M. Legendre, 11, rue Albert-Mahieu, à Cherbourg (Manche).

Daucourt, 2, rue du Palais-de-Justice, à Melun.
Milville, villa des Roses, avenue Maréchal-Foch, à Meaux.

Tocqueville, 31, rue Général-Chanzy, à Dieppe.
Cadot, 13, rue Fontenelle, Le Havre.

Levet, 24, rue de Crosne, à Rouen.
De Buyer, la Chaudean, par Aillevillers (Haute-Savoie).

Zuber, Ile Napoléon, par Mulhouse (Haut-Rhin).
Ourbak, 38, rue Henner, à Colmar (Haut-Rhin).

Ce que les Croix de Feu combattent, c'est le socialisme, c'est la « dictature de l'influence des socialistes » (83). Bien que leur colonel ait dû reconnaître : « ...Au point de vue de l'honnêteté, je n'ai entendu en rien viser le parti socialiste » (84).

Attitude purement politique par conséquent : elle ne peut même pas se couvrir du prétexte de la moralité.

Pas de politique ?

Celui qui s'inscrit sur les contrôles du colonel de la Rocque ne se fait guère d'illusions.

A un membre de la Commission parlementaire qui lui demandait à quel groupement *politique* il s'était fait inscrire, M. Garlat répondait : « Je suis Volontaire national » (groupement annexe des Croix de Feu) (85).

C'est bien aussi l'opinion du général Laure, chef d'état-major du maréchal Pétain, qui insistait pour que le colonel de la Rocque quittât la présidence des Croix de Feu pour rester à la tête de la Ligue de Défense Aérienne, la Défense Aérienne poursuivant « des buts qui doivent être absolument indépendants de toute préoccupation politique » (86).

Le « pas de politique » est sans doute d'une propagande habile ; ce n'est qu'un camouflage dissimulant une politique orientée vers le passé.

bre de ces curieux, cédant à l'ambiance, sont devenus des manifestants.

Plusieurs assistants ont été frappés par l'organisation des manifestants proprement dits. En certains points, ils semblaient manœuvrer au sifflet (Déposition du capitaine Fabre). Les assauts vers le pont de la Concorde étaient bien réglés : partaient en avant les plus jeunes, les plus ardents ; derrière, une seconde vague suivait, qui bombardait le service d'ordre avec toutes sortes de projectiles.

Quels étaient ces manifestants organisés ?

Tous les témoins s'accordent à reconnaître que ce n'était pas le public des grandes manifestations populaires, qu'il s'agissait en général de *jeunes gens* et de *jeunes gens* « bien mis » ; un grand nombre d'ailleurs portaient les insignes des ligues de droite. Ce fut la journée de l'*Action Française*, de la *Solidarité*, des *Jeunesses patriotes*, des *Croix de Feu*.

Porquet, 165, route de Neuhof, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Marchal, 18, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

Gilles, 8, rue de la Loge, à Perpignan.

Barthélémy, 13, boulevard de la Grotte, à Lourdes.

Arnoud, 9, place de la Préfecture, à Tarbes.

Deville, villa Jean-Marie, rue de la Rhune et d'Espagne, à Biarritz.

Pourre (Pierre), à Boeil-Bezing (Basses-Pyrénées).

(80) C. P., p. 1587.

(81) C. P., p. 1591.

(82) C. P., p. 1645.

(83) C. P., p. 1577.

(84) C. P., p. 1614.

(85) C. P., p. 2349.

(86) C. P., p. 1622.

Pacifiques ?

Après le 6 février, la presse réactionnaire (et même une bonne partie de la presse d'information) a tenté de présenter les faits sous un jour particulier : les manifestants étaient animés des intentions les plus pacifiques, ils voulaient simplement exprimer par des cris le sentiment d'indignation qu'ils éprouvaient devant les scandales ; le service d'ordre, enfin, s'est attaqué avec sauvagerie à ces manifestants si pacifiques.

Ouvrons le dossier, voyons si cette présentation des choses correspond à la vérité.

Manifestants pacifiques ? Un témoin dit : « des énergumènes » (87), l'autre « des fous furieux » (88), l'autre « excessivement violents » (89). Cet autre encore, du service d'ordre : « Nous n'avons jamais trouvé de gens si méchants devant nous... » (90).

Pacifiques ? Voici comment ils s'en prennent aux pompiers qui n'ont cependant pas d'armes : « Les manifestants nous sont tombés dessus à coups de matraque et de morceaux de fonte, dit leur officier, le capitaine Feger. Nos hommes furent piétinés... Un de mes hommes resta huit jours à cracher le sang... Deux de mes sapeurs m'ont dit : on a tiré sur nous, un manifestant est venu sur nous et a tiré sur nous sans nous atteindre... Nous n'étions pas armés... les manifestants menaçaient de jeter à l'eau pompiers, gardes et agents. C'était le cri : « A l'eau ! » (91).

Pacifiques, les émeutiers de la rue de Rivoli, dont l'amiral Darlan a raconté les déprédations systématiques ? (92) Pacifiques, les brûleurs d'autobus, les messieurs élégants et décorés qui s'y reprennent à plusieurs fois pour allumer l'un des autobus de la place de la Concorde (93) et qui laissent sur

(87) C. P., p. 607.

(88) C. P., p. 611.

(89) C. P., p. 717.

(90) C. P., p. 411.

(91) C. P., p. 1924.

(92) L'amiral Darlan en dépose ainsi :

« ...Pendant que ces faits se passaient rue Royale et place de la Concorde, d'autres événements se déroulaient rue Saint-Florentin et rue de Rivoli.

« Là, ce n'étaient pas des manifestants à proprement parler, mais des émeutiers qui opéraient en toute liberté pour détruire les conduites de gaz qui alimentent les refuges centraux et les becs de gaz qui longent la rue de Rivoli.

« Ils allaient prendre du feu aux fuites de gaz qu'ils avaient enflammées et j'avoue qu'ils ont opéré en toute tranquillité pendant plusieurs heures.

« Rue Saint-Florentin, se trouvait une bande de jeunes hommes tous vêtus d'un imperméable kaki, marron foncé, coiffés de casquettes, et qui obéissaient aux ordres d'un homme pareillement vêtu, mais coiffé d'un chapeau mou clair, etc., etc. »

C. P., p. 911.

(93) Cf. la déposition du machiniste de la T.C.R.P., M. Lecourt :

« ...J'oubliais de vous dire qu'un homme, élégamment habillé, avait chiffonné des journaux — j'ai même pu lire le titre d'un, c'était le *National* — et avait mis le feu au plancher, où le machiniste pose les pieds, il avait pu le faire facilement, car il est tou-

place les bidons de pétrole vides (94) accusant la préméditation ? Les Jeunesses patriotes qui, après la bagarre du pont de Solférino, tentent d'incendier trois autres autobus, les hommes d'ordre qui, vers 20 h. 15, à hauteur de la rue Saint-Florentin, veulent brûler la voiture des pompiers : « Si on y mettait le feu ? » (95), ceux qui brûlent deux automobiles faubourg Saint-Honoré (96), les jeunes gens de mise correcte qui brûlent un kiosque boulevard Malesherbes (97) ?

Le feu semblait être le moyen de prédilection de ces émeutiers.

A 20 h. 15, tout à coup, c'est le ministère de la Marine qui flambe, le feu a été mis par plusieurs fenêtres du rez-de-chaussée, il se développe avec une telle violence que l'amiral Darlan pense qu'on a dû jeter non pas des journaux enflammés, mais des chiffons imbibés de pétrole. Dans un certain local du ministère, celui des Archives du Service de Santé, le capitaine Fénard croit qu'on a jeté de l'essence. C'est aussi l'impression qu'a gardée un témoin entendu par la Commission d'information,

jours gras d'essence ou d'huile. Quand la garde républicaine est arrivée, ils se sont dispersés... J'ai pu éteindre le commencement d'incendie... Les manifestants ont repoussé l'autobus au centre de la place, très près de l'Obélisque, à 7 ou 8 mètres. J'ai vu un homme élégamment vêtu, coiffé d'un chapeau, qui se penchait vers le moteur de ma voiture. J'ai cru qu'il essayait d'amener l'essence au gicleur. Je l'ai vu tâtonner le carburateur. Il a dû arracher le tuyau d'essence, car j'ai vu le tuyau couler par terre. Il y a mis le feu. Le feu s'est communiqué aux pneus. L'avant a pris rapidement feu. La garde républicaine est passée et les a chassés... Avant de mettre le feu, ils avaient, à plusieurs, tenté de renverser l'autobus ; la caisse remuait bien, mais les roues ne bougeaient pas. C'est devant l'impossibilité de renverser l'autobus que j'ai entendu dire : « Mais, bon Dieu ! on ne peut pas renverser l'autobus. Il n'y en a pas un capable d'y foutre le feu. » Ils avaient l'air à peu près du même milieu, des gens qui, en temps ordinaire, pourraient être des gens bien pensants, certainement corrects s'ils ne s'étaient pas trouvés dans une manifestation. Beaucoup portaient la Légion d'honneur. Un monsieur, qui portait la Légion d'honneur, avait l'air heureux de me faire remarquer que ma voiture brûlait...

« Puisque je suis devant la Commission d'enquête, voulez-vous me permettre de protester contre la façon dont la police défend les ouvriers. J'ai été en service, menacé, et pas un policier n'est venu à mon secours, alors qu'il y en avait des centaines sur la place de la Concorde... »

« Donc, ils ont essayé de mettre le feu deux fois par les journaux et une troisième fois par l'essence qui coulait à terre... »

« Des quantités de policiers étaient là. Ils laissaient faire, pendant plusieurs minutes. Si la police avait voulu, évidemment elle n'aurait pas pu empêcher de casser les vitres, parce que cela a été fait vivement, mais elle aurait empêché de mettre le feu à la voiture.

« Si j'avais été mort, c'était pareil. Personne n'était venu pour me défendre... »

C. P., p. 1960 et s.

(94) C. P., p. 852.

(95) C. P., p. 1381.

(96) C. P., p. 1930.

(97) C. P., p. 925.

témoin qui a observé les faits d'un immeuble placé sur le trottoir opposé. Ce témoin a vu deux jeunes hommes briser les vitres, jeter des journaux enflammés, il n'a pas vu répandre l'essence, mais il a vu des traces d'essence sur le trottoir... D'ailleurs, les auteurs du forfait ont laissé leur signature sur le ministère lui-même, une inscription à la craie : « Vive le roi ! ».

Pacifiques, ces incendiaires ?

Nous avons déjà vu qu'à la Concorde ils avaient tiré à maintes reprises des coups de revolver sur le service d'ordre ; les dépositions recueillies permettent d'ajouter que les manifestants ont tiré un peu partout dans les environs de la Concorde : les coups de feu claquent rue Royale (98), rue des Arcades (99), au métro Madeleine (100), rue Scribe (101), avenue Gabriel (102), rue Tronchet (103) ; la voiture des pompiers a son pare-brise crevé de balles (104).

Un témoin, M. Mansiaux, affirme avoir vu distribuer des revolvers par des royalistes, à 21 h. 25, à la statue de Danton.

Les émeutiers n'étaient pas seulement munis d'armes à feu, mais de matraques (105), de rasoirs (106), de cannes avec des rasoirs (107).

Écoutons deux chefs du service d'ordre :

Le commandant Deprez : « Il y a des armes brutales qui sont aussi pénibles à recevoir que des coups de feu, et dont les effets sont mortels : bâtons terminés par une vis, morceaux de bois terminés par un morceau de plomb, une tige de bambou terminée par un gros morceau de fer. Ces armes ont été préparées avant la manifestation. Qu'on ne vienne pas dire que la foule n'était pas armée ! » (108).

Le colonel Nicolet : « Nous avons apporté ici quelques armes, et le meilleur argument qu'on pourrait donner pour éclairer l'opinion, serait de faire photographier ces instruments-là. Il y a une massue en plomb qui était encore toute couverte de sang, et avec laquelle on a abimé deux de mes hommes, qui ont dû être envoyés à l'hôpital. Il y a un pied de chaise avec une vis à bois dépassant de cinq centimètres, il y a un rasoir, une plaque de fonte, un pied de bambou à l'extrémité duquel se trouvait un raccord de fonte... Ceux qui avaient apporté ces armes s'en sont servis pendant six heures... » (109).

C'est à l'unanimité que la Commission parlementaire a constaté l'armement des manifestants.

On ne peut donc plus parler de leurs intentions pacifiques.

(98) C. P., p. 1117.

(99) C. P., p. 447.

(100) C. P., p. 923.

(101) C. P., p. 1119.

(102) C. P., p. 1474.

(103) C. P., p. 1928.

(104) C. P., p. 918.

(105) C. P., p. 455, 1643.

(106) C. P., p. 506.

(107) C. P., p. 592.

(108) C. P., p. 538.

(109) C. P., p. 1895.

D'ailleurs, les adhérents des ligues savaient très bien qu'il ne s'agissait pas pour eux d'une manifestation banale, ils ne se sont pas dissimulé le risque, connaissant l'importance de l'enjeu.

Ceux d'entre eux qui avaient des convictions religieuses n'ont pas voulu aller à ce combat décisif sans se mettre en règle avec leur conscience. Il faut saluer le courage de ces partisans qui avaient conscience du danger, mais qui l'ont affronté pour le service de leurs idées.

Le fait est attesté par Mme Henriette Charasson dans un article paru dans *L'Ordre* du 11 février : « Un prêtre me disait hier soir de jeunes paroissiens qui, en effet, y sont restés : « Ils se sont confessés et ont fait leur testament, ils ont tout prévu et sont partis *comme des martyrs*. »

Fait confirmé en ce qui concerne l'interne Jean Fabre, tué le 6 février place de la Concorde, par une notice parue dans une revue médicale, dans le Bulletin de la Société de Saint Luc, Saint Côme et Saint Damien : « Et c'est mû par cette notion profonde d'accomplir un devoir de redressement moral, qu'il voulut prendre sa place le mardi 6 février dans la manifestation de la place de la Concorde. Il savait du reste où il allait et n'ignorait pas les dangers qu'il pourrait courir. *La veille il s'était confessé, et communia le matin même de cette sanglante journée* » (110).

A travers les légendes de la presse, il faut restituer aux protagonistes de cette journée, leur véritable physionomie.

D'ailleurs, l'appartenance politique des victimes indique de façon irréfutable que le 6 février ne fut pas une émeute spontanée, mais un mouvement politique organisé par les ligues de droite. Ayant pris les initiatives, les ligues ont encouru les risques, il leur a fallu les subir.

Regardons la liste funèbre.

Le total des victimes civiles pour le 6 février est de quatorze.

Sur ce chiffre, l'*Action française* compte quatre tués, MM. Roubaudi, Aufschneider, Combo-Costa et Lecomte. Les *Jeunesses patriotes* deux tués, MM. Jean Fabre et Rossignol. La *Solidarité* un tué, M. de Noblens. La moitié des victimes appartient donc à des ligues dont l'effectif est assez réduit. Proportion considérable, somme toute, surtout si l'on tient compte du fait que Mme Gourlan a été tuée à l'Hôtel Crillon par une balle égarée, et que, parmi les six dernières victimes, il en est qui semblent également avoir été atteintes par des balles égarées (MM. Lamnier et Musnier).

L'examen de la liste des blessés par balles est encore plus édifiant.

Le total des blessés civils par balles est de 57 (Rapport Appell, page 58. Rapport Gardiol, Amat et de Framond, page 7).

Sur ce chiffre, l'*Action française* compte seize adhérents et dix sympathisants (Rapport Gardiol, page 13), les *Jeunesses patriotes*, deux adhérents, la *Solidarité*, huit adhérents, les communistes,

(110) *Revue Mensuelle de l'Union Médicale Latine*, n° 86, avril 1934.

deux adhérents, les *Croix de Feu*, deux adhérents (après la dislocation du groupement).

Ainsi, sur 57 blessés par balle, il y a quarante partisans déterminés et organisés, et l'*Action française*, à elle seule, dénombre dans ses rangs près de la moitié des blessés par balle. (Sur ses 26 blessés, 21 l'ont été à la Concorde). Une fois de plus, cette constatation établit que l'*Action française* a bien joué un rôle important le 6 février.

Dans son tragique bilan, l'émeute révèle ses instigateurs.

Les Anciens combattants : l'U.N.C.

Le rôle des Anciens Combattants de l'U. N. C. au cours de cette soirée du 6 février mérite d'être précisé. Nous les avons vus déboucher à 20 h. 30 des Champs-Élysées sur la place de la Concorde, et, après une hésitation, obliquer vers la rue Royale. Ils s'engagent dans cette rue, drapeaux et banderoles en tête, au moment où l'on achève d'éteindre l'incendie du ministère de la Marine. La police n'a qu'une idée : éviter à tout prix le conflit avec eux : « Nous leur laissons toute liberté », a dit M. Marchand (111).

La masse de l'U. N. C. est assez imposante, elle est grossie de curieux et de manifestants. Combien sont-ils maintenant ? Dix mille ? Dans la rue Royale, la colonne qui tient toute la chaussée, progresse sans encombre, la voici à la hauteur de la rue Saint-Honoré, à droite, du faubourg Saint-Honoré à gauche. Surprise ! Alors que la police s'attend à voir les anciens combattants se diriger vers les boulevards, la tête de la colonne appuie à gauche, vers le Faubourg Saint-Honoré... À gauche ? Mais c'est la direction de l'Élysée ! Et, naturellement, l'Élysée est couvert par plusieurs barrages. La colonne se heurte donc aux forces de police qui chargent. Une échauffourée se produit, au cours de laquelle plusieurs anciens combattants sont blessés. *Il convient de souligner qu'au cours de cette soirée du 6 février, l'U.N.C. n'aura ni tué ni blessé par balle*, ce qui n'empêche pas M. de Carbuccia, plus de trois mois après, de rappeler avec arrogance à la Commission Parlementaire qu'elle a pour mission de répondre à cette question : Qui a donné l'ordre de tirer sur les anciens combattants ? (112).

Cette conversion à gauche de la colonne de l'U. N. C. vers le faubourg Saint-Honoré a donné lieu à d'interminables explications devant la Commission Bonnevey.

M. Lebecq a prétendu qu'il a pris par le faubourg Saint-Honoré à cause d'un barrage établi devant la colonne rue Royale. Sur l'existence ou la non-existence de ce barrage, les témoignages les plus contraires ont été apportés ; il y a tout lieu de penser qu'il n'y avait pas à proprement parler de barrage, mais quelques cavaliers qui achevaient de se ranger près de la Madeleine sans viser en rien à interrompre la marche du cortège de l'U. N. C. Mais, en supposant même qu'il y ait eu un bar-

rage, était-ce une raison pour obliquer vers le faubourg Saint-Honoré où il y avait plus de forces de police encore, puisque c'était la direction de l'Élysée ?

L'un des membres du groupe de tête de l'U. N. C., le commandant Varenne, s'en est expliqué avec plus de franchise et moins de diplomatie que M. Lebecq : « Arrivés à l'angle de la rue du Faubourg Saint-Honoré, sur un nouveau signe du président (Lebecq), nous prîmes la rue du Faubourg Saint-Honoré, décidés à aller jusqu'à l'Élysée porter une supplique à M. le président de la République. » C'est la version que le *Temps* du 7 (portant la date du 8) donnera aussitôt : les anciens Combattants avaient « l'intention de se rendre à l'Élysée ». Non pas à 3 ou 4, comme l'a prétendu ensuite M. Lebecq devant la Commission parlementaire, mais à dix mille (comme les Conseillers, au pont Solférino, allaient à la Chambre à trois mille). Où allons-nous ? a demandé M. Varenne ; on lui répond : « A l'Élysée » (113).

Cette marche sur l'Élysée, à laquelle on a prétendu donner par la suite un caractère anodin, était faite, ne l'oublions pas, sur le commandement d'hommes qui tenaient depuis quelques jours un langage singulièrement inquiétant. Les chefs de l'U. N. C., ceux qui sont aujourd'hui à sa tête, MM. Lebecq, conseiller municipal de Paris, et Roux-Desbreaux, avaient déjà donné à leur première manifestation prévue pour le 4 février le sens de « la répétition d'une relève avant le jour J et l'heure H », puis ils avaient lancé en décommandant la manifestation du 4 cet avertissement menaçant : « S'ils faiblissent (les gouvernements) et si la camaraderie prime la justice, nous ferons le travail de nettoyage sans avertissement préalable ». Or, le gouvernement Daladier avait « faibli », puisqu'il avait voulu déplacer Chiappe. L'U. N. C., devenu chiappiste sous l'inspiration de chefs touchant de près à l'Hôtel de Ville, manifestait donc aux cris de « Vive Chiappe », ayant entrepris, semblait-il, le « travail de nettoyage sans avertissement préalable » que MM. Lebecq et Roux-Desbreaux avaient annoncé. Ils vont vers l'Élysée.

Comment ne passeraient-ils pas, les anciens combattants ? Ils sont confiants dans la puissance de leur nombre : inutile de résister, disent-ils à un gradé, nous sommes dix mille ! Mais des charges les refoulent vers la rue Royale...

Le cortège qui sera reformé repartira vers les boulevards, puis reviendra vers la Concorde après avoir fait demi-tour au Faubourg Montmartre. Ce cortège n'aura plus qu'un rapport assez vague avec l'U. N. C. Certes, on y retrouvera des membres de l'U. N. C., comme le commandant Varenne, mais aussi toutes sortes de manifestants.

D'après le commandant Varenne « des éléments troubles s'étaient mêlés » à l'U.N.C. (114).

(113) C. P., p. 1167.

(114) « Certes, écrit le commandant Varenne dans sa lettre du 15 mars 1934, sur nos côtés et derrière des éléments troubles s'étaient mêlés, mais à aucun moment nous n'eûmes à nous défendre. » C. P., p. 566.

(111) Déposition du 24 avril 1934, C. P., p. 1987.

(112) Lettre de M. de Carbuccia, lue à la Commission Bonnevey dans sa séance du 16 mai 1934. C. P., p. 2455 et 2456.

C'est une des caractéristiques essentielles de cette soirée du 6 février : l'exploitation du prestige des anciens combattants par des partisans qui agissent sous leur couvert. « ... Une tourbe les suivait, chantant la Marseillaise avec eux, s'abritant derrière leurs cicatrices », écrit un journaliste, M. Bourcier (115).

Tous ceux qui l'ont observée ont, en effet, remarqué que la colonne dite de l'U. N. C. présentait un aspect très différent lorsqu'à son retour des boulevards, vers 22 heures, se dirigeant à nouveau sur la Concorde, elle était flanquée de camelots du roi, de communistes (116), et de partisans de toutes appartenances. On remarquait dans ce cortège d'anciens combattants la présence d'« anciens combattants » de 20 à 25 ans! (117).

L'Action française du lendemain (7 février) donne de cet amalgame la description suivante : « Vers 22 heures, une formidable colonne, en tête de laquelle on remarquait de nombreux camelots du roi et qui comprenait des milliers de combattants de l'U. N. C., des ligueurs d'Action française, des Jeunesses patriotes, des membres de la Solidarité française, arrivait du boulevard des Italiens balayant tout sur son passage, mettant toute la police en fuite... L'élan était si fort que la digue (des gardes mobiles) s'ouvrit. On entendait fort avant sur le pont les cris des camelots du roi, et l'on voyait flotter au-dessus des casques les drapeaux de l'U. N. C... »

D'ailleurs, les drapeaux de l'U. N. C., à la suite de la bagarre du Faubourg Saint-Honoré, avaient été ramassés et promenés par d'autres que les anciens combattants. C'est ainsi que le drapeau de la 16^e section de l'U. N. C. se retrouve entre les mains de camelots du roi! (118)

La même confusion règne ce soir-là dans tous les groupements.

Partout, les combattants servent de couverture aux partisans politiques.

La Solidarité se présente au barrage établi à la Madeleine avec, en tête de son cortège... « des aveugles de guerre, des blessés de guerre » ; derrière, ce sont « en général de tout jeunes gens » (119).

Les décorés au péril de leur vie sont bientôt encadrés par de jeunes commissaires qui n'ont rien à voir avec les décorés, c'est le colonel Josse lui-même, président de l'Association, qui en porte témoignage. Plus tard, dans la soirée, le porteur-drapeau des « décorés » dira à M. Vinceguide qu'il est entouré « d'éléments douteux » (120).

Les Croix de Feu, enfin, n'échappent pas au

(115) *Vu*, 8 février 1934, p. 15.

(116) C. P., p. 1166.

(117) C. P., p. 1862.

(118) C. P., p. 1024.

(119) C. P., p. 025, 1113.

(120) *M. de Gueydon dit Vinceguide*. — ...Je suis même resté sur les boulevards, ayant retrouvé à ce moment le drapeau des décorés au péril de leur vie, qui était porté par un homme borgne comme moi et ensanglanté, qui m'a dit qu'il était entouré d'éléments douteux et qui m'a demandé de le ramener à un endroit où il pourrait prendre un taxi. (C. P., p. 1822).

même risque. Voici ce que l'adjudant Dumora dit de la colonne qui s'est heurtée au barrage de la rue de Bourgogne : « Aux premiers rangs, il n'y a pas eu de coups, la colonne était composée de vrais combattants, mais, par la suite, *des jeunes gens de moins de trente ans* se sont précipités en courant... » (121). Ici encore, les anciens combattants sont un pavillon commode.

M. Marchand, directeur de la Police municipale, n'a-t-il pas dit encore : « ...Nous abandonnions tout aux anciens combattants »? (122).

Il fallait bien en profiter.

Mais quelle responsabilité pour les dirigeants d'associations d'anciens combattants, de s'être prêtés à une opération si facile à prévoir !

Mouvement coordonné ?

Entendu le 27 avril 1934 par la Commission parlementaire d'enquête, le Président du Conseil du 6 février, M. Daladier, s'exprimait ainsi : « ...Je suis arrivé à cette conclusion qu'il était impossible, sans un accord, que l'on fit ainsi descendre dans la rue, à des points fixés d'avance et en calculant l'ordre de marche de manière que les colonnes ne connussent pas de confusion avant d'arriver à l'action massive sur la Chambre des députés, que cette réglementation, que cette organisation aussi méthodique et aussi minutieuse ait été le produit du hasard ou d'un miracle, qu'elle n'ait pas été le fruit d'un concert préalable. » (123)

Accord préalable ou miracle ?

Laissons parler les faits.

Voici les heures de rassemblement :

- Action Française, devant la Chambre à l'heure de la sortie des ateliers et des bureaux, c'est-à-dire entre 18 et 19 h. ;
- Front Universitaire, boulevard Saint-Michel, à 18 h. 30 ;
- Solidarité Française, Grands Boulevards, à 19 heures ;
- Jeunesses Patriotes, Hôtel de Ville, à 19 heures ;
- Croix de Feu, Invalides, à 19 h. 15 ;
- U.N.C., Champs-Élysées, à 20 heures.

La Chambre des Députés se trouve ainsi placée à l'intérieur d'un vaste cercle jalonné par ces points de rassemblement.

Or, exception faite pour l'U.N.C., les manifestants rassemblés en tant de lieux divers se dirigent sans hésitation vers le Palais-Bourbon, comme si — selon le propos tenu à la Commission Parlementaire par un manifestant, M. Royer — « la Cham-

(121) C. P., p. 1625.

(122) *M. Marchand*. — ...Et le matin, pour bien marteler ma pensée aux commissaires à qui je donnais des instructions, j'avais dit : S'ils veulent aller dix fois de suite au poilu inconnu, laissez-les aller. S'ils veulent aller dix fois de suite aux Tuileries, laissez-les aller. S'ils veulent aller sur les boulevards jusqu'à la Bastille, aucun empêchement. En tout cas, la place de la Concorde leur appartenait comme le reste, puisque nous abandonnions tout aux anciens combattants. (Séance du 24 avril 1934 ; C. P., p. 2001 et 2002).

(123) C. P., p. 2220.

bre était un véritable aimant » (124). Ils auraient pu songer à des objectifs divers : Elysée, Ministère de l'Intérieur; non, c'est à la Chambre, et à la Chambre seule que tous se portent.

Ce qui est plus troublant encore que les lieux et heures de rassemblement, c'est *l'heure de l'effort principal* :

- A 19 h. 30, la colonne de la Solidarité Française, arrivée sur la Place de la Concorde, entraîne les manifestants et lance le gros assaut contre le pont;
- A 19 h. 45, les Croix de Feu se heurtent rue de Bourgogne au barrage de l'adjudant Dumora;
- A 20 heures, les Jeunesses Patriotes, conduits par les Conseillers municipaux, assaillent le barrage du Pont Solférino;
- A 20 h. 15, les Croix de Feu, bientôt renforcés par leur contingent du Petit Palais, tentent d'enfoncer le barrage Quai d'Orsay-rue de Constantine.

Ainsi, entre 19 h. 30 et 20 h. 30, le service d'ordre qui garde la Chambre est attaqué au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, obligé de parer tous les coups déclenchés de quart d'heure en quart d'heure de façon inexorable, sans qu'il lui soit possible de dégarnir un côté quelconque, le danger menaçant de tous les côtés à la fois.

Et l'U.N.C. ?

Les anciens combattants à tendances plutôt conservatrices qui constituent ses effectifs parisiens ont beau avoir été chauffés à blanc par les dirigeants de leur association et par les campagnes de presse, il ne faut pas oublier qu'ils viennent bien plus pour manifester leur mécontentement que pour livrer une bataille de rue.

L'U.N.C. se rassemble plus tard que les autres groupements, à 20 heures, aux Champs-Élysées, elle ne doit arriver sur la Place de la Concorde qu'à 20 h. 30. A cette heure, les quatre attaques auront été menées, les quatre assauts lancés, la décision sera emportée. Il serait bien étrange qu'en un point, tout au moins, le service d'ordre ne cède pas devant ses antagonistes passionnés. Songez-y : « *L'affaire est montée comme un mouvement d'horlogerie.* » A 20 h. 30 donc, les émeutiers doivent être maîtres de la place, installés au Palais-Bourbon. Mais quel crédit, quelle autorité peuvent-ils avoir sur le pays ? Qui songerait à s'incliner devant le coup de main des ligues réactionnaires ?

C'est ici qu'apparaît l'utilité des anciens combattants. Ils arrivent à point nommé, à 20 h. 30, pour passer par la brèche ouverte, ils valident l'insurrection comme l'œuvre d'un groupement apolitique, ils couvrent le coup de force du prestige des anciens combattants. Voilà le rôle qui leur est assigné, et qui se lit dans les dispositions mêmes prises par les uns et par les autres en cette soirée du 6 février.

La liaison entre les différents groupements, en-

(124) C. P., p. 741.

tre les colonnes d'attaque opérant sur les différents « fronts » est d'ailleurs bien assurée.

Au premier rang de la troupe des Jeunesses Patriotes, conduite par les Conseillers municipaux, se trouve — « je ne sais comment » dira M. des Isnard (125) — M. Maxime Réal del Sarte, chef des Camelots du roi, comme tel assez au fait des intentions de l'*Action Française*.

Dans cette même colonne figurent M. Massard et M. Pressac qui joignent à leur qualité de conseiller municipal celle de Croix de Feu, et qui, comme tels, n'ignorent rien du déroulement de l'action de ce groupement.

Aucun représentant de la Solidarité française ne s'est signalé dans cette colonne. Mais on se souvient que cette association a scellé une alliance officielle avec les Jeunesses patriotes dès le mois de janvier.

Après de toutes les autres unités, c'est l'Hôtel de Ville, ce sont les conseillers municipaux qui servent de ciment. C'est M. Lebecq, conseiller municipal, qui dirige la colonne de l'U. N. C. C'est M. Dailly, conseiller municipal, que l'on retrouve place de la Concorde, après qu'il a pris part à la bagarre du pont Solférino; il va rejoindre, à la tête de la colonne de l'U. N. C. son collègue, M. Lebecq. C'est M. de Puymaigre, conseiller municipal, qui mène la colonne des Croix de Feu rue de Bourgogne. C'est encore un autre conseiller municipal de Paris que le colonel Josse aperçoit, dirigeant, à 22 h. 45, une colonne qui descend la rue Royale, et vient rejoindre à la Concorde la colonne des décorés retour de l'Arc de Triomphe (126).

Toujours, partout, le Conseil municipal.

M. Perrier, Directeur des Renseignements Généraux à la Préfecture de police, fait preuve d'une réserve extrême lorsqu'il tire cette conclusion : « Sans doute, pour le 6 février, il n'y a pas eu non plus d'accord entre les comités directeurs des différentes associations, mais il y a eu tout de même un accord tacite, une sorte de coordination, pour employer un mot plus exact, puisque tous ces groupements se sont trouvés en même temps et à la même heure sur le même point aux abords de la Chambre. » (127)

Les investigations et les curiosités de la police se sont prudemment arrêtées aux portes de l'Hôtel de Ville.

A cet endroit, évidemment, pour un haut fonctionnaire de la Préfecture, la discrétion est de rigueur.

L'objectif du 6 février

L'objectif immédiat, c'est la Chambre; qui pourrait désormais le contester ?

Cependant, n'ayant pas réussi, les instigateurs de l'émeute préfèrent écarter les responsabilités : on nie volontiers les buts qu'on n'a pas pu atteindre, faisait observer à la Commission parlementaire M. Bonnefoy-Sibour.

Tel qui était le premier à la prise de la Bastille

(125) C. P., p. 1482.

(126) C. P., p. 1082.

(127) C. P., p. 2424.

aurait prétendu, si M. de Launay l'avait emporté, qu'il approchait la forteresse en inoffensif curieux.

Tel qui mena l'assaut du Palais d'Hiver aurait prétendu, si le tzar avait réprimé l'insurrection, qu'il venait simplement présenter une supplique au monarque.

Tel qui voulut hier enlever le Palais-Bourbon, n'avait d'autre but que de « clamer son indignation » le plus près possible des oreilles parlementaires.

Prendre la Chambre d'assaut, « la nouvelle Bastille, le Palais des pourris », comme écrit Léon Daudet dans *l'Action française* du 17 février, c'était le premier but à atteindre.

Tout le crie.

Les clameurs poussées tout au long de la soirée par les manifestants : « A la Chambre ! », leur sombre fureur, leur acharnement à passer coûte que coûte. Aucun de ceux qui les ont vus n'a pu garder le moindre doute : ils marchaient sur la Chambre..., ils voulaient venir à la Chambre..., ils voulaient prendre la Chambre..., la Chambre était directement menacée..., c'est là, sous des formes peu variées, le leit-motiv des dépositions. « Je voulais prendre la Chambre... » dit un jeune blessé à un témoin qui est venu devant notre Commission d'Information. « Ah, les salauds ! ils vont voir si on va les faire sortir de la Chambre... », pronostiquait-on dans des groupes qui s'assemblaient dès 5 heures, place de la Concorde (128).

S'ils avaient réussi... s'ils étaient passés...

Le chef de la garde mobile, le colonel Nicolet, n'a guère d'hésitation : « ...Cette foule de plusieurs centaines, peut-être de plusieurs milliers de manifestants grisés par le succès, surexcités, mettait à la Seine la plupart des membres du service d'ordre, arrivait en courant sur les grilles du Palais-Bourbon. Nul doute que le commandant de ce Palais aurait fait son devoir. Au lieu de 15 victimes à déplorer, nous en avons des centaines, sans préjudice de ce qui se serait passé dans le Palais, si les émeutiers y avaient pénétré, et ensuite dans la capitale. » (129)

« J'ai d'ailleurs l'impression que si elle (la Chambre) avait été envahie, elle aurait flambé », dit aussi le questeur Barthe (130).

Hypothèses, dira-t-on, que rien ne permet d'échafauder. Mais ces hypothèses n'ont-elles pas déjà trouvé des éléments de vérification, chez les les manifestants eux-mêmes et chez leurs amis ?

Tel cet étudiant qui écrit à la Commission parlementaire qu'il avait « l'intention d'entrer dans le Palais-Bourbon par le seul effet d'une poussée de masse » et qui ne cache pas non plus son intention d'administrer « une solide correction à un certain nombre de parlementaires »...

Tel surtout M. Moulin de Labarthète qui se

(128) Déposition reçue le 20 mars 1934 par la Commission d'Information de la Ligue.

(129) C. P., p. 1887.

(130) C. P., p. 1817.

trouvait dans les rangs des Conseillers municipaux et des Jeunesses patriotes, aux côtés, précise-t-il, de M. Taittinger, et qui écrit : « Quant à notre but, il était de pénétrer sans armes au Palais-Bourbon par le seul effet d'une poussée de masse et d'y exercer, après les discriminations nécessaires... de solides repréailles (solides, mais non sanglantes) sur les élus d'un suffrage qui mène la France à la guerre et à la ruine. » (131)

Laissons de côté le « solides mais non sanglantes », d'une candeur un peu outrée, même pour un apprenti sorcier. Retenons l'aveu qui est clair, et qui dément toutes les protestations, qui ruine toutes les habiletés.

MM. les conseillers municipaux doivent penser que M. du Moulin est un fâcheux et un indiscret. Cependant, cet inspecteur des Finances n'est ni le premier venu ni, certes, un énergumène, puisque M. Henry Chéron et M. Paul Reynaud en firent l'un et l'autre leur chef de cabinet.

Quant à l'incendie de la Chambre, ce n'est pas non plus pure imagination.

A défaut de l'aveu, bien difficile à attendre des émeutiers eux-mêmes, n'y a-t-il pas celui d'un de leurs apologistes ?

Apologiste trop zélé sans doute, mais dont l'intention ne fait pas de doute, M. Georges Imann a écrit un opuscule un peu hâtif pour magnifier « la journée du 6 Février », premier acte de la Révolution Nationale. Admirateur déclaré du fascisme, M. Imann soupire après l'occasion manquée : « Le salut était peut-être Mardi 6 février à huit heures du soir au bout de ce pont balayé par la mitraille, dans le brasier de cette Chambre devenue un second Reichstag... » Et plus loin : « Les Parisiens, en marchant le 6 février sur le Palais-Bourbon, voulaient détruire leur Parlement... » (132)

Qui dira maintenant que l'idée ne hantait pas certains cerveaux ?

Sur l'objectif immédiat, il est donc permis d'écrire : pas de doute, il s'agissait de prendre la Chambre.

Mais après ?

Croyant la population prête à tout, même « à un changement de régime » (133), les partisans visaient plus loin.

Dès les premières heures de l'émeute, le cri de « A bas la République ! » retentissait sur la terrasse des Tuileries. Un étudiant de l'Institut agronomique, M. Lavaud, en a témoigné devant la Commission Parlementaire (134).

Le 7 février, Maurras, vantant l'héroïsme de la foule, écrivait tout naturellement dans *l'Action Française* : « Comment craindre la mort, quand il

(131) Lettre de M. du Moulin de Labarthète en date du 11 avril 1934 (C. P., p. 1836 et 1837).

(132) Georges Imann, *La Journée du 6 Février*, Bernard Grasset, éd., p. 99 et 103.

(133) C. P., p. 1769.

(134) C. P., p. 890.

s'agit d'abattre un régime, un pouvoir qui a organisé la banqueroute de notre coûteuse victoire, qui met et qui garde au pinacle les traîtres condamnés de la guerre, a dilapidé nos finances, tué notre économie, souillé et ruiné notre justice, etc., etc. » La République est bien servie !

Mais les royalistes étaient-ils seuls à attendre le changement de régime ?

Les bons Français, dans la première nuit révolutionnaire du 6 février 1934, ont eu raison d'un gouvernement indigne, écrit encore M. Imann, mais ce n'est plus de gouvernement qu'il s'agit. Il faut déjà aviser au changement de régime, préparer ce que, dans quelques jours ou dans quelques mois, on devra mettre à sa place, quand cette carcasse puante aura terminé son agonie (135).

Ce passage résume assez bien, et en termes choisis, les aspirations des tenants de la Révolution Nationale.

Préparer ce qu'on devra mettre à la place, c'est de quoi s'occupaient déjà à l'Hotel de Ville, le 7 février, les zéloteurs discrets de cette Révolution Nationale.

C'est ce qu'a laissé échapper, dans un moment d'expansion triomphante, M. de Tastes, réactionnaire avéré, député, et ancien conseiller municipal de Paris.

On se souvient de l'incident, évoqué devant la Commission Parlementaire — à laquelle M. de Tastes avait cessé d'appartenir — dans la séance du 20 juin.

Le 8 février, au Restaurant Cazenave, M. Lorgeré, ancien ministre du Cabinet Daladier, est attablé avec M. Amy, maire de Saumur, et M. Chaigneau, sous-préfet de Saumur. M. de Tastes entre, s'approche de M. Lorgeré, et lui tient, d'après l'analytique, le propos suivant : « Vous avez bien fait de démissionner, si vous ne l'aviez pas fait, on peut bien le dire maintenant, un gouvernement provisoire se serait installé à l'Hotel de Ville le soir à 10 heures. »

Voici qui rappelle singulièrement le tract mystérieux du « Comité de Salut Public ».

Impossible d'admettre qu'il s'agit d'un propos en l'air ou d'une simple supposition : la précision d'heure donnée indique que le projet était mûri, l'expression « on peut bien le dire maintenant » souligne que ce projet devait être tenu secret... Le sens en a été précisé par M. de Tastes lorsqu'il a indiqué qu'à son avis « la question ne pouvait plus se régler que par la force entre le gouvernement et les nationaux. »

Quant au propos lui-même, noté immédiatement par M. Lorgeré, il n'a pas été contesté par M. de Tastes qui a, toutefois, cherché à en réduire l'importance, en prétendant qu'il s'agissait d'une intention personnelle dont il n'avait pas même amorcé l'exécution...

Peine perdue. Rien ne peut dénaturer la précision du propos aussitôt transcrit.

(135) Georges Imann, op. cit., p. 114 et 115.

Qui pourra désormais douter que Paris, le 7 février, a passé à côté d'un gouvernement insurrectionnel, d'une sorte de Commune blanche ?

Le 6 février n'avait pas seulement mis en cause un gouvernement : il s'agissait bien du régime parlementaire, de l'ensemble des institutions républicaines.

Les conséquences

Malgré l'effort acharné des émeutiers, le Gouvernement de la République est demeuré le maître de la situation.

Il a maintenu — de justesse — l'ordre dans la rue ; il a obtenu à la Chambre, au cours d'une séance mémorable par sa violence, la confiance d'une large majorité.

Cependant le sang a coulé, les hommes de l'émeute se sont empressés d'y tremper leurs armes, ils n'ont pas manqué l'occasion de clamer dans leur presse que le Gouvernement a donné des signes sanguinaux.

Certes, lorsque la Commission parlementaire d'enquête sur le 6 février statuera plus tard sur ce point, c'est à l'unanimité (avec seulement trois absentions) qu'elle déclarera que le Gouvernement n'a pas donné l'ordre de tirer.

Mais, cette nuit du 6 février, qui parle de commission d'enquête, qui songe au jugement de l'histoire ? Il y a des hommes qui se sont battus et qui sont décidés à se battre encore le lendemain.

Certes, dans les jours qui vont venir, la province réagira avec vigueur contre les menées des factieux de Paris, et un journal aussi modéré que la *Petite Gironde* écrira : « Les responsables, ce ne sont pas ceux qui ont brisé l'émeute. Ce sont ceux qui l'ont voulue, qui l'ont préparée, qui poursuivent le dessein criminel de s'emparer du pouvoir à la faveur de la guerre civile. » (136)

Mais, le matin du 7 février, les rumeurs les plus sinistres courent Paris : l'émeute va reprendre avec plus de violence encore, exaltée par le dessein de venger ses morts.

Le premier mouvement du Gouvernement est de rester à son poste, d'opposer la force à la force.

Témoin l'ordre du jour adressé par le ministre de l'Intérieur au service d'ordre, et qui fut écrit au milieu de la nuit : « Demain, nous aurons peut-être à reprendre la défense... »

Témoin encore la proclamation de M. Daladier : « Au Peuple français », qui devait être affichée le 7 février, et dont le texte a été révélé pour la première fois dans la *Grande Revue* de mars 1934 : « La République, qui a repoussé l'envahisseur étranger, ne se laissera pas intimider par les menaces de révoltés... »

Mais le 7 février au matin, les intentions de M. Daladier semblent se modifier. Il ne nous appartient pas d'examiner à la suite de quelles circonstances. Pas plus que de déterminer le moment

(136) *Petite Gironde*, 8 février 1934.

auquel l'idée de la retraite du Ministère a pris corps dans l'esprit du Président du Conseil.

Si c'est au cours de la conférence nocturne tenue au ministère de l'Intérieur, lorsque d'interminables controverses juridiques s'instaurent sur la question de l'état de siège, lorsque le Procureur Général incité à examiner les actions judiciaires qui peuvent être exercées contre les fauteurs de troubles, fait défaut au Gouvernement, « oubliant » fort malencontreusement les articles du Code Pénal qui répriment l'excitation à la guerre civile (art. 91) l'envahissement des bâtiments publics (art. 96), etc. ? (137)

Si c'est seulement dans la matinée du 7, sur l'avis de certains ministres, ou sur la suggestion de certains hommes politiques ?

(137) Cet « oubli » a été souligné avec vigueur par M. Ramadier, lors de la comparaison de M. Donat-Guigue devant la Commission Bonnefoy :

M. Ramadier. — Vous nous avez dit que le Garde des Sceaux vous avait invité, dans la nuit du 6, à examiner les actions publiques pouvant être exercées contre certaines personnes.

Vous nous avez parlé notamment d'attentat contre la sûreté de l'Etat. Est-ce que vous n'avez pas, à côté de cela, envisagé la possibilité de poursuites pour d'autres délits ou crimes ?

Il y a dans le Code Pénal un article 96 que vous connaissez, prévoyant le cas où des bandes armées tentent d'envahir des bâtiments publics ou attaquent les défenseurs de l'ordre s'opposant à leur agression.

La définition de la bande armée est donnée par le Code. Avez-vous examiné si une information pouvait être ouverte de ce chef ?

M. Donat-Guigue. — Non. Théoriquement, votre observation est judicieuse. En fait, elle l'est beaucoup moins, parce qu'une information qui serait ouverte dans ces conditions risquerait de ne pouvoir faire sa preuve..

M. Ramadier. — Il y a aussi des textes sur la rébellion. Avez-vous envisagé la possibilité d'ouvrir des informations en vertu de ces textes ?

M. Donat-Guigue. — On n'a pas envisagé l'ouverture d'informations préalables..

M. Ramadier. — Ce n'était pas « préalables » que je voulais dire.

M. Donat-Guigue. — Disons « générales » si vous voulez..

M. Ramadier. — J'insiste. Votre rôle n'est pas seulement d'apporter des preuves toutes faites devant les tribunaux, mais de les rechercher.

Vous êtes le chef de la Police judiciaire. Il s'est tout de même produit des événements visibles, évidents, qui devaient solliciter l'attention du haut magistrat que vous êtes, à raison de leur gravité.

N'avez-vous pas pensé qu'il était de votre devoir d'ouvrir une information, d'appeler l'attention du Gouvernement sur les textes applicables ?

M. Donat-Guigue. — Nous avons envisagé, place Beauvau, la possibilité d'ouvrir une instruction pour complot. Nous n'avons pas visé d'autres textes..

C. P., p. 2189.

Il ne nous appartient même pas de dire si ce sont les renseignements du ministère de l'Intérieur ou les incertitudes de la présidence du Conseil qui jouent le rôle décisif dans la détermination, rendue publique à 13 heures, de la retraite du Gouvernement.

Ce qui est sûr, c'est que le Gouvernement se sent faible, il lui manque la base solide d'un Gouvernement populaire. Il a le Parlement, mais l'opinion est incertaine, et il éprouve confusément son impuissance. Il a beau se rassurer en se remémorant la majorité qui l'a appuyé la veille à la Chambre. Mais le Parlement lui-même ne subit-il pas une certaine désaffection, contre-coup des déceptions infligées aux masses ? « Comme si en temps de révolution, le pouvoir parlementaire pouvait quelque chose si la force populaire lui manquait... ! » (138)

Alors, sans le moindre fait nouveau, sous la menace de voir renaitre l'émeute, le Gouvernement abandonne son poste. Après avoir résisté un jour, sa capacité de résistance est épuisée. M. Daladier cède la place.

La rue a eu sa revanche, elle a gagné la seconde manche sur le pays légal. Le premier objectif est atteint, le Gouvernement est renversé.

Sans doute, ceux qui visaient plus loin n'ont pu, du même coup, emporter le régime. Mais une brèche a été ouverte ; après le Gouvernement, le Parlement s'est incliné devant l'émeute, les puissances d'argent ont imposé un ministère de pleins pouvoirs, les institutions sont frappées.

Avec ensemble, la presse chante le los du « Ministre de trêve », elle intronise le « Sauveur ».

N'est-ce là qu'une étape dans la marche vers le fascisme et la Révolution nationale ? Peut-être. S'il le faut, la nouvelle féodalité saura recourir à nouveau à l'émeute : elle en connaît désormais les ressorts.

Pour le moment, les puissances d'argent escomptent que, sans plus de frais, l'expérience Doumergue peut leur permettre de tenir pour nulle la volonté électorale de 1932 et de s'installer à nouveau aux leviers de commande. C'est ce que proclame dans le *Capital* un de leurs interprètes autorisés, M. J. Bardoux : « ... La vie politique ne reprendra pas dans le même ordre, avec le même personnel et au même point que le 6 février au soir. Un pont a été coupé. »

A la démocratie de tirer à son tour la leçon de cette dure expérience.

Elle sait que les ligues n'ont pas désarmé, qu'elles n'ont renoncé à rien. Si elle s'abandonnait à la facilité, d'autres *Six Février* l'attendent.

Ils pourraient, une prochaine fois, emporter les barrages.

MAURICE PAZ.

Juillet 1934.

(138) A. Mathiez, *La Révolution Française*, I, 822

RESOLUTION

Adoptée par le Comité Central sur le rapport de la Commission d'Information

Les événements graves du 6 février ont sollicité l'attention vigilante de la Ligue des Droits de l'Homme.

En raison de leur gravité et devant les interprétations contradictoires qui en ont été données, la Ligue se devait de dégager la vérité, d'établir les responsabilités, de souligner les conséquences, de prévenir les dangers : c'est l'objet du travail que notre Commission d'Information devait préparer pour le Comité Central de la Ligue.

Après avoir rassemblé de nombreux témoignages et étudié une documentation étendue, notre Commission est arrivée au terme de ses travaux. Elle est en mesure d'apporter une conviction mûrie, contrôlée, objective. Moins soucieuse de relater par le détail les événements que d'en dégager la signification historique, elle apporte ses conclusions devant les ligueurs et devant l'opinion publique :

1° CARACTERE DE L'EVENEMENT

Le 6 février a été une émeute contre la représentation nationale, un coup de force dirigé contre le régime parlementaire. Le mouvement a été préparé de longue main et exécuté au moment où, par suite des circonstances — crise, déceptions politiques accumulées, scandale Staviskey — l'opinion paraissait le mieux préparée à accepter une intervention violente.

La technique des manifestations de janvier, et celle même employée lors de la journée décisive, démontre que le 6 février ne fut pas un mouvement spontané, mais une entreprise préméditée et calculée.

2° LES EXECUTANTS

Toutes les organisations hostiles au régime démocratique conjuguèrent leurs efforts le 6 février.

Ce fut une journée réactionnaire.

Les royalistes d'Action française jouèrent dans sa préparation un rôle important et s'allièrent pour la circonstance aux nationalistes des Jeunesses patriotes et de la Solidarité française.

Les anciens combattants, fourvoyés par quelques dirigeants, servirent de couverture à l'opération : l'U.N.C. fit nombre; certaines associations de forme militaire jouèrent un rôle plus actif et, parmi elles, les Croix de Feu, qui opéraient pour leur propre compte.

Les éléments factieux, réunis par la haine commune du régime plus que par une conception positive, rencontrèrent un concours important au sein du Conseil municipal de Paris; participant à l'émeute, un certain nombre de conseillers allèrent jusqu'à envisager la création d'un gouvernement insurrectionnel.

Les appels des ligues, ceux des élus municipaux, ceux des Croix de Feu, révèlent les mêmes préoccupations, à la fois vagues et exaltantes, de « Révolution nationale ».

Dans la préparation de l'émeute, les factieux bénéficièrent de la complaisance de certains chefs de la police, et principalement du préfet de police Chiappe. Celui-ci révéla, par sa réponse au chef du Gouvernement, lorsqu'il dut quitter la Préfecture, qu'il se considérait comme un chef d'Etat, capable au besoin de se dresser contre l'Etat.

3° ROLE DES PUISSANCES D'ARGENT

Les efforts des Ligues de droite pour exploiter le mécontentement public n'ont pu réussir et les mouvements revêtir leur ampleur que par le consentement des puissances d'argent. Ces puissances — Grande Industrie, Haute Finance, Trust Havas de l'Opinion — ne pouvaient doubler le cap de la crise et maintenir leurs privilèges qu'en s'affranchissant du contrôle parlementaire. C'est pourquoi elles ont « donné » contre le Parlement et mobilisé leur presse pour l'opération.

La grande presse a une responsabilité de premier plan dans les événements du 6 février; dans leur préparation, dans leur exécution, dans leur exploitation.

4° ACTION DU GOUVERNEMENT

En face de l'émeute, le Gouvernement de la République est apparu faible et isolé.

Il a sans doute évité le pire, mais sa force de résistance n'a pas excédé vingt-quatre heures.

S'il est resté désarmé devant les campagnes de presse, désemparé par des accusations passionnées et le plus souvent mensongères, c'est qu'il ne s'appuyait sur rien qui fût en mesure de balancer la puissance des congrégations économiques.

Il est clair que le Gouvernement Daladier n'a pas tenu de « guet-apens », pas plus qu'il n'a donné l'ordre de tirer. Mais ce Gouvernement, marqué d'insuffisance et dénué du sens des responsabilités, desservi d'ailleurs par la défaillance de ses services, limitait ses préoccupations à l'enceinte du Parlement ; il manquait d'appui populaire.

Aux prises avec la crise économique, dont aucun gouvernement n'a pu résoudre les difficultés, hésitant entre les injonctions des puissances d'argent et une politique d'orientation démocratique, le Gouvernement Daladier apparut dès les premiers pas comme voué aux compromis et aux velléités.

Il a osé renvoyer Chiappe, il a su, le 6 février, barrer la route à l'émeute, et par là sauvegarder au moins la forme républicaine. Mais, le 7, privé de contact avec les milieux populaires, il laissait la voie libre à l'« Union nationale ».

5° PREMIER OBJECTIF ATTEINT

L'émeute du 6 février a atteint un premier objectif, elle a partiellement réussi ; il serait dangereux de se le dissimuler : le Gouvernement parlementaire et le Parlement ont abdiqué devant les factieux, le verdict rendu par les électeurs de 1932 s'est trouvé annulé, comme le verdict de 1924 avait été annulé en 1926 par le chantage de l'inflation. Mais la situation est aujourd'hui plus grave, car la crise permet une exploitation plus facile de toutes les misères. Aussi, dans son désarroi, le Parlement ne s'est-il pas arrêté comme en 1926 à la lisière des pleins pouvoirs... la Démocratie se laisse grignoter.

Certains des participants du 6 février se proposaient d'aller plus loin que l'Union nationale, jusqu'à la dictature de « Salut Public ». Mais les dirigeants des puissances d'argent ont en général préféré ne pas s'aventurer au delà du premier objectif ; après avoir rêvé d'un ministère de techniciens, ils ont pensé que l'Union nationale pourrait peut-être suffire à réaliser leurs desseins.

6° LES CONSEQUENCES DU 6 FEVRIER

Avec le 6 février, la violence a été introduite dans la vie politique française comme un facteur habituel.

Depuis, la violence est entretenue méthodiquement dans le pays, par les manifestations et les provocations des fauteurs du 6 février. Sous l'égide d'un « Gouvernement de Trêve », la France connaît à son tour une sorte de guerre civile perlée.

Ce n'est pas encore le fascisme : ce peuvent être les prodromes du fascisme.

7° NOS CONCLUSIONS

Le régime est menacé, les libertés publiques sont menacées, les droits arrachés par l'Homme au cours d'un siècle et demi d'histoire sont menacés.

Le péril le plus pressant vient sans doute de la désaffection des masses populaires à l'égard d'une démocratie qui promet et trop souvent déçoit. A moins de huit ans d'intervalle, le suffrage universel a été bafoué deux fois — la deuxième fois plus cruellement encore. L'émeute de 1934 rejoint l'étranglement financier de 1926.

Le problème que pose le 6 février est celui que posait le retournement politique de 1926 : *comment assurer l'exercice régulier des institutions démocratiques ?* Comment éviter que la volonté populaire ne soit constamment détournée de son sens ? Comment empêcher les puissances d'argent de confisquer les consciences, de fausser l'opinion, de corrompre la volonté populaire ?

Les réponses à ces questions ont été fournies par les résolutions des Congrès d'Amiens et de Nancy.

Pour parvenir à un assainissement de la vie publique, ces résolutions ont marqué la nécessité d'une adaptation de l'Etat démocratique à sa tâche, comportant la nationalisation du crédit et la réforme d'une presse libérée de l'emprise des puissances d'argent ; elles ont marqué aussi la nécessité du désarmement et la dissolution des formations militarisées à tendances fascistes.

Seule l'union de tous les démocrates pour la défense des libertés politiques et ouvrières permettra d'entreprendre cette œuvre salvatrice.

LA COMMISSION BONNEVAY

ET LES RÉOLUTIONS DE LA LIGUE

Par Emile KAHN

On vient de lire, après le rapport de Maurice Paz — premier récit vraiment historique du 6 février — la résolution adoptée par le Comité Central de la Ligue à l'issue des travaux de sa commission d'information. Il a paru nécessaire de comparer cette résolution avec les conclusions où parvenait, dans le même temps, la commission d'enquête parlementaire présidée par M. Bonnevey. De ce rapprochement, plus d'un enseignement se dégage.

I

La commission d'enquête chargée par la Chambre « de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues », a travaillé dans des conditions bien plus favorables que la modeste commission de notre Ligue.

Elle disposait d'un temps moins mesuré : ses membres, dégagés d'obligations professionnelles, pouvaient se donner tout entiers à leur tâche d'enquêteurs, siéger tous les jours et de longues heures par jour (1).

Elle disposait aussi de moyens d'investigation plus puissants. Elle avait le droit de requérir des administrations publiques tous documents utiles à la connaissance de la vérité, le droit de provoquer tous les témoignages nécessaires et de les recevoir sous serment. On peut dire que tous les personnages mêlés ostensiblement aux événements de février, depuis le clairon de la garde mobile jusqu'au président du Conseil, et notamment les chefs des organisations factieuses, ont comparu devant elle.

La commission parlementaire offrait enfin, pour ceux qui connaissent mal la conscience de nos ligueurs, des apparences d'impartialité plus certaine.

Si elle était composée d'hommes de parti, amis ou adversaires des auteurs du 6 février, elle comprenait des représentants de tous les partis. Sur

(1) La commission Bonnevey a siégé du 24 février au 4 juillet. Le compte rendu sténographique des séances jusqu'à la date du 8 mai forme deux gros volumes dépassant 2.400 pages ; la publication des séances ultérieures constitue la matière d'une troisième volume aussi épais que les premiers. Le rapport général de M. Marc Rucart, député des Vosges et membre du Comité Central de notre Ligue, n'a pas encore paru, mais la commission a édité une série de rapports particuliers sur les phases diverses et les divers aspects des événements de février (sur la valeur, très inégale, de ces rapports, voir la *Lumière* du 25 août).

44 membres, elle comptait : 3 députés de la Fédération républicaine (groupe Marin), 3 du Centre républicain (groupe Tardieu-Paul Reynaud), 3 républicains de gauche (groupe Flandin), 3 de la Gauche radicale, 2 du groupe républicain et social (groupe Pernot), 2 indépendants de gauche (groupe Delmont-Fernand Laurent), 1 indépendant (groupe Mandel-Scapini), 1 démocrate populaire (groupe Champetier de Ribes), 1 de la Gauche indépendante (groupe dissident des Indépendants de gauche), 11 radicaux-socialistes, 8 socialistes S. F. I. O. (en tenant compte de M. Salette, passé, depuis la constitution de la commission, aux socialistes de France), 2 socialistes de France, dit néo-socialistes (M. Salette non compris), 1 socialiste français, 1 républicain socialiste, 1 député de l'Unité ouvrière (groupe pupiste), 1 communiste.

Ainsi, la gauche et l'extrême-gauche étaient représentées dans la commission par 26 membres, le centre et la droite par 18. La majorité de gauche, issue des élections de 1932, n'y comptait guère plus de membres que l'opposition (où figuraient les communistes et les pupistes). La commission était présidée par un député de l'opposition (M. Bonnevey, du groupe Flandin). Parmi les commissaires figuraient des hommes comme MM. Jean Goy et de Tastes, qui avaient pris une part active au mouvement du 6 février, ou que des liens de camaraderie politique unissaient, comme MM. Dommange, Dormann et le pasteur Soulier, aux organisateurs de ce mouvement.

En fait, la commission parlementaire a poursuivi honnêtement la recherche de la vérité. Elle a mérité l'appréciation du président Bonnevey :

Au cours des longs débats de la commission, les rapporteurs de toutes opinions se sont livrés à l'étude très complète des faits avec toute l'objectivité voulue — souvent réunis pour la rédaction d'un même rapport, ils sont arrivés, bien que d'opinions politiques opposées, à des conclusions communes — à aucun moment, aucune recherche demandée par un membre quelconque de la commission n'a été écartée — tout témoin dont l'audition était sollicitée a été convoqué et entendu — ainsi l'instruction de la commission a été conduite d'une façon absolument impartiale et objective (1).

Or, la commission de la Ligue, sans pouvoirs spéciaux, sans moyens d'investigation étendue, a mis tant de sérieux, tant de scrupule et tant de mé-

(1) Il est vrai qu'un dissentiment, souligné par une scission, a éclaté vers la fin. Un des membres de la minorité, M. de Tastes (groupe Tardieu) se retirait au début de juin, suivi un mois plus tard (3 juillet) par MM. Henry Haye (des Indépendants de gauche) et

thode dans ses recherches que, sur les points de fait, ses conclusions coïncident avec celles de la commission Bonnevey.

II

Les conclusions concordantes des deux commissions dissipent la légende du 6 février — légende abondamment répandue, au lendemain des événements, par les artisans de l'émeute et la grande presse, leur complice (1).

La légende rejetait sur les républicains au pouvoir la responsabilité exclusive du désordre et du sang versé. Un gouvernement d'assassins — où se distinguaient le président du Conseil Daladier et Eugène Frot, ministre de l'Intérieur — secondé par un préfet de police massacreur, M. Bonnefoy-Sibour, aurait fait tirer, sans provocation, sans avertissement, au moyen d'engins de guerre (mitrailleuses et fusils-mitrailleurs), sur des manifestants dépourvus d'armes et dénués de toute intention subversive!

Que répond à cela, dans sa connaissance des faits, la commission parlementaire?

Elle opère le partage des responsabilités.

1° D'abord, elle fait justice des fausses responsabilités.

Je veux dire qu'elle écarte les accusations calomnieuses :

Le gouvernement Daladier-Frot a-t-il donné l'ordre de tirer sur les manifestants?

Non. (Unanimité, 3 abstentions.)

Jean Goy (gauche radicale). Le 4 juillet, au moment où la commission allait terminer ses travaux, le duc d'Audiffret-Pasquier (groupe Pernot) donnait lecture d'une déclaration de rupture, signée par 13 commissaires (tout ce qui subsistait de la minorité, à l'exception de MM. Bonnevey et Chamvoux) : les dissidents refusaient de s'associer, par leur présence, aux conclusions de la majorité. S'emparant de cette déclaration, la presse de droite et la grande presse (qui est de droite sans l'avouer) proclamèrent la commission disqualifiée, son enquête viciée, ses conclusions annulées. Cette suspicion soudaine et concertée ne résiste pas à la discussion (voir, dans la *Lumière* des 14 et 21 juillet, *La vérité sur le 6 février*). Il est établi que la minorité est partie sur l'injonction du Front national fasciste, sous la menace d'un chantage électoral, et qu'elle est partie trop tard pour le succès de sa manœuvre : les conclusions désavouées se rattachaient logiquement à toute une série de conclusions précédentes, adoptées par la commission au complet (M. de Tastes excepté). La suspicion du dernier jour, s'il fallait la prendre au sérieux, eût été jetée par les dissidents sur leurs propres décisions! Mais ce n'était qu'une comédie, qui laisse toute leur portée aux conclusions prises, et donne plus de poids encore aux décisions unanimes dont nous ferons état plus loin.

(1 Cette légende avait été, dès le début, réfutée par des revues (les *Cahiers des Droits de l'Homme*, l'*Information sociale*, la *Lumière*) où le sentiment républicain s'allie à l'esprit critique. Les conclusions de la commission Bonnevey (et notamment ses conclusions unanimes) confirment les observations spontanées de ces revues.

Le préfet de police Bonnefoy-Sibour a-t-il donné l'ordre de tirer sur les manifestants?

Non. (Unanimité, 6 abstentions.)

M. Marchand, directeur des services de la police municipale, a-t-il donné l'ordre de tirer sur les manifestants?

Non. (Avant 19 h. 30 : unanimité ; après 19 h. 30 : 13 non, 3 oui, 4 abstentions.)

Aucun officier ou commissaire a-t-il donné l'ordre de tirer sur les manifestants?

Non (unanimité), mais certains d'entre eux ont donné l'ordre de tirer en l'air.

Des mitrailleuses, fusils-mitrailleurs, fusils ou mousquetons ont-ils été utilisés pour le tir, à un moment quelconque, par le service d'ordre, le 6 février place de la Concorde?

Non. (Unanimité.)

A-t-on « dopé » les gardes républicains, gardes mobiles ou gendarmes, en leur donnant de l'alcool ou un autre excitant?

Non. (Unanimité.)

* * *

2° La commission définit les responsabilités effectivement encourues.

QUANT AU SERVICE D'ORDRE :

Elle constate que *des gardiens de la paix, gardes républicains et gendarmes ont tiré spontanément sur les manifestants* (unanimité), mais que *les hommes du service d'ordre étaient dans le premier cas prévu par l'article 25 de la loi du 3 août 1791, où l'emploi de la force est autorisé sans sommations, « si des violences ou voies de fait étaient exercées contre eux-mêmes »* (12 oui, 10 non), *exception faite, toutefois, du tir opéré à minuit pour débayer le Cours la Reine* (11 voix contre 10).

Elle déclare que *des membres du service d'ordre ont commis des actes de brutalité inutile* (unanimité.)

Elle observe que *la Préfecture de police organisée pour des services d'ordre ordinaires, ne l'était pas pour la répression d'émeutes, que des erreurs ont été commises (suppression du mousqueton, mélange des unités, mauvaise organisation du commandement, absence de moyens efficaces moins offensifs que le tir : projecteurs, grenades lacrymogènes, fils de fer barbelés) : que le service des renseignements généraux de la préfecture de police s'est trompé dans ses prévisions ; que certains rapports n'ont pas été transmis aux services intéressés ; que la police municipale n'a pas fait venir assez de gardes mobiles ; que les effectifs à la Concorde étaient insuffisants. Bref, qu'une meilleure organisation du service d'ordre eût sans doute permis d'éviter le tir.*

Elle souligne *l'inertie du préfet de police Bonnefoy-Sibour, qui, dans des circonstances difficiles et gêné par la défaillance d'un certain nombre*

de ses collaborateurs, n'a pas su prendre les initiatives nécessaires (bien que présent sur les lieux, il n'exerça aucune direction : soit pour remplir les obligations d'emploi des sommations légales, soit pour empêcher les tirs à balle spontanés par des membres du service d'ordre) (1).

Une dernière responsabilité, en ce qui regarde le service d'ordre, est indirectement marquée dans une résolution sur la répression des brutalités inutiles :

La commission invite le gouvernement et la préfecture de police à prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher le retour de pareils faits : en ordonnant particulièrement un enregistrement plus explicite des arrestations opérées, et en fixant des responsabilités avec sanctions sévères, à l'égard ou des chefs responsables ou des commissaires, dans les locaux dequels des actes de violence seraient accomplis sur la personne de citoyens en état d'arrestation.

La commission ne vise pas seulement ici les brutalités policières du 6 février et jours suivants, mais aussi bien les violences commises au cours des journées antérieures, avant l'arrivée de M. Bonnefoy-Sibour à la préfecture de police. Le cas de M. Vertex, rédacteur au *Journal*, affreusement mutilé par la police, le 11 janvier, sous l'administration de M. Chiappe, a soulevé l'indignation de la Commission tout entière.

Sous l'administration de M. Chiappe, d'autres fautes ont été commises, que la Commission relève. L'émeute du 6 février avait été préparée en janvier par une série de manifestations concertées, véritables exercices d'entraînement accompagnés de destructions joyeuses. « Pour la constatation et la répression des déprédations commises sur la voie publique », la commission dénonce « l'insuffisance des mesures d'ordre prises par le préfet de police (M. Chiappe) » et aussi « l'insuffisance des réquisitions prises par le Parquet de la Seine pour obtenir des condamnations dont l'exemplarité eût pu mettre un terme aux délits renouvelés commis par les manifestants » (conclusions adoptées par 14 voix contre 8, 3 commissaires de droite s'étant déjà retirés).

Il s'agissait d'émeutiers en herbe, fils de famille,

(1) L'ensemble de ce texte a été voté par 14 voix contre 5. Un texte primitif, plus dur et sans réserves, avait été appuyé par une fraction de la droite, tandis qu'une autre fraction le trouvait encore trop indulgent pour M. Bonnefoy-Sibour. Le texte définitif a été adopté sur les observations du radical Jammy Schmidt (faisant valoir « la situation particulièrement délicate » du nouveau préfet, ce jour-là), du pupiste Pétrus Faure (il serait injuste de condamner « un homme resté toute la journée à son poste, et se trouvant isolé de tous ses subordonnés »), de Paul Perrin, socialiste de France, (se référant « aux défaillances de certains subordonnés du préfet de police ») et du communiste Ramette. (« Bien que n'ayant aucune sympathie pour M. Bonnefoy-Sibour et reconnaissant qu'il a manqué de fermeté » estime que « la responsabilité des événements du 6 février incombe aux directeurs de la police municipale »).

déracineurs d'arbres, briseurs de bancs et allumeurs d'incendie : M. Chiappe et le Parquet leur épargnaient les peines qu'on distribue généralement aux prolétaires, mais qu'on ne saurait sans indécence appliquer aux gens du monde (s'ils ne sont pas républicains).

QUANT AUX MANIFESTANTS :

1° Pour les journées antérieures au 6 février.

La commission s'est expliquée dans une déclaration unanime, constatant : que les groupements qui ont participé aux manifestations sont l'Action française, les Jeunesses patriotes, la Solidarité française, la Fédération des contribuables et, dans les derniers jours, en février, les Croix de Feu et certains éléments de l'Union nationale des combattants (section de la Seine) — que l'objectif principal était de manifester devant la Chambre et, en seconde ligne, devant le ministère de l'Intérieur — que les manifestations furent violentes et, pour la plupart, accompagnées de déprédations.

2° Pour le 6 février.

La commission reconnaît et déclare que :

Des violences ou voies de fait ont été exercées sur le service d'ordre avant le premier tir de 19 h. 30 à 20 heures (unanimité) ;

Des coups de feu assez nombreux ont été tirés de la foule par des armes de faible portée sur le service d'ordre avant tout tir généralisé de celui-ci (unanimité, 6 abstentions) ;

Des manifestants étaient porteurs d'armes diverses : matraques, barres de fer, cannes, rasoirs, etc. (unanimité) ;

Des manifestants ont volontairement mis le feu au ministère de la Marine (unanimité).

Les sommations ayant été faites place de la Concorde antérieurement aux tirs, des manifestants ont refusé de se disperser (unanimité) ;

Des manifestants ont tenté d'aller en groupe à la Chambre (unanimité) ;

Tirant de ces prémisses la conclusion juridique, la majorité de la commission a spécifié les délits commis par les manifestants en janvier, les 5, 6 et 7 février à Paris (ainsi que le 12 février en banlieue) : provocation à l'attroupement, port d'armes prohibées, rassemblement sur la voie publique en vue de l'apport aux Chambres de déclarations ou adresses (violation des articles 6 et 7 de la loi du 22 juillet 1879), outrages, violences, rébellion aux représentants de la force publique, déprédations sur la voie publique, établissement de barricades, incendie volontaire de voitures publiques et privées, incendie du ministère de la Marine — enfin, en ce qui concerne la manifestation du 6 février, le crime prévu par l'article 96 du

Code pénal (pénétration par force dans un bâtiment public) (1).

* * *

Les manifestants n'ont pas agi spontanément et seuls : ils ont été entraînés par des organisations autoritaires et secondés par des conseillers municipaux de Paris.

EN CE QUI CONCERNE LES ORGANISATIONS, la commission fait observer qu'il n'existe actuellement en France aucun groupement politique ayant un caractère militaire ou paramilitaire, en ce sens que les groupements politiques ne comportent jusqu'ici ni préparation au service militaire, ni préparation à la guerre (2), mais elle constate

l'existence de groupements qui, par leur organisation autoritaire, par leur discipline, par leur encadrement, par le pouvoir quasi absolu des chefs, constituaient des moyens d'action puissants (unanimité),

et que leur intervention de force dans la rue, dans un but politique, peut offrir des dangers pour l'ordre public (16 voix contre 4 pour un amendement Soulier : « peut intéresser l'ordre public »).

Tels sont, entre autres, l'Action française, la Solidarité française, les Jeunesses patriotes et les Croix de Feu (3). Le groupement constitué par les Croix de Feu, fils de Croix de Feu, Volontaires nationaux et membres du Regroupement national constitue une ligue politique. La Fédération nationale des contribuables poursuit une action politique (4).

(1) La dernière articulation (crime prévu par l'article 96) a été décidée par 14 voix contre 10. Par contre, la commission a repoussé, par 11 voix contre 9, une addition Ramadier visant l'attentat à la sûreté intérieure de l'Etat (art. 87 du Code pénal). Il paraît que l'offensive organisée et armée contre la Chambre, en vue de changer le gouvernement, de renverser la majorité établie par le suffrage universel et de modifier le régime, ne constitue point l'attentat à la sûreté de l'Etat ! La science juridique et le bon sens ne se confondent pas toujours.

(2) La définition est ambiguë : le caractère militaire ou paramilitaire se reconnaîtrait à la préparation à la guerre ou au service militaire. Il semble que la commission se soit préoccupée surtout d'écartier l'analogie avec les formations auxiliaires des pays de fascisme, Chemises noires et les Sections d'assaut hitlériennes. Il est vrai qu'en France, les ligues autoritaires ne sont pas incorporées dans les cadres officiels (encore que M. Paul Guichard ait tenté de les associer à l'action de la police) et qu'elles restent des organismes privés. Mais il est aujourd'hui prouvé que ces organismes sont armés, militairement constitués et exercés (voir les exercices de tir des Francistes, les défilés des Jeunesses patriotes et de la Solidarité, la mobilisation des Croix de Feu à Chantilly, etc.), qu'il s'y forme des troupes de choc, indépendantes de l'Etat, et s'il le faut tournées contre l'Etat, bref qu'ils préparent à la guerre civile.

(3) 15 voix, contre 3 et 2 abstentions.

(4) C'est pour s'être associés au vote de ce texte que les commissaires de droite ont soulevé contre eux la co-

EN CE QUI CONCERNE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX, la commission estime (15 voix contre 6 et 4 abstentions) que :

Les conseillers municipaux, protestataires ou manifestants ont contrevenu aux prescriptions légales sur les pétitions aux Chambres, sur la rébellion, sur la provocation des agents de l'autorité à la désobéissance, sur la provocation à l'attroupe-ment — ils ont contrevenu aux règles constitutionnelles qui déterminent le libre fonctionnement des pouvoirs publics — l'article 35 de la Déclaration de 1793, invoqué par eux, n'envoie le recours à l'insurrection que dans le cas où le gouvernement viole les droits du peuple, et ce cas n'a pas été établi — ils ont ainsi manqué à un double devoir : devoir, pour les élus du suffrage universel, de marquer leur réprobation à l'endroit d'une organisation (l'Action française) qui avait manifesté précédemment contre les gardiens de l'ordre et s'était livrée à des actes de destruction ; devoir, pour les représentants de Paris, de faire respecter l'hospitalité accordée par la capitale aux représentants de la nation réunis en corps constitués.

III

Comparaison faite des conclusions de la commission Bonneval avec celles de la Ligue des Droits de l'Homme, quatre observations s'imposent :

1° *Les attributions de la commission parlementaire et de la commission constituée par la Ligue n'étaient pas entièrement les mêmes.* La commission parlementaire n'était pas seulement chargée, comme la commission de la Ligue, de rechercher la vérité sur les événements du 6 février (1), d'en déterminer les origines, mais encore de préciser les responsabilités encourues et de proposer des sanctions. La Ligue n'avait, sur ce dernier point, ni qualité, ni pouvoir. Elle n'a donc point qualifié juridiquement les délits commis au cours des journées de janvier et de février : sans doute, l'éditelle fait avec moins de timidité que la commission Bonneval.

2° Sur la reconstitution historique des événements, les conclusions des deux commissions coïncident, et leurs recherches aboutissent aux mêmes affirmations.

Rien de plus précieux, à cet égard, que les conclusions unanimes de la commission Bonneval.

Les abstentions même prennent une valeur au moins égale à celle de l'unanimité absolue. Elles démontrent : par leur petit nombre, que la plupart

lère des organisations factieuses groupées dans le Front national, et se sont décidés, sous la menace, à quitter la commission.

(1) La commission parlementaire a fait porter ses recherches sur les événements jusqu'au 12 février, la commission de la Ligue a volontairement limité son investigation à la date du 7.

des commissaires de droite s'associaient aux votes de la majorité — par la signification même que prend en de telles circonstances le refus de se prononcer, *qu'aucun des membres de la commission n'osait s'inscrire en faux contre les conclusions de la majorité.*

Ces conclusions, en démentant la légende, en replaçant les responsabilités où elles devaient être, allaient à l'encontre des intérêts politiques de la minorité. Pour qu'un si petit nombre de commissaires ait refusé de s'y associer — pour que le refus ait pris la forme prudente de l'abstention — il faut que la vérité de ces conclusions soit évidente et indéniable.

Or, ces conclusions unanimes, indéniables, sont précisément celles qui coïncident exactement avec les conclusions de la Ligue sur les responsabilités.

Autrement dit, les conclusions de la Ligue sur les responsabilités du 6 février sont confirmées par les représentants, dans la commission Bonnevey, des auteurs du 6 février : de l'aveu unanime, les émeutiers portent la responsabilité initiale, essentielle, du sang versé dans la soirée tragique.

3° Ferme sur ce point des responsabilités, la commission Bonnevey s'est montrée moins soucieuse que la commission de la Ligue de dégager, sur d'autres points, la vérité entière et nette.

C'est atténuer la vérité, en l'enveloppant d'euphémismes, que de dire que les manifestants du 6 février « ont tenté d'aller en groupe à la Chambre » — alors que textes, témoignages et aveux prouvent qu'ils s'étaient proposé d'y donner assaut et de s'en emparer.

C'est atténuer la vérité que de se borner à constater que l'U. N. C. n'a exercé ni violences ni voies de fait sur la place de la Concorde, alors que son déploiement en certains lieux, à une certaine heure, a paralysé la résistance à l'émeute — que de noter en passant que le service des Renseignements généraux de la Préfecture de police « s'est trompé dans ses prévisions », quand il a bel et bien manqué au devoir de renseigner le ministre sur l'ampleur des événements qui se préparaient.

C'est amputer la vérité que de se taire sur la collusion des grands chefs de la police, à commencer par M. Chiappe, avec les manifestants de janvier (collusion établie par M. Chiappe lui-même — dans son seul rapport au ministre, et devenue éclatante le soir du 27 janvier) — de se taire aussi sur la complaisance d'une fraction de la police parisienne pour l'émeute (depuis la dérobade de M. Paul Guichard jusqu'à la canalisation de l'émeute vers le pont de la Concorde, comme pour la mieux concentrer sur la Chambre) — de se taire encore sur l'opposition administrative aux intentions du gouvernement, dans la nuit du 6 au 7 — de se taire enfin, d'un silence volontaire et sourcilieux, sur le rôle de la presse et des puissances d'argent.

La vérité totale tient en cinq faits essentiels que Maurice Paz a mis en pleine lumière :

Premier fait : *l'opération politique en vue de renverser le régime — opération montée par les ligues royalo-fascistes, de connivence avec une fraction du Conseil municipal.*

Second fait : *l'opération factieuse facilitée par l'intervention des anciens combattants (U. N. C. et Croix de Feu).*

Troisième fait : *la complicité passive de la police parisienne (à l'exception des forces d'ordre qui barraient le pont de la Concorde, recevaient le choc des projectiles et subissaient tout le poids des assauts) (1).*

Quatrième fait : *l'action gouvernementale entravée par les défaillances administratives :*

Information inexacte fournie par les Renseignements généraux (rassemblement probable de 7.000 à 8.000 manifestants, quand il en vint près de 50.000) — exécution molle des instructions données par l'Intérieur ; le ministre et le préfet incomplètement renseignés par leurs agents au cours des événements (tard dans la soirée, le ministre ignorait qu'il y eût des morts) — opposition, ouverte ou sourde, de certains hauts fonctionnaires aux mesures de précautions envisagées par les ministres (voir notamment la résistance, finalement victorieuse, du procureur général Donat-Guigue aux arresta-

(1) Mollesse des barrages en amont de la place, et, sur la place même, en amont du pont — effet irrésistible du cri : « Vive Chiappe ! » lancé comme un mot de passe — bienveillance inusitée des agents, officiers de paix et commissaires, attestée par des témoins stupéfaits — inertie résolue devant les attentats. Voir, dans le rapport de Maurice Paz, la déposition du machiniste de l'autobus incendié : « Des quantités de policiers étaient là. Ils laissaient faire... »

Mais le témoignage le plus significatif a été apporté à la commission de la Ligue par un observateur direct de l'incendie allumé au ministère de la Marine. Vers 7 heures et demie, 8 heures moins le quart, penché à la fenêtre d'un immeuble vis-à-vis, il voit deux jeunes gens s'attaquer à une fenêtre du ministère, briser avec une canne les barreaux qui la protègent, casser les vitres, et « ... je ne dirai pas que j'ai vu verser de l'essence dans la salle... mais il n'en pas moins vrai que si je ne l'ai pas vu verser dans la pièce, sur le trottoir il y avait néanmoins des traces d'essence, puisqu'à ce moment-là, des jets surgissaient et qu'au numéro 2 du ministère de la Marine des marins sans doute avaient un jet d'eau qu'ils répandaient sur le trottoir, dans l'intention d'éteindre les flammèches qui s'allumaient sur le bord du trottoir. Ce que j'ai vu, c'est le bris des carreaux, le jet des journaux enflammés, l'immense flammèche qui s'est élevée du rez-de-chaussée, qui a gagné le premier... » Dix à quinze minutes plus tard, les flammes s'amplifiaient et les pompiers n'étaient pas là. Le témoin prend sur lui de leur téléphoner : « Depuis un quart d'heure, les manifestants ont mis le feu au ministère de la Marine. » On lui répond, de la caserne « Pas possible ! Bon, j'envoie », et, quelques minutes plus tard, les pompiers sont arrivés. Or, il y avait au bas de l'immeuble, face au ministère incendié, des agents et des gardes républicains : pas un seul n'avait bougé, ni pour arrêter les incendiaires, ni pour éteindre l'incendie, ni pour avertir les pompiers. Sans notre homme et son coup de téléphone, tout le ministère flamboyait. Il conclut : « Dans les circonstances ordinaires,

tions et aux poursuites, et la réponse de M. Donat-Guigue à la démonstration de Ramadier, prouvant que le Code pénal donnait des moyens de poursuivre : « Ma foi, nous n'y avons pas pensé. »

Cinquième fait : *la complicité active de la grande presse (1) et l'appui, au moins moral, des puissances économiques (2).*

Qui ne tient pas compte de ces faits, qui ne les met pas au premier plan, ne comprend pas et ne fait pas comprendre ce que fut le 6 février. Ce n'est point là, pourtant, la plus fâcheuse lacune.

4° *Ce qui manque le plus, en effet, aux conclusions de la commission Bonnevey, c'est la détermination des origines et des causes.*

IV

Comment le 6 février a-t-il été possible ?

Comment un mouvement fasciste en France a-t-il pu grandir et prendre assez de force pour atteindre d'un coup au seuil de la réussite — et, somme toute, pour réussir à demi en provoquant la chute du gouvernement régulier, en renversant la majorité parlementaire désignée par le suffrage universel, et en imposant sa protection exigeante au ministère né de l'émeute ?

Telle est la question capitale, que la commission Bonnevey esquive, et que la Ligue des Droits de l'Homme s'est posée.

Il ne suffit pas, en effet, de répondre : affaire Stavisky — inquiétude croissante devant l'impuissance gouvernementale et parlementaire. Ce ne sont là que des causes incidentes ou des prétextes.

Quand un M. Lebecq, conseiller municipal de Paris et président de l'U. N. C., explique son attitude, l'intervention de son groupement, et toute l'aventure du 6 février, en déclarant que les Combattants étaient « *découragés de voir que les budgets n'étaient pas votés ou avec beaucoup de retard, et que leur équilibre était relatif ou même inexistant. Et puis, les scandales arrivèrent... nous étions excédés, dégoûtés de tout ce qui se passait, et nous l'avons crié bien haut* », il est facile de lui répondre :

1° Que les retards budgétaires et le déséquilibre n'étaient pas des nouveautés — qu'on en avait vu de pires dans la législature de 1928 à 1932, sous les gouvernements des Laval et des Tardieu — sans que l'Hôtel de Ville, les ligues fascistes et lui-même, Lebecq, fissent entendre une protestation ;

2° Que le scandale Stavisky avait été précédé d'un certain nombre d'autres scandales (Oustric, B. N. C., Transatlantique, etc.) qui n'étaient pas

il est impossible à qui que ce soit de pouvoir casser des vitres en présence d'un public, en présence de la force policière représentée par les agents », mais « que l'on puisse mettre le feu dans un établissement public... en présence des représentants de l'autorité sans que cette autorité intervienne, je considère que c'est énorme, que c'est fantastique, que c'est inimaginable ». Inimaginable, en effet...

(1) Excitations avant le 6, travestissement des faits après le 6.

(2) Voir le rapport de Georges Michon.

moins révoltants, qui avaient coûté bien plus cher à l'épargne, et que les gouvernements de 1928 à 1932 avaient soigneusement étouffés — sans que l'Hôtel de Ville, les ligues fascistes et M. Lebecq eussent daigné s'en émouvoir ;

3° Qu'en fait de scandales, l'Hôtel de Ville ne laissait rien à désirer, et que, lui-même, Lebecq, à un commissaire curieux de savoir si, dans sa volonté de purification, il n'avait pas eu l'intention de pousser sa promenade du 6 jusqu'à l'Hôtel de Ville, répondait : « *Du tout ! c'est une intention que vous voulez nous prêter. Nous ne l'avons jamais eue* » (sténographie de la commission, séance du 27 mars, page 1039.)

4° Que, dès le mois de novembre 1933, alors qu'il n'y avait pas d'affaire Stavisky, la *Revue Hebdomadaire* (numéro du 25) annonçait l'opération prochaine (la Chambre mise en congé *sine die*, Paris en état de siège, après quelques démonstrations de contribuables ou de chômeurs : « *cela se fera sans doute très simplement, très vite...* ») et le *Capital* (numéro du 28) déclarait que « *les meilleurs esprits envisagent l'expérience d'un gouvernement autoritaire à l'image de ceux d'Italie ou d'Allemagne.* »

Les vraies causes du 6 février ont été les appétits et ambitions coalisés dans la volonté d'en finir avec le régime démocratique et parlementaire : appétit de revanche et de pouvoir chez les vaincus des élections de 1932, ambitions des meneurs fascistes, volonté de domination absolue parmi les puissances d'argent.

Il fallait un prétexte : on le trouva dans les circonstances du moment (comme on l'aurait, en d'autres circonstances, trouvé ailleurs).

Il fallait une occasion : ce fut le renvoi de M. Chiappe (à moins qu'on n'ait estimé que le départ définitif de M. Chiappe allait réduire les chances de succès).

Mais la tentative eût été impossible, elle n'aurait jamais obtenu le consentement d'une partie de l'opinion, si elle n'avait trouvé des conditions propices dans la série de crises dont la France était agitée.

Crise économique, crise de moralité, crise politique, crise de l'esprit, voilà les causes profondes des événements de février.

La crise économique, avec son cortège d'angoisses et de désespoir, a fait en Allemagne la fortune de Hitler, prometteur de miracle.

En France, elle n'a pas rallié la majorité au fascisme : parmi ceux qui se dressèrent en province contre le coup de force du 6 février, il y avait des chômeurs, des commerçants ruinés, des fonctionnaires cruellement taxés, mais qui n'entendaient pas se venger sur la République. Soixante ans de démocratie, et l'enseignement de l'école laïque, ont assez affermi le goût de la liberté pour qu'il résiste à la misère — du moins si la misère ne dure pas trop longtemps, et ne s'accompagne pas de trop criantes injustices. Tout de même, la crise avait

jeté sur le pavé parisien des sans-travail, des sans-affaires, aigris et désœuvrés, que le fascisme enrôla.

La crise de moralité n'est pas, comme le prétendent les fascismes, un fléau propre à la démocratie.

Les pays de fascisme n'ont pas échappé au désir de profit facile, à l'avidité, à la corruption, que la guerre a suscités — et que les années de prospérité factice, avec les fortunes rapidement acquises, puis les variations monétaires, avec la prime offerte à la spéculation, ont accrus et multipliés. Mais le scandale y est couvert par le silence.

Dans les pays de démocratie, tout se sait, tout se dit, tout s'exagère et tout s'exploite. Les ennemis de la liberté tournent contre elle les facilités qu'ils lui doivent : la presse d'affaires tonne contre l'improbité, les intrigants poussent à l'indignation, les factieux à la révolte. Le Parlement sert de bouc émissaire : c'est lui qui protège le vol. Et c'est ainsi qu'un soir d'hiver on rassemble, en face de la Chambre, une foule qui crie : « A bas les voleurs ! » et croit sincèrement qu'elle va restaurer la vertu.

La crise politique est l'effet de mauvaises mœurs, parlementaires et gouvernementales, comme des faiblesses et de la rivalité des partis.

Le travail des Chambres est lent, encombré de procédure et de discours. Les élus, talonnés par leurs électeurs, donnent l'impression (souvent fautive) de soutenir des intérêts particuliers contre l'intérêt public. La familiarité, inévitable entre gens qui vivent ensemble, mais exagérée jusqu'au tutoiement général, crée une espèce de solidarité compromettante.

Par contre, les partis, associés dans les luttes électorales, se divisent dès qu'il s'agit de gouverner : ils peuvent ensemble emporter la victoire, ils ne savent pas s'entendre pour l'utiliser. L'un se refuse, l'autre, parvenu au gouvernement, s'effraie soudain du programme sur lequel les électeurs l'ont envoyé au pouvoir. Au nom d'une prétendue « *continuité gouvernementale* », les hommes élus pour opérer un redressement recueillent comme un héritage de famille la succession de leurs adversaires, continuent leurs méthodes et conservent leur personnel. Ils craignent d'irriter la grande presse, ils redoutent les catastrophes financières que les puissances d'argent ont le moyen de déclencher — et qu'elles déclenchent, en effet, pour abattre ceux qui n'osent pas les mater.

Faute de majorité sûre et d'action vigoureuse, les gouvernements s'écroulent l'un après l'autre, minés d'ailleurs par les intrigues de leurs membres. Les hauts fonctionnaires, permanents dans leurs emplois, dominent les ministres qui passent. Aux fonctions les plus importantes, maintenus en dépit des changements de majorité parlementaire et de personnel gouvernemental, ils travaillent sournoisement au retour de leurs anciens chefs, ou pour eux-mêmes. Parmi tant d'exemples, il suffit de citer M. Chiappe, parlant aux ministres d'un ton protecteur — dénonçant impudemment, impudemment, le ministre de l'Intérieur, son chef direct, au président du Conseil — poursuivant sa politique

personnelle, renversant le cabinet Chautemps en laissant le champ libre aux manifestations de la rue, président par personne interposée à la constitution du second cabinet Daladier, y faisant entrer ses hommes de confiance et les en retirant à son heure — se refusant enfin à toute mutation, affirmant sur sa fonction comme un droit de propriété, et menaçant le président du Conseil : « Vous me retrouverez dans la rue. »

Le triple résultat de tant d'erreurs — que les partis de gauche se reprochent mutuellement et dont chacun a sa part — c'est la décomposition de l'Etat, où la souveraineté populaire est tenue en échec par les puissances d'argent, la presse vénale et la haute administration — c'est la déception de la masse républicaine — et la conviction donnée aux adversaires du régime qu'au point où il en est, et dans le mécontentement général, une poussée doit suffire à le jeter bas.

La crise intellectuelle, moins apparente que les autres, est cependant la plus grave.

La contagion du fascisme, plus spécialement de l'hitlérisme, envahit des esprits jusqu'alors démocrates. Le vocabulaire fasciste devient à la mode, comme l'engouement pour l'ordre imposé par la force autoritaire. Une mystique sentimentale et confuse éclipse l'idéal démocratique, fondé sur la raison. On méprise cette froide raison pour exalter l'action, bonne en soi et quelle qu'elle soit (ce qu'on appelle « le mouvement »).

Véritable trahison des clercs, des intellectuels renient l'intelligence, et souscrivent au sacrifice de la pensée indépendante à la discipline imposée. Signe des temps : quand l'hitlérisme allume ses auto-da-fé de livres, consommant en place publique la pensée et la science, il n'y a point de protestation unanime parmi les savants, les écrivains, les étudiants français. Des pacifistes font l'apologie de la violence (du moment qu'elle est allemande), des philosophes, dilettantes de l'esprit, accueillent avec complaisance la barbarie revenue.

Mais, du domaine spéculatif, la contagion passe dans les mœurs et la jeunesse pro-hitlérienne se retrouve, le 6 février, en sections d'assaut, sur la place de la Concorde.

V

Ces causes profondes du fascisme français jouent encore. Elles n'ont pas seulement créé l'atmosphère du 6 février, elles entretiennent une atmosphère favorable à de nouveaux 6 février. Voilà ce que la commission parlementaire n'a pas osé reconnaître, et que la Ligue des Droits de l'Homme proclame. *D'accord sur les événements, la Ligue seule définit les moyens d'en éviter le retour.*

Tant que les crises dureront, le fascisme en profitera. On n'éliminera le fascisme qu'en assainissant le milieu politique, économique et social dont les impuretés l'alimentent. Cette besogne d'assainissement et de redressement n'est pas moins indispensable au salut de la démocratie que la résistance aux coups de force. C'est ce qu'indiquent les conclusions, qu'on a lues, du Comité central de la

Ligue, quand il rappelle les résolutions des Congrès, qu'on va lire.

Le congrès d'Amiens (juillet 1933) trace le programme de la lutte contre les puissances d'argent pour la défense de la démocratie et de la paix. Le congrès de Nancy (mai 1934) riposte au 6 février, en posant les principes de la défense et de l'adaptation de l'Etat démocratique.

Principe de défense : la démocratie vaut d'être défendue, et elle doit être défendue. Précautions indispensables : l'interdiction de la vente des armes, la dispersion des groupements militarisés et armés (ici la Ligue se rencontre avec la commission Bonnevey). Si le gouvernement les refuse, alors devoir de résistance à l'oppression — barrage républicain contre les coups de force fascistes — appel aux travailleurs (ouvriers, paysans, fonctionnaires) pour paralyser, par le refus de tout concours et de toute contribution, tout gouvernement de coup d'Etat — avertissement à l'armée qu'aucune obligation de discipline n'est supérieure au devoir de défendre la République en danger.

Mais la démocratie doit être aussi défendue, en la purifiant de tous les germes de corruption, par la *croisade de la probité* : répression de toute défaillance — dispositions législatives qui libèrent les élus et les fonctionnaires de sollicitations et de tentations. Ici se place le programme d'Amiens, et les mesures qu'il recommande pour affranchir des puissances d'argent les pouvoirs publics, l'administration et la presse.

Principe d'adaptation de l'Etat à sa tâche politique : la réforme de l'Etat, sous quelque forme qu'elle s'opère (Assemblée nationale, Constituante, mesures législatives, redressement des mœurs et usages), pourvu qu'elle ait pour objet et pour effet *d'assurer la suprématie de la volonté populaire*, exprimée par le suffrage universel et traduite en actes par les Chambres élues.

Par là se marque la différence fondamentale entre la réforme de l'Etat que se proposent les fascistes, et celle que veulent les démocrates. Les uns et les autres préconisent un Etat fort. Mais les fascistes le conçoivent comme l'instrument d'un homme ou d'un parti, sa force n'étant faite que de leur domination arbitraire et sans contrôle. Pour les démocrates, l'Etat doit puiser sa force dans l'impulsion populaire (subordination absolue de l'administration au gouvernement, du gouvernement au Parlement, du Parlement au suffrage universel) — les libertés essentielles étant garanties par la discussion et le contrôle.

Principe d'adaptation de l'Etat à sa tâche économique : élargissement de la démocratie politique en démocratie sociale, par l'émancipation du Travail et par la substitution d'un système d'économie collective, fonctionnant pour le bien de tous, au système d'économie actuelle, qui fonctionne exclusivement au profit de quelques-uns. La Ligue enregistre la faillite du libéralisme économique, mais elle refuse d'en conclure au déclin fatal de la liberté politique : elle observe qu'en pays de fascisme, la suppression de la liberté politique n'a ni

empêché ni résolu la crise économique — elle dénonce l'illusion du remède fasciste (1).

Telle est, dans ses grandes lignes, la tâche qu'assignent les résolutions de la Ligue à la démocratie française, si elle veut échapper à la servitude et à la dégradation fasciste. Programme qui va plus loin, et plus haut, que les conclusions de la commission parlementaire.

Mais l'application de ce programme, et son succès, se subordonnent à deux conditions :

1° *La résistance de l'esprit à la contagion fasciste.*

Le fascisme n'est pas seulement un mouvement politique, mais un système doctrinal. Ses formes apparentes varient d'un Etat à l'autre, ses principes sont partout les mêmes. On ne combat pas le fascisme chez soi, en l'approuvant — ou en l'absolvant — chez les autres. On ne défend bien la démocratie qu'en restant fidèle à son idéal, en lui conservant une adhésion fervente et raisonnée.

Il n'est pas vrai que la démocratie soit une forme attardée, fossilisée, de l'évolution humaine. La vérité, c'est qu'elle n'est pas réalisée pleinement. Si des Etats démocratiques ont sombré, ce n'est pas par la faillite des principes, mais par la défaillance des hommes. L'idéal démocratique n'est ni desséché, ni stérile. Des milliers d'hommes ont accepté pour lui, en Italie, en Hongrie, en Pologne, en Yougoslavie, en Allemagne et en Autriche, la ruine, l'exil, la torture et la mort : une cause qui a ses martyrs reste une cause vivante.

2° *L'Union retrouvée de tous les républicains.*

Union sans laquelle la résistance est impossible, impossible la grande œuvre d'adaptation.

Union plus nécessaire qu'ailleurs en France, où l'histoire contemporaine enseigne qu'il n'y a point de majorité républicaine sans coalition de la classe ouvrière avec la classe paysanne et la petite bourgeoisie, c'est-à-dire sans alliance de tous les partis de gauche.

Sans doute, cette union réclame de chaque parti, de chaque militant d'un parti, un sacrifice difficile : le sacrifice de ses rancunes, même légitimes, et de ses préventions, souvent honorables. Mais, de gauche ou d'extrême-gauche, il faut que chacun se persuade que les grandes réformes ne s'accomplissent qu'au pouvoir, que la défense contre une offensive armée du fascisme n'est assurée de réussir qu'avec les moyens du pouvoir, et que les partis de gauche et d'extrême-gauche ne peuvent accéder et se maintenir au pouvoir qu'en se résolvant à l'exercer tous ensemble.

Si chacun veut bien réfléchir à ce qu'il lui faut attendre de l'avènement du fascisme (pour lui, pour les siens, pour son parti, pour sa cause), mettre en balance ses préventions et ses rancunes, et se décider en conséquence — l'union des républicains est faite, et le fascisme a perdu la partie.

EMILE KAHN.

(1) Voir la brochure éditée par la Ligue : *L'illusion fasciste*.

Résolution du Congrès d'Amiens

(15-17 juillet 1933)

LA LUTTE CONTRE LES PUISSANCES D'ARGENT

POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA PAIX

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, en face des assauts livrés à la Démocratie, affirme sa fidélité aux principes démocratiques et sa volonté de les défendre.

Il constate :

Que les puissances d'argent tendent de plus en plus à substituer leur souveraineté à la souveraineté nationale ;

Qu'elles s'y emploient simultanément par leur action sur l'Etat, à l'égard duquel elles s'arrogent le droit de contrôle et de commandement — par la pression électorale et parlementaire, en vue de s'assurer des votes de complaisance — par l'influence d'une presse à leur service — enfin, par l'agitation démagogique que mènent certains groupements d'intérêts, travaillant à leur bénéfice.

Que cette domination croissante des forces d'argent, en subordonnant l'intérêt public aux intérêts particuliers comme en paralysant l'exécution des volontés populaires, fausse le jeu des institutions démocratiques, corrompt les mœurs publiques et menace la paix.

Le Congrès appelle sur ces dangers l'attention de tous les citoyens soucieux de leurs droits et de l'intérêt général : il les invite à exiger avec lui les mesures de défense indispensables.

De ces mesures d'assainissement, le Congrès n'a pas la prétention de dresser la liste complète et définitive. Il affirme qu'elles sont possibles et urgentes — que leur efficacité doit être mise à l'épreuve — et, s'il en recommande expressément quelques-unes, c'est à titre d'exemples et sans limiter à leur adoption l'effort nécessaire pour la réalisation de la Démocratie et la sauvegarde de la Paix.

I. — LES PUISSANCES D'ARGENT ET LA DEMOCRATIE

Considérant que l'emprise grandissante des puissances d'argent sur l'Etat favorise le pillage des deniers publics, le détournement de l'épargne et l'impunité de la fraude fiscale, génératrice d'inégalités devant l'impôt, le Congrès exige :

1° l'application aussi prompte que possible du programme démocratique en ce qui concerne la mise à la disposition de la collectivité des grands monopoles de fait (notamment, à titre immédiat, de ceux du pétrole et des assurances) — et tout au moins, sans plus attendre, le contrôle rigoureux des Pouvoirs publics sur les grandes sociétés industrielles et commerciales, et sur les banques ;

2° la défense des monopoles actuels, industrialisés dans le plus bref délai ;

3° la vérification des comptes de toutes sociétés anonymes et des banques par des agents publics spécialisés et responsables ;

4° la protection de l'épargne contre toute manœuvre frauduleuse (notamment par l'interdiction du démarchage à domicile) ;

5° l'adoption de mesures nationales et internationales pour découvrir les déserteurs du devoir fiscal — et la répression impitoyable des fraudes fiscales ;

6° l'interdiction pour tout haut fonctionnaire public de passer au service d'établissements industriels, commerciaux ou financiers, sur lesquels il aurait été appelé par ses fonctions à exercer un contrôle ;

7° l'interdiction aux membres du Parlement et aux ministres d'entrer ou de rester au service rémunéré des intérêts privés en rapport avec l'Etat, ou de leur servir d'administrateurs ou de conseils ;

8° l'interdiction aux administrateurs de sociétés directement ou indirectement subventionnées par les Pouvoirs publics d'administrer les filiales de ces sociétés ;

9° l'interdiction pour les avocats membres du Parlement de rester ou de devenir, à un

titre quelconque, les conseils des sociétés faisant appel à l'épargne ou au crédit, et de plaider contre l'Etat dans les affaires de fraudes fiscales ;

10° l'interdiction aux fonctionnaires et aux parlementaires qui collaborent à des publications financières d'y faire suivre leurs signatures de l'indication de leurs titres ou fonctions ;

11° la suppression du privilège de juridiction, qui entrave trop souvent le contrôle de la gestion des administrateurs de sociétés industrielles ou financières.

II. — LES PUISSANCES D'ARGENT ET LA PAIX

Considérant que la liberté de la fabrication privée et du commerce des armes est à la fois immorale et redoutable pour la paix :

Immorale par le contraste entre les sacrifices que la guerre impose à l'ensemble des citoyens et le profit qu'en tirent un petit nombre de privilégiés ;

Redoutable pour la paix par la pression que les profiteurs de guerre sont tentés d'exercer pour aviver à leur bénéfice les conflits entre les peuples ;

Considérant qu'en effet, les fabricants et trafiquants de guerre disposent d'un budget puissant de publicité en vue de s'attirer des commandes par des intrigues et des campagnes, destinées à provoquer ou à aggraver chez tous les peuples un sentiment d'insécurité ;

Sans méconnaître les difficultés pratiques inhérentes au caractère de la guerre moderne, qui tend à mettre à son service toute l'activité économique de la Nation ;

Le Congrès escompte de la Conférence de Genève l'interdiction universelle de la fabrication et du commerce privés de guerre, comme l'une des conditions indispensables d'un véritable désarmement.

Sans attendre cette décision internationale, il réclame, en France, des Pouvoirs publics l'interdiction immédiate du commerce privé des armes et de toute fabrication privée au service ostensible de la guerre.

Le Congrès décide que la campagne, dès longtemps menée à cet effet par la Ligue, sera poursuivie et intensifiée jusqu'à l'interdiction totale de la fabrication privée et du commerce privé des armes.

Il invite les membres du Groupe parlementaire de la Ligue à provoquer au plus tôt cette interdiction.

III. — LES PUISSANCES D'ARGENT ET LA PRESSE

Considérant que la domination des puissances d'argent sur la presse — soit qu'elle se manifeste par la possession directe de journaux et, éventuellement, par la constitution de véritables trusts de presse, soit qu'elle résulte du contrôle ou même du monopole de la distribution de la publicité — tend à supprimer la liberté d'opinion, à établir au profit des Grands Intérêts et de leurs agents une véritable dictature occulte ;

Considérant que, de plus en plus, sont écartés de la direction des journaux les journalistes de carrière, dont la conscience professionnelle constitue l'une des meilleurs garanties contre la domination de l'argent ;

Le Congrès décide, d'une part, de poursuivre sans relâche son effort d'éducation civique en vue d'éclairer l'opinion sur la nécessité d'exercer sur les journaux une critique continue — d'exiger d'eux l'information véridique et le commentaire désintéressé — et de ne tolérer aucun manquement à leurs devoirs de probité et de loyauté à l'égard de leurs lecteurs.

Il demande, d'autre part, l'adoption de mesures législatives qui puissent assurer aux journaux des moyens normaux d'existence, qui les obligent à rendre publique l'origine de leurs ressources, qui mettent fin aux monopoles privés de la publicité commerciale et aux scandales de la publicité financière, qui empêchent enfin la constitution de trusts de presse — mesures parmi lesquelles il cite notamment les suivantes :

- 1° Fixation de prix minima pour les journaux ;
- 2° Publication obligatoire par les journaux des noms de leurs principaux actionnaires ;
- 3° Publication obligatoire et vérification des comptes des journaux de manière à déceler les noms des commanditaires ;
- 4° Interdiction à une personne ou à un groupe financier de constituer des trusts de presse ;
- 5° Répression des fausses nouvelles répandues de mauvaise foi et de la publicité ou fictive, ou rédactionnelle, ou mensongère ;

- 6° Répression efficace du chantage ;
- 7° Modification de la législation sur les sociétés faisant appel à l'épargne, afin de rendre publiques toutes les dépenses de publicité à l'occasion des émissions ;
- 8° Séparation absolue entre agences d'informations et de publicité, les subventions de l'Etat ne pouvant être données à des agences mixtes ;
- 9° Création d'un Office National de la publicité, à gestion tripartite, destiné à assurer une répartition de la publicité sur des bases purement techniques ;
- 10° Contrôle tripartite des agences de publicité privées ;
- 11° Création d'un Office International d'informations, sous le contrôle de la Société des Nations.

Pour compléter ces dispositions, le Congrès :

- 1° Emet le vœu que soit constitué le statut professionnel des journalistes ;
- 2° Demande que le contrôle défini ci-dessus pour la presse soit étendu aux informations cinématographiques et aux émissions radiophoniques.

Toutes les mesures ci-dessus prescrites constituent un programme minimum d'action pour la défense de l'intérêt collectif, pour la sauvegarde des libertés essentielles, pour le rétablissement de la moralité publique. Indispensables, elles ne suffiront pas à faire de notre démocratie imparfaite une démocratie effective.

Convaincu que l'égalité reste incomplète et la liberté entravée tant que les droits des travailleurs, et leur existence même, dépendent exclusivement des puissances économiques qui les emploient, le Congrès déclare que le respect des Droits de l'Homme et l'entière application des principes démocratiques ne pourront être assurés pleinement que par la transformation du régime économique et social, complément logique et nécessaire de la Révolution française.

BIBLIOTHÈQUE DES DROITS DE L'HOMME

I

COUP DE MAIN FASCISTE RIPOSTE RÉPUBLICAINE

II

L'ILLUSION FASCISTE

Chaque fascicule : 3 francs

En vente chez tous les libraires, dépositaires, bibliothécaires des gares
et à la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris-XIV^e (C. C. 218-25 Paris)

Résolution du Congrès de Nancy

(19-21 Mai 1934)

DÉFENSE ET ADAPTATION DE L'ÉTAT DÉMOCRATIQUE

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme,

Affirmant une fois de plus sa foi dans les principes des Droits de l'Homme et son attachement à la République,

Considérant :

Que si la plupart des peuples après la guerre ont manifesté leurs sympathies pour le régime démocratique en remplaçant la monarchie par la République, aujourd'hui *l'institution démocratique est en régression dans un grand nombre de pays* ;

Que la campagne contre la démocratie trouve un élément de succès dans *les scandales* qui vont contre l'esprit du régime, et qu'il est de sa nature même de rendre publics, alors que *le fascisme les tient soigneusement secrets* ;

Que la démocratie à forme représentative n'en constitue pas moins le régime le plus apte à satisfaire les aspirations de justice de l'ensemble des citoyens, et que *la liberté, réglementée par une discipline consentie, sous l'inspiration et sous le contrôle de la souveraineté populaire, demeure le meilleur stimulant du progrès* ;

Attire l'attention des citoyens qui veulent demeurer libres sur la gravité des attaques dirigées contre l'Etat démocratique, et la nécessité de les rendre inopérantes.

I

Qu'est-ce que le fascisme ?

Un régime de dictature répandu en Europe depuis la guerre. « Système de gouvernement, et, avant tout, système de pensée », a écrit Mussolini : « système de gouvernement » tyrannique au bénéfice d'un parti qui accapare l'Etat et proscriit tout groupement libre ; « système de pensée » qui supprime la pensée indépendante au nom de la raison d'Etat — système directement contraire à la doctrine de la Révolution française — et qui enveloppe toute l'activité de la nation, imposant sa loi à toutes les manifestations de la vie politique, économique, intellectuelle et morale.

Régime de contrainte et d'arbitraire, de négation de toute liberté et de tout contrôle, le fascisme, trouvant dans la violence son principe et sa fin, s'installe dans la nation comme en pays conquis et porte en soi le germe de la guerre.

Le régime fasciste n'est, en somme, qu'une forme nouvelle et aggravée du régime césarien dont la France a, par deux fois, éprouvé la malfaisance.

*

**

Le fascisme reproche à la démocratie, notamment sous la forme parlementaire, l'instabilité gouvernementale, la lenteur administrative, les complaisances pour les intérêts égoïstes. Il conteste, avant tout, le principe de l'Etat reposant sur la souveraineté populaire, incapable (prétend-il) de résoudre les problèmes que posent les conditions économiques et politiques de notre temps.

La Ligue répond :

1° Que le fascisme s'est montré impuissant à définir et à préciser sa prétendue doctrine économique de rénovation nationale — qu'il s'est borné à procéder dans la vie économique par intervention autoritaire, sans égard ni au droit individuel ni à l'intérêt général, mais en suivant seulement son opportunisme politique, et en favorisant les coalitions d'intérêts qu'il espérait utiliser au soutien du régime — que les réalisations obtenues par le fascisme dans certains

domaines (travaux publics, chemins de fer, etc.) ne l'ont été que par les moyens ordinaires, et que des pays libres, comme le nôtre, en ont accompli de plus considérables sans recourir à la dictature politique — qu'en fait, les entreprises bruyamment annoncées de réglementation de la protection du travail et des prix ont échoué — bref, que *le fascisme n'a même pas compensé par des avantages d'ordre matériel les dommages réels qu'il a causés dans l'ordre des libertés politiques et morales* ;

2° Que la démocratie possède une vigueur créatrice qu'elle est loin d'avoir épuisée, et que *les faiblesses de l'Etat républicain, tel qu'il fonctionne en France par exemple, ne sont nullement inhérentes au principe démocratique, mais proviennent au contraire de son application timide et imparfaite.*

II

Il s'ensuit, pour la démocratie française, l'obligation pressante de faire obstacle au mouvement fasciste qui s'est brutalement démasqué le 6 février.

La lutte contre le fascisme doit revêtir trois formes simultanées : *la résistance aux tentatives de guerre civile, l'assainissement de la vie publique, l'adaptation de l'Etat démocratique à sa tâche.*

1° La Ligue, hostile à la violence sous toutes ses formes, demande aux pouvoirs publics *la dissolution et le désarmement de toutes les formations militarisées et organisations de guerre civile.* Si elle ne pouvait les obtenir, considérant que *le droit suprême du citoyen est la résistance à l'oppression*, elle se sentirait obligée d'inviter les républicains à opposer la résistance par la force aux coups de force fascistes. Dès à présent, elle dénonce la responsabilité éventuelle des groupements armés en vue d'un coup d'Etat, et des gouvernements dont la passivité les tolérerait plus longtemps. Dès à présent, *elle fait appel à tous les travailleurs, ouvriers et paysans, comme à tous les fonctionnaires, pour paralyser, par le refus de tout concours et de toute contribution, tout gouvernement de coup d'Etat.* Dès à présent, *elle avertit l'armée, formée des fils du peuple entier, qu'aucune obligation de discipline n'est supérieure au devoir de défendre la République en danger.*

2° La propagande fasciste dénonce l'immoralité de la démocratie, et fait état contre elle de la multiplication des scandales politico-financiers.

La Ligue observe que *la corruption n'est pas le fait d'un régime politique* (les pays de fascisme n'y ayant pas échappé), *mais la conséquence universelle de la guerre.* Il n'est pas vrai que la guerre ennoblit l'humanité : en surexcitant les instincts les moins nobles, en habituant les hommes aux profits faciles, elle a multiplié les tentations d'immoralité, les compromissions et les complaisances.

Le devoir immédiat de la Ligue est de poursuivre, avec une rigueur sans cesse accrue, *la croisade de la probité.* Elle continuera de dénoncer, sans considération aucune de personnes ou de partis, les défaillances des hommes investis de la confiance populaire, et d'exiger notamment, de ceux qui se réclament de l'idéal républicain, une honnêteté particulièrement scrupuleuse.

Elle envisage, au delà des sanctions individuelles, toute une série de dispositions législatives qui, *en supprimant les recommandations, en libérant l'élu et le fonctionnaire de sollicitations au profit d'intérêts privés*, les rendent à leur mission commune, qui est de *servir l'intérêt général.*

C'est ainsi qu'à titre immédiat, elle réclame une loi rigide sur *les incompatibilités parlementaires* (interdisant avant tout aux membres des Chambres d'exercer la profession d'avocat en dehors des procès politiques, et de participer à un conseil d'administration de société faisant appel au crédit public), de même qu'une *loi interdisant aux fonctionnaires d'entrer, sous quelque forme que ce soit, au service de sociétés soumises au contrôle de l'administration à laquelle ils auront appartenu.*

3° L'adaptation de l'Etat démocratique comporte, entre autres : une réforme des institutions qui assure *la suprématie du suffrage universel* — une *réforme du Parlement et de ses méthodes*, pour assurer l'accélération de ses travaux et l'efficacité de son contrôle — une *réforme de l'administration*, pour garantir à la fois la bonne marche des services publics et les droits des fonctionnaires — une *réforme de la magistrature pour assurer, avec son indépendance, la rapidité et l'impartialité de la justice* — une *réforme de la presse*, qui oblige les journaux à rendre publiques l'origine de leurs ressources — enfin *l'adoption des mesures prévues au Congrès d'Amiens, pour libérer la démocratie de la domination des puissances d'argent et faire participer la société tout entière* (et particulièrement les classes laborieuses) *aux bénéfices qui résultent d'une productivité sans cesse accrue.*

Par ces mesures, la Ligue rappelle, comme immédiatement nécessaires et spécialement efficaces : *la nationalisation du crédit, des industries de guerre, des agences de presse et de publicité* — l'obligation, imposée par la loi à toute société ou groupement d'intérêt économique, de *publier intégralement ses budgets de publicité* (cette publication devant être reproduite au *Journal Officiel* et à la première page de tous les journaux bénéficiaires de ladite publicité) — l'interdiction, pour les anciens fonctionnaires, d'être administrateurs de sociétés faisant appel au crédit public — *l'interdiction, enfin, pour tout citoyen quel qu'il soit, d'appartenir à plus d'un conseil d'administration de société faisant appel au crédit.*

L'adaptation de l'Etat démocratique exige *une orientation nouvelle de la politique extérieure* qui, cessant de favoriser les dictatures fascistes des pays amis ou alliés, mette au premier plan de ses préoccupations internationales *la défense de la démocratie politique et l'effort vers la démocratie sociale.*

III

Le fascisme a trouvé des conditions singulièrement favorables dans une société en déséquilibre croissant, où *la crise économique est venue rendre plus aiguë l'inégalité des conditions sociales.* C'est de ce point de vue qu'il a prétendu déduire, de la faillite avérée du libéralisme économique, le déclin quasi-fatal de la liberté politique.

Ici encore, la Ligue dénonce le sophisme. Non seulement, en effet, *le fascisme n'a pas tenu ses promesses de prospérité, mais il s'est mis partout au service des puissances d'argent* pour le maintien et l'aggravation de leurs privilèges.

Ici encore, la réforme de l'Etat exige plus de fidélité à l'esprit démocratique et *l'élargissement de la démocratie politique en démocratie sociale*, par l'émancipation du Travail et par la substitution d'un système d'économie collective, fonctionnant pour le bien de tous, au système d'économie actuelle, qui fonctionne exclusivement au profit de quelques-uns.

IV

En tout pays, le fascisme a trouvé un concours involontaire dans la division croissante des partis de démocratie.

La Ligue, où les démocrates se rencontrent, sans distinction de partis ou de tendances, dans une collaboration quotidienne, n'a pas cessé de faire appel à *l'union des républicains pour la défense des libertés politiques et ouvrières.* Elle adresse aux partis de gauche cet avertissement solennel que *de la persistance ou de l'abandon de leurs discordes dépend le sort de la démocratie française.*

Elle demande à la classe ouvrière et aux classes moyennes de comprendre : la classe ouvrière, qu'elle ne peut à elle seule rassembler assez vite assez de forces pour vaincre le fascisme, qui s'organise à l'ombre de l'Union nationale — les classes moyennes, que leurs véritables intérêts les appellent aux côtés de la classe ouvrière, avec laquelle elles ont écrit dans l'histoire les pages glorieuses de leur émancipation. *C'est dans cette « union pour l'action » des partis de gauche, des classes moyennes et de la classe ouvrière, que la Ligue voit la condition d'efficacité de toute lutte antifasciste.*

Elle compte sur la clairvoyance de tous les militants pour les ententes nécessaires devant le danger commun.

V

La Ligue estime que la démocratie n'est point réalisée tant que les citoyens acceptent passivement des opinions toutes faites — et que *les progrès du fascisme tiennent, d'une part, au réveil du cléricalisme en lutte contre l'esprit critique, et, d'autre part, à l'influence qu'exerce sur trop d'esprits la grande presse asservie.*

Elle fait appel aux militants, fidèles à la tradition héroïque du combat contre le boulangisme et le nationalisme, *animés de cet idéalisme intransigeant qui, depuis les débuts de la Ligue, a permis à quelques milliers de citoyens de galvaniser la nation entière, pour qu'ils opposent sans relâche la vérité à la légende, la justice à la calomnie, la liberté aux dictatures.*

Pour faire de ses propositions une réalité vivante et mettre sa pensée en action, *la Ligue s'appuie avant tout sur la force populaire.* Elle ne connaît pas d'ennemis à gauche, et condamne toute concession au fascisme et à l'Union nationale.

Elle invite ses Sections et Fédérations à prendre partout l'initiative des cartels *antifascistes*, à y faire dominer l'esprit d'union, la recherche des méthodes modernes de propagande et la volonté de barrer la route au fascisme par tous les moyens ci-dessus prescrits.

Elle compte sur elles pour éveiller à l'activité intellectuelle et morale les indifférents et les résignés, et pour apprendre à tous la vertu de l'effort : *la liberté et la paix, pour se mériter, doivent se conquérir.*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS , par Victor BASCH	619
LE 6 FEVRIER , Rapport général par Maurice PAZ	621
RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE CENTRAL	654
LA COMMISSION BONNEVAY ET LES RESOLUTIONS DE LA LIGUE , par Emile KAHN	656
RÉSOLUTIONS DES CONGRÈS :	
I. La lutte contre les Puissances d'argent (Amiens, 1933)	664
II. Défense et adaptation de l'Etat démocratique (Nancy, 1934)	667



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris

A co
C
ET
a
C
- T
Bijoux
- S
Paris
chers
- L
Le bea
dessus
- L
Catalo
Vente
- P
Champ
gare,
- A
Vins
du Rh
- G
et-Loir
et ros
Une
Les
figure
Droits
Dolent
A
A
A
8.
Téle
CO
ST
ave
A
-
OU
N o
voir
da
de
Bilo
sem
vous

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.)
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

OPTIQUE

— S. Flamenbaum, opticien, 49, rue des Poissonniers,
Paris (18^e). Lunettes Flamocite, les meilleures, les moins
chères.

VETEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
Le beau tailleur, strict, sur mesures. Complots, 525 fr. Par-
dessus, 490 fr. Remise 10 %.

— La Mondiale, chemises et vêtements, à Elbeuf (S.-Inf.).
Catalogue et feuille pour mesures franco sur demande.
Vente directe du fabricant au consommateur.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)
Champagnes. Champagne bon cru 8 ou 9 fr. la b. rendu
gare, suivant distance, par 25 b.

— Antonin Establet, à Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse).
Vins fins de Châteauneuf-du-Pape. Vins de table des Côtes
du Rhône. Remise 10 %.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-
et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc
et rosé en cercle et en bouteilles.

Une liste de ce genre sera publiée chaque mois.

Les commerçants membres de la Ligue qui désirent
figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des
Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-
Dolent, à Paris (14^e).

A temps nouveaux Prix nouveaux

**Aux vrais
Tissus de ROUBAIX**

8, RUE DU FOUR PARIS-VI^e - Métro Mabillon et St-Germain-des-Prés
Téléphone : DANTON 27-55 R. C. SEINE 360-185

COMPLETS OU PARDESSUS pure laine
STRICTEMENT SUR MESURE **280 fr.**
avec deux essayages

A façon 200 fr.

Remise de 5 à 10 % aux ligueurs

Ouvert le dimanche de 9 h. à midi

Ligueurs!...

...qui savez vous discipliner dans
le domaine des idées, pourquoi ne
vous disciplinez-vous pas toujours
lorsqu'il s'agit de défendre vos
intérêts matériels ?

Êtes-vous donc trop riches ?

Pour toute fourniture sérieuse, garantie, offerte à prix
net, sans rabais trompeurs ou illusoire :

Meubles — Literie — Linge de Maison — Couvertures
Couvres-pieds — Tapis — Fourrures — T.S.F., etc..

Adressez-vous en confiance comme les centaines de
LIGUEURS-FONCTIONNAIRES-SYNDICALISTES,
dont nous tenons les noms à votre disposition, à la

Coopérative MESSIDOR

66, Av. de la République, PARIS-XI^e Roquette
(fondée par des militants de gauche connus, en Juin 1930)

Modèles exclusifs signés Francis JOURDAIN
(Catalogue sur demande)

Un meuble offert par Messidor
durera plus longtemps encor...

Sections des régions du P.-L.-M. qui désirez une re-
présentation de l'admirable pièce pacifiste :

" LES MARCHANDS DE CANONS "

3 actes de Maurice Rostand

Ecrivez d'urgence au camarade SEDILLOT,
rue La Bruyère, 24, Paris-IX^e.

LA RELIURE FRANÇAISE

TRAVAUX COURANTS et RÉPARATIONS
RELIURES D'ART et DE STYLES

CONDITIONS SPÉCIALES AUX LIGUEURS

6^{bis}, Rue de l'Abbaye (St-Germain-de-près) Paris-VI^e
Tél. : Danton 15-83 R. C. Seine 254-652 B

OU FABRIQUE-T-ON LES BONNES MONTRES ? ?

LES BONNES MONTRES ? A BESANÇON

CHEMINOTS, n'hésitez pas, demandez

A la Ville de Besançon

36, RUE DU FUNICULAIRE A BESANÇON (Doubs)
Le CHRONO qui vous est nécessaire pour votre métier



NOTE: Sur
votre deman-
de un choix
de Montres,
Biloux, vous
sera adressé,
vous verrez

N° 1 A - MONTRE 19 LIG. NICKEL, bonne qualité, Garantie 4 ans ... 78 fr.

Représentants sont demandés - Avantages sérieux

N° 158 - CHRONO 19 LIG. NICKEL, ancre, qualité soignée, Garantie 10 ans... 143 fr.

Demandez un choix de ses Chronos à l'essai pour 15 jours

N° 14 - CHRONO LE CHEMINOT NICKEL, qualité extra. Garant. 20 ans 183 fr.

Rabais 10 0/0 aux Ligueurs

Montres pour Dames - Dijour tous genres pour Stranées - Paiement 20 fr. par mois pour MM. les Cheminots

meux qu'avec un Catalogue, et si rien ne plaît vous pouvez faire retour du tout.

CARILLON
HIERRE II
ou moderne
depuis
275^{fr}

CHRONOMETRE RECLAME
garanti 5 ans
110^{fr}

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRERIE**

Chéo
Maison de confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - PARIS
TRUDAINE CS-CB

GRAND CHOIX DE
BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION

Achat et échange
de tous bijoux

MÉNAGÈRE
métal blanc
Argent 800
215^{fr}
avec 50^{gr}

Grand choix
D'ALLIANCES
et de bagues
de fiançailles

DIAMANTS
PRIX INCOMPARABLES
A QUALITÉ ÉGALE

CATALOGUE GRATUIT
(Remise de 10 % aux ligueurs)

Achetez chez Chéo,
pour avoir
véritablement
le meilleur!

TRAPEAUX
POUR
SOCIÉTÉS
FAMILIAIRES

ARTICLES
POUR
BOTILLONS

ADROBERT
TAIN (ORONTE)
CATALOGUE FRANCO

**INSIGNES
FLEURETTES
ET TOUS ARTICLES
POUR FÊTES**

**ILLUMINATIONS
FLUX d'ARTICLES**

ALBERT AÉLION
- CONSEIL JURIDIQUE -
MÈMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MÈMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUTS TRIBUNAUX
TOUTS PROCÈS ET RECOURS À FORFAIT

Téléph. PROV. 41-75 3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher

FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

**EXPOSITION UNIQUE :
200 MODÈLES**



La plus importante fabrique spécialisée
dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

**Catalogue
L 3 franco**

Ligueurs de la Seine, **BORIS**
Ligueurs de province,
l'artiste photographe bien connu du Tout Paris
vous accueillera en ami:

STUDIO D'ARTBORIS

59, Rue Saint-Antoine — Paris-4^e

Téléphone : ARCHIVES 05-10

LIGUEURS CONFIEZ VOS ACHATS DE
LUNETTES A L'OPTICIEN-SPECIALISTE



S. FLAMENBAUM

49, RUE DE POISSONNIERS PARIS (18^e) - Métro: Château-Rouge
— Examen de la vue assuré — raitement par Docteur Oculiste —

“ La Maison Antonin ESTABLET ”

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

CONVOIS - TRANSPORTS FUNÈBRES - MARBRERIE

PIERRE -:- GRANIT

Maison LÉVI-RIVET

24, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3^e) -- Téléph. : ARCHIVES 54-97, 59-96
(Jour et nuit)

AVEC LE MINIMUM DE FRAIS, toutes les formalités et démarches sont évitées aux familles.
Incinérations, Exhumations, Embaulements, Règlements de convois et cérémonies de tous cultes.

Acquisition de terrains, Construction de sépultures, Monuments tous genres, Gravure d'inscriptions, Agrandissement de tous caveaux

CONDITIONS SPÉCIALES AUX FAMILLES DES LIGUEURS